inforespace

ufologie
phénomènes
spatiaux

revue semestrielle n° 80
avril 1991, 20e année

UNE "TOUPIE" VERTICALE DANS LE CIEL DU PETIT MATIN

En juin dernier, nous recevions une lettre qui nous excita beaucoup, nous qui avions pourtant connu plusieurs moments passionnants et émouvants les mois précédents. M. Pino B... nous écrivait pour signaler une étonnante observation faite par ses beaux-parents à leur domicile de Pont-de-Loup (Hainaut), le 22 avril 1990, vers 08 h 25 du matin.

Le premier point qui nous intéressa était, bien sûr, le caractère diurne de l'événement; mais il y avait aussi la structure de l'objet observé : une masse triangulaire aux coins arrondis, de couleur gris métallisé, qui se déplaçait verticalement (la pointe vers le bas) tout en tournant sur elle-même *"dans le sens contraire des aiguilles d'une montre"*. L'objet se dirigeait vers Châtelet, et lorsque le soleil frappait la face avant de l'OVNI, ajoutait notre correspondant, *"il se dégageait des phares comme les couleurs de l'arc-en-ciel avec une dominance de la couleur rouge-orange (...)"*.

Nous avons évidemment dépêché sur place un de nos enquêteurs de manière à vérifier et préciser quelques points de ce cas unique. Pont-de-Loup se trouve dans la banlieue de Charleroi; la rue des témoins (âgés d'une soixantaine d'années) est composée de petites maisons avec des jardins. Plusieurs obstacles (terrils, toits, arbres) ont gêné l'observation. L'enquête fut difficile, les deux témoins, des immigrés italiens, maniant encore difficilement le Français.

Ce matin-là, M. Romano T... s'était levé un peu avant 08 h 00 et il avait bu un petit café. C'est en sortant pour aller soigner des animaux installés au fond de son jardin, qu'il allait observer un phénomène étrange en direction du nord-nord-ouest. Le ciel est alors dégagé, mais après l'observation, le brouillard tombera rapidement. Mais laissons la parole à M. T... :

"Bon, je suis sorti et je voyais une tourterelle dans le petit toit de la remise et les oiseaux qui criaient et je voyais qu'ils regardaient en l'air; bon, j'avance mais après je recule et je tourne la tête... Ah, c'est ça, que je dis. Bon, j'ai couru vite à la maison, j'ai appelé ma femme : Viens voir, viens voir ce qu'il y a, elle a pris comme paura [peur], viens voir il y a quelque chose en l'air, alors elle est sortie et elle a vu ça avec moi et on voyait qu'il tournait sur la gauche et comme il avançait il tournait et on voyait les lampes qui faisaient des clignotants et alors en même temps que cet appareil on voyait un carré comme en bois de couleur marron comme ça et tout le temps il tournait comme ça et il avançait, il avançait et après cinq minutes il y a un avion personnel qui est passé derrière tout ça que je dis parce qu'il y avait du brouillard... C'est quelque chose à voir, moi quand j'ai vu ça je l'ai dit à ma femme, je veux bien croire que les gens [en rient]. L'avion est passé dans la même direction, pas grand comme un avion personnel. Après, moi j'ai été dans le jardin pour soigner mes bêtes et quand je suis retourné j'ai téléphoné à mon fils qui m'a dit : pourquoi tu n'as pas téléphoné tout de suite ? Qu'est-ce qu'on va penser à ça, nous autres,... L'altitude : 600 m, 700 m, comme ça, la hauteur d'un bras comme ça... Il n'y avait pas de bruit. Mais c'est bizarre parce que je donne un coup d'oeil mais je ne regarde plus après, mais après, tout d'un coup, je regarde et je voyais les lampes comme i'tournaient, tac, tac, (...); ça tournait et marchait en même temps. On voyait seulement d'un côté le carré, c'était comme ça [il montre un cendrier en étain] et quand il était contre le soleil, il brillait, tout l'appareil, on voyait le soleil qui tapait dessus... Mais c'est bizarre parce que comme il tournait il avançait en même temps, pas vite, hein, comme il tournait il marchait, alors, quand il était en face, les lampes : tac, tac; et après, on ne voyait plus et on voyait l'autre [face]. Il y avait trois points arrondis comme une peperone [poivron] et trois phares."

Quand à son épouse, Mme Silvana C..., voilà ce qu'elle déclara :

"Le 22 avril, à 08 h 20 du matin, mon mari m'appelle en me disant : Viens vite voir, viens vite voir; Qu'est-ce qu' i' y a, que je dis; Viens voir, il y a une chose bizarre dans

c'est ça, que je dis. Bon,
maison, j'ai appelé ma
r, viens voir ce qu'il y a,
paura [peur], viens voir il
en l'air, alors elle est sor-
vec moi et on voyait qu'il
he et comme il avançait il
it les lampes qui faisaient
alors en même temps que
yait un carré comme en
arron comme ça et tout le
omme ça et il avançait, il
inq minutes il y a un avion
passé derrière tout ça que
avait du brouillard... C'est
oir, moi quand j'ai vu ça je
e, je veux bien croire que
. L'avion est passé dans
n, pas grand comme un
près, moi j'ai été dans le
er mes bêtes et quand je
téléphoné à mon fils qui
tu n'as pas téléphoné tout
ce qu'on va penser à ça,
ltitude : 600 m, 700 m,
eur d'un bras comme ça...
bruit. Mais c'est bizarre
ne un coup d'oeil mais je
rès, mais après, tout d'un
et je voyais les lampes
t, tac, tac, (...); ça tournait
me temps. On voyait seu-
e carré, c'était comme ça
drier en étain] et quand il
il, il brillait, tout l'appareil,
qui tapait dessus... Mais
e que comme il tournait il
e temps, pas vite, hein,
il marchait, alors, quand il
ampes : tac, tac; et après,
t on voyait l'autre [face]. Il
arrondis comme une pe-
t trois phares."

use, Mme Silvana C..., voi-
ra :

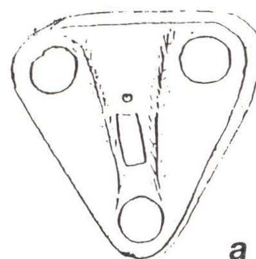
h 20 du matin, mon mari
disant : Viens vite voir,
u'est-ce qu' i' y a, que je
a une chose bizarre dans

le ciel. J'ai sorti et j'ai vu un engin en forme de coeur, comme on pourrait dire avec trois phares et les trois phares, avec le soleil qui se levait, ça donnait une lumière - comment je pourrais dire ? - comme un arc en ciel. Mais alors, il tournait sur lui-même et il avançait et alors, je dis : Mais c'est un cerf-volant; mais alors je dis : Un cerf-volant avec des phares, c'est pas possible ou bien un satellite, mais c'est quand même trop bas pour un satellite. Moi, j'ai pensé à ça et c'est quand même bizarre... J'ai regardé s'il y avait des voisins mais il n'y avait personne, tout le monde dormait à cette heure-là. Et alors l'engin est parti et mon mari est parti au jardin, mais je dis : Attends, je vais voir devant pour voir si je le vois encore, mais il n'était plus là, et je ne l'aurais plus vu parce qu'il y avait le brouillard qui tombait. Enfin, ça a été comme ça, mais ça me tracassait, je me dis : Je vais quand même téléphoner à ma fille pour lui dire... si elle n'a rien vu; alors, elle a été choquée parce que j'aurais dû le faire avant, et comme ça on aurait une photo, et nous, on n'a pas d'appareil, on n'a rien su faire. Si j'avais su, j'aurais mieux regardé."

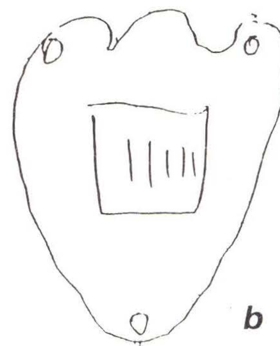
Les deux témoins sont d'accord pour affirmer qu'il n'y a pas eu de bruit, pas de fumée ni d'odeur, et que les contours de l'objet étaient nets. L'engin tournait sur lui-même, une rotation durant environ 9 secondes. Les dimensions apparentes signalées par les témoins sont de 40 cm de haut pour 30 cm de large et 20 cm d'épaisseur. Les phares clignotaient au rythme de chaque seconde. M. T... décrit la face avant de l'OVNI comme si elle était "charpentée", sans pouvoir préciser. Quand on compare les dessins des témoins avec celui de leur beau-fils (réalisé d'après leur témoignage), il y a, bien sûr, quelques différences, mais on peut considérer que le schéma dû à M. Pino B... reste malgré tout très fidèle aux descriptions signalées. A ce propos, il est intéressant de comparer ce témoignage à ceux déjà publiés dans INFORESPACE : plus particulièrement l'objet observé à Basècles (le 21 décembre 1989), à Profondeville (en décembre 1989) et Bruxelles (1er décembre 1989) (INFORESPACE n° 79, pages 6 à 10).

Nous préciserons encore que les faits observés à Pont-de-Loup ont précédé de quelques heures les événements tout-à-fait étonnants qui se déroulèrent dans la nuit du 22 au 23 avril 1990 à Ellezelles ou Basècles.

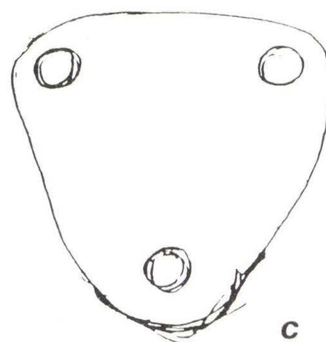
Notre collaboratrice, Mme Jeanine Roeland, qui réalisa l'enquête, déclare que l'altitude du phénomène devait être de 45 m; quant à ses dimensions, l'incertitude est plus grande.



a



b



c

AVANT LA VAGUE : OBSERVATION A GRIMBERGEN LE 23 NOVEMBRE 1989

Nous avons déjà dit plus tôt que s'il est vrai que la présente vague belge démarrait brutalement dans la soirée du 29 novembre 1989, on avait néanmoins enregistré des témoignages dans les jours ou semaines qui précédèrent cette date charnière.

Nous avons reçu une intéressante lettre de M. Didier D. R..., 35 ans, et cambiste de son état. Plutôt que de vous livrer un compte rendu d'enquête, nous avons préféré vous proposer la lettre du témoin qui y décrit très précisément son observation.

"Vers 22 h 30, le jeudi 23 novembre 1989, mon épouse se trouvait dans la salle de bains et moi au lit depuis une bonne heure. Elle observa par la fenêtre une source lumineuse assez importante et en mouvement circulaire. Intriguée, elle me réveilla et nous observâmes les éléments suivants :

"Juste au-dessus du jardin de la maison face à la nôtre, à une hauteur que j'estime à environ 12 à 15 m, se tenait une masse lumineuse, composée de 6 à 8 "spots" qui s'allumaient et s'éteignaient en une fraction de seconde. Le clignotement des spots était comparable à ces lampes stroboscopiques qu'utilisent les mécaniciens d'automobiles dans les garages pour faire les mises au point des moteurs. Ces lampes décrivaient un mouvement circulaire d'environ 6 à 8 m et devaient avoir un diamètre approximatif de 50 cm.
"Selon moi, il s'agissait de plusieurs spots s'allumant et s'éteignant les uns après les autres à un rythme d'un tour complet autour d'un axe en plus ou moins une à deux secondes; l'axe était à peine lumineux ou bien il reflétait la lumière des spots, je ne sais pas au juste. Pour mon épouse, il s'agit plutôt d'un seul spot ayant un mouvement circulaire saccadé.

"Le phénomène était fixe, à part ce mouvement circulaire, et se trouvait derrière une masse nuageuse. Je fus tout à coup surpris par ce nuage, à la fois naturel par son aspect et artificiel par sa hauteur trop basse et sans le moindre mouvement. Je n'avais jamais vu un nuage si bas aux contours si nets. Ce nuage allait de la cheminée de la maison, au milieu du terrain vague, ensuite juste au-dessus de ma maison et s'arrêtait sur la droite à 20 ou 30 m à peine. Je précise que tout le reste du ciel était totalement dégagé et que l'on apercevait les étoiles à divers endroits.

"Après quelques minutes d'observation derrière la fenêtre, nous nous sommes décidés à ouvrir celle-ci. Il n'y avait aucun bruit, aucun souffle, rien que le silence !

"Après environ une dizaine de minutes d'observation, nous avons été nous coucher, nous ne savons toujours pas pourquoi !

"Pendant cette observation, des questions et des suggestions ont été faites. Mon épouse m'a suggéré d'appeler la police, je m'en suis bien gardé pour les raisons suivantes :

"1) Les faits ont eu lieu une semaine avant que l'on en parle pour la première fois sur RTL-TVI au journal de 19 h 00 avec le témoignage des deux gendarmes.

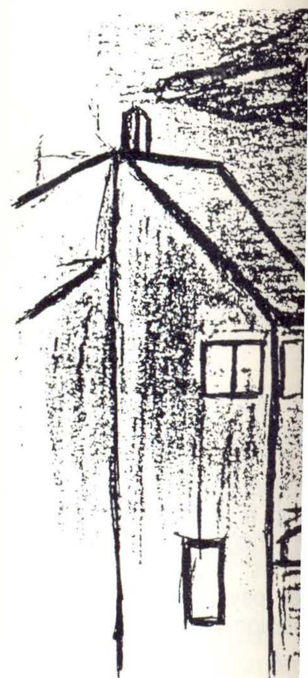
"2) La police m'aurait-elle cru ? Si oui, elle serait arrivée toutes sirènes hurlantes et si le phénomène avait disparu, je serais resté le fou du quartier qui voit des OVNI partout. Je viens d'acheter cette maison et ne tiens pas à vivre avec une étiquette sur le dos le reste de ma vie.

"3) J'ignorais complètement l'existence de la SOBEPS, sans quoi, je vous aurais appelé immédiatement.

"Pendant la première minute d'observation, j'ai immédiatement compris en présence de quoi je me trouvais et j'ai simplement dit à mon épouse, dans le plus grand calme : "Hé bien quoi ! C'est un OVNI. Tu n'en as jamais vu ? Maintenant tu sais que cela existe".

"Mon épouse m'a suggéré de prendre une photo, je me suis souvenu que mon appareil n'était pas chargé et vu les difficultés de photographier ces lumières dans le nuage,

Reconstitution de l'observation d



cela n'aurait rien donné.

"Un fait étrange : après
nutes, nous avons resse
nous coucher sans plu
nous sommes endormis
notre réveil, à 03 h 15 le
nomène avait disparu.
ques jours plus tard qu
sentiments étranges et i
tait à la fois de l'angoiss
n'avoir rien tenté, le to
ment d'intense curiosit
sentiments atteignent un
sentais en permanence
dure depuis trois mois m
ble encore quand j'en pa
tant pas de peur, ca
moment eu peur co
épouse.

"Je refais peu à peu su
passe pas un jour sans
vision m'obsède et ce n'
je me sens capable de r

"Vous trouverez ci-joint
ques explications.

VEMBRE 1989

ouvement. Je n'avais ja-
si bas aux contours si
it de la cheminée de la
u terrain vague, ensuite
ma maison et s'arrêtait
u 30 m à peine. Je pré-
e du ciel était totalement
apercevait les étoiles à

nutes d'observation der-
s nous sommes décidés
'y avait aucun bruit, au-
le silence !

dizaine de minutes d'ob-
ons été nous coucher,
ours pas pourquoi !

rvation, des questions et
t été faites. Mon épouse
ler la police, je m'en suis
raisons suivantes :

lieu une semaine avant
our la première fois sur
de 19 h 00 avec le témoi-
ndarmes.

ait-elle cru ? Si oui, elle
sirènes hurlantes et si le
isparu, je serais resté le
voit des OVNI partout. Je
e maison et ne tiens pas
quette sur le dos le reste

ètement l'existence de la
oi, je vous aurais appelé

re minute d'observation,
compris en présence de
et j'ai simplement dit à
le plus grand calme : "Hé
OVNI. Tu n'en as jamais
sais que cela existe".

suggéré de prendre une
ouvenu que mon appareil
et vu les difficultés de
lumières dans le nuage,

Reconstitution de l'observation de Grimbergen.



cela n'aurait rien donné.

"Un fait étrange : après une dizaine de minutes, nous avons ressenti le besoin d'aller nous coucher sans plus en parler. Nous nous sommes endormis *immédiatement* ! A notre réveil, à 03 h 15 le lendemain, le phénomène avait disparu. Ce n'est que quelques jours plus tard que j'ai ressenti des sentiments étranges et indéfinissables. C'était à la fois de l'angoisse et du remord de n'avoir rien tenté, le tout mêlé d'un sentiment d'intense curiosité insatisfaite. Ces sentiments atteignent un tel point, que je me sentais en permanence mal à l'aise. Cela dure depuis trois mois maintenant, j'en tremble encore quand j'en parle et ce n'est pourtant pas de peur, car je n'ai à aucun moment eu peur contrairement à mon épouse.

"Je refais peu à peu surface, mais il ne se passe pas un jour sans que j'y pense, cette vision m'obsède et ce n'est qu'à ce jour que je me sens capable de relater ces faits.

"Vous trouverez ci-joint un dessin avec quelques explications.

"Un détail encore ! A côté des deux garages, face à la maison, se trouve un réverbère dont la luminosité est éblouissante; lors de l'observation, je ne me souviens plus si la lumière du réverbère était éteinte ou affaiblie par l'intensité lumineuse de l'OVNI. Toujours est-il que mon regard ne fut nullement dérangé par cet éclairage, qui, en temps normal, me gêne.

"Je pense aussi que nous avons pu faire cette observation du fait que nous étions juste sous l'OVNI mais que celui-ci n'était pas visible du haut du terrain vague, à cause de la densité du nuage."

LA SOBEPS SUBMERGEE PAR LA VAGUE BELGE !

Afin de traiter les centaines d'informations recueillies par les enquêteurs de la SOBEPS, nous faisons appel aux informaticiens qui voudraient bien nous aider. Pourriez-vous encoder les data sheets établis pour chaque information et participer activement aux recherches menées sur la vague exceptionnelle que nous connaissons en Belgique ?

AVIONS FURTIFS CONTRE AWACS

Dans son désespéré combat d'arrière-garde destiné à propager la croyance en l'inexistence d'objets volants non identifiés dans nos cieux, le populaire mensuel "Science & Vie" n'a pas publié que de la désinformation : au milieu des thèses rassurantes certifiant péremptoirement que les "triangles belges" sont des avions furtifs F-117A, le magazine propose des pistes que tout ufologue sérieux ne peut écarter d'office sous peine de sombrer lui aussi dans une démarche auto-suggestive et nombriliste. Prudence, car c'est peut-être justement dans le rejet trop précipité d'informations correctes que pourrait résider un piège supplémentaire tendu à l'ufologie. Jetons donc encore un regard sur la thèse établissant un lien entre OVNI et avions invisibles.

Vous n'ignorez certainement plus que le jeudi 18 octobre 1990, entre 18 et 19 heures, une masse d'informations nous provenaient de la région nord de Namur : de Vezin à Eghezée, en passant par Jambes et Saint-Marc, plusieurs communes étaient survolées par un gros objet volant dont l'étrange apparence suscita les témoignages que l'on sait. Apprenant qu'un AWACS était en mission "touch and go" autour de Gosselies (Charleroi) à l'heure dite, nous n'avons pas poussé trop loin nos investigations, car, d'une part, nos maigres effectifs ne nous permettaient pas d'analyser cette centaine d'observations alors que de nombreux autres cas, beaucoup plus intéressants n'ont pas encore pu être enquêtés, mais aussi, d'autre part, parce que le fameux avion radar de l'USAF était parfaitement reconnaissable au travers de plusieurs témoignages. Précisons pour les non-initiés que le sigle AWACS signifie "Airborne Warning And Control System" et désigne, chez nous, les Boeing 707 modifiés et équipés d'un radôme en forme de soucoupe, fixé au-dessus du fuselage (voir figure 1).

Sans aucunement regretter le choix fait de ne pas engager plus de moyens sur cette affaire, pour cause de rendement effort/résultat, quelques incertitudes nous poussent néanmoins, aujourd'hui encore, à réserver nos conclusions quant à ce début de soirée du 18 octobre pour les raisons que voici :

* un témoin namurois désirant garder l'anonymat m'a personnellement certifié qu'il ne pouvait en aucun cas s'agir de l'AWACS, et si je garde quelques doutes quant à la fiabilité de ce témoignage, je prends acte de cette certitude;

* suite à l'audition des messages enregistrés sur notre répondeur automatique, notre Président a acquis la conviction intime que certaines déclarations ne correspondaient manifestement pas à l'observation d'un AWACS, même en imaginant des déformations de toutes sortes, soit au niveau optique, soit au niveau psychologique (qualité des rapports, précision des détails, sang-froid des témoins,...);

* lors d'une conférence locale organisée peu après à Perwez (Brabant wallon), un témoin se manifesta, déclarant avoir vu l'objet et l'avoir pris en chasse en voiture sur plusieurs kilomètres jusqu'aux abords de Gosselies pour y constater... la présence d'un AWACS en vol, sans qu'aucune confusion ne soit possible avec l'objet vu auparavant !

Le temps ayant passé, il ne nous était malheureusement plus possible de solliciter auprès des autorités une copie des enregistrements radars relatifs au 18 octobre, car leur délai d'archivage n'est que de quelques semaines, au mieux.

Cette affaire en serait restée là si un collègue n'était venu spontanément me faire part de ce qu'il vit le soir du 12 novembre 1990, vers 20 heures, au-dessus de Herstal (région de Liège). La scène : environs immédiats de la Fabrique Nationale, quartier calme, ciel dégagé, étoiles visibles malgré l'éclairage public moyen; le témoin rentre à pied d'une visite à un parent. Attiré par un bruit de réacteurs, mon collègue, féru d'aviation, se retourne pour observer le passage d'un AWACS à relativement basse altitude (taille apparente à bout de bras : 5 cm). Il est alors

surpris de voir un point lumineux, à peine plus gros qu'une étoile, s'approcher de l'appareil comme pour lui couper la route, changer de direction pour croiser l'avion radar puis s'en retourner dans une direction proche de celle d'arrivée et disparaître au loin. Le sentiment de mon collègue est que l'objet porteur de cette lumière blanche stable est venu observer l'AWACS comme un chasseur d'interception le ferait pour identifier un écho radar inconnu, mais il doute qu'un chasseur ait pu se présenter sous la forme d'une seule lumière sans variation d'intensité alors que l'objet a effectué quasiment un demi-tour : un phare frontal aurait dû devenir invisible lors de l'éloignement de l'engin aérien; la tuyère d'échappement aurait dû présenter l'aspect inverse. Mon collègue suppose donc avoir observé soit la lueur d'un phare rayonnant dans toutes les directions, soit celle d'un projecteur éclairant vers le bas et constamment observé latéralement.

Ufologiquement parlant, cette observation, même provenant d'un témoin qualifié, n'offre que peu d'intérêt (lueur nocturne quasi ponctuelle), mais, pour la seconde fois en moins d'un mois, elle établissait un lien entre un AWACS et un objet non identifié. Valable ou pas, ce cas eut tout naturellement pour conséquence d'attirer notre attention sur les radars volants de l'Armée de l'Air américaine.

Une semaine plus tard, le 22 novembre 1990, vers 18 heures, c'est sur l'autoroute de Wallonie, au lieu-dit "Viaduc de Viesville" (région de Charleroi), qu'était observé un étrange objet énorme et silencieux dont la forme, difficile à décrire en quelques mots, était vaguement triangulaire avec côtés arrondis. Pour vous faire une idée de ce que me décrivit le témoin, imaginez plutôt une sorte de gigantesque raie manta à queue courte. L'objet était muni de deux puissants phares frontaux et d'un troisième, très à l'arrière, dirigé vers le bas et semblant fouiller le sol. L'observation dura une quinzaine de secondes au bout desquelles l'engin quitta à grande vitesse le champ visuel du témoin principal. Quelques minutes plus tard, les mêmes témoins voyaient passer un AWACS.

Une quatrième coïncidence de ce type a été signalée par nos confrères d'Eurufon, en page 6 de leur revue (numéro 1 de septembre 1990) : l'article *"Observations à Flémalle-Grande"*, signé par Stany Box, mentionne le passage d'un OVNI le 20 février 1990 vers 19 heures. L'objet fut observé par plusieurs témoins, filmé et suivi en voiture par eux jusqu'aux abords de l'aérodrome de Bierset (région de Liège)... d'où ils virent décoller un AWACS puis deux chasseurs F-16 !

Quatre cas recensés, cela commence à faire beaucoup pour n'être qu'une coïncidence, bien que nous ne puissions pas écarter cette possibilité. Mais, que diable, les vols d'AWACS ne sont tout de même pas quotidiens au-dessus de notre paisible Wallonie, et les survols observés d'OVNI non plus, alors, la proximité des deux, si elle est fortuite, semble plutôt improbable. Et si elle n'est pas fortuite, c'est donc qu'elle est volontaire. Deux groupes d'hypothèses nous viennent alors à l'esprit :

1) des AWACS recherchent la présence des OVNI;

2) des OVNI recherchent la présence des AWACS.

Plusieurs idées secondaires peuvent dès lors se dégager, telles que :

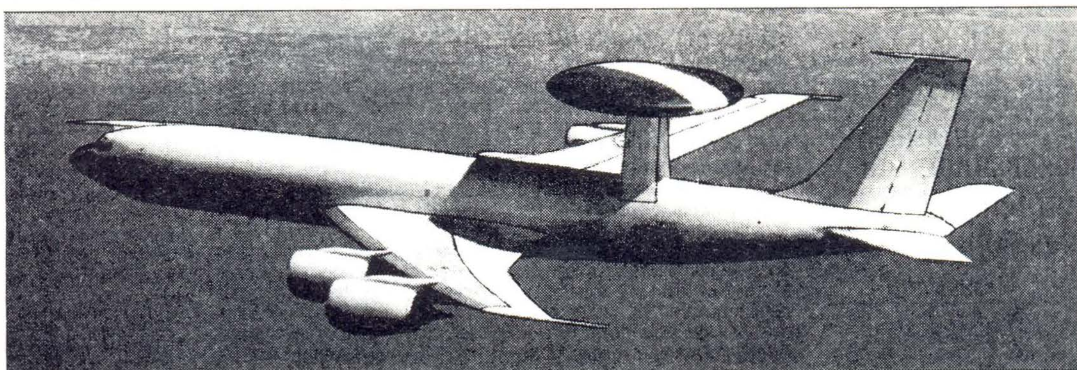
a) les AWACS traquent les OVNI, par exemple pour des raisons de sécurité, ou pour simple identification (ce qui entraînerait que les OVNI soient électroniquement détectés ou, au moins, signalés par des observateurs, si nous excluons les rendez-vous);

b) les OVNI observent les AWACS parce qu'ils sont très particuliers sur le plan électromagnétique et, dans cette gamme d'ondes, visibles de très loin (variante de l'hypothèse extraterrestre prise au sens large);

c) les OVNI traquent les AWACS car leur mission est de simuler une approche et une attaque, soit pour tester la fiabilité desdits AWACS, soit pour vérifier les capacités de nouveaux appareils furtifs, en situation réelle et face à des équipages AWACS non prévenus (hypothèse des avions furtifs);

d) les OVNI profitent de la proximité d'avions "étranges" comme les AWACS pour dimi-

Figure 1 : surmonté d'un radôme, l'avion AWACS est une plate-forme radar qui permet de contrôler le ciel à grande distance et de donner des directives pour atteindre les objectifs.



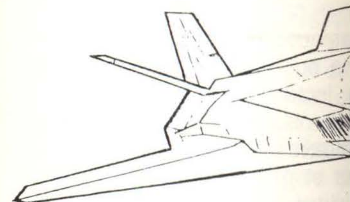
nuer le risque d'attirer l'attention et pour fragiliser les témoignages d'observation (thèse du camouflage, quelle que soit l'origine).

Ce jeu de chats et souris nous ramène aux thèses de "Science & Vie", car s'il existe justement un engin dont doit se méfier un avion radar, c'est bien un avion furtif, à détecter en priorité ! Comme on le sait, les AWACS (également dénommés "Hawkeye" lorsqu'il s'agit des appareils utilisés par l'aéronavale et "Mainstay" s'il s'agit d'un IL-76 russe), véritables laboratoires bourrés d'électronique, ont été conçus pour être les piliers de tout un système stratégique de défense. En s'élevant au-dessus des obstacles naturels, ils rendent possible une couverture radar bien plus importante que ne le permettent des installations terrestres. Leur portée de plusieurs centaines de kilomètres autorise ainsi des détections de chasseurs ou de bombardiers bien avant qu'un radar au sol n'aperçoive ceux-ci, d'où gain de temps, d'où aussi réactions et interceptions plus efficaces. Il est donc aisé de comprendre combien ces sentinelles électroniques sont importantes pour une défense aérienne, devenant de véritables PC volants grâce, d'abord, à leur capacité à réunir instantanément en un seul lieu toutes les données relatives à tous les appareils en vol (alliés comme ennemis), grâce ensuite à leur possibilité d'offrir une plus rapide synthèse et une prise de décision immédiate (pas d'intermédiaires), enfin, grâce à leur mobilité, autorisant des performances nouvelles telles qu'accompagner les effectifs en mouvement (contre-attaque, bombardement,...), se dérober aux attaques ennemies, se porter au-devant de cibles à identifier,...

Tous ces avantages deviennent évidemment des inconvénients pour un adversaire, d'où nécessité impérative d'abattre ces AWACS qui empèchent toute pénétration classique de l'espace aérien. C'est la thèse défendue par Tom Clancy (l'auteur de "A la poursuite d'Octobre Rouge") dans un relativement récent roman ("Tempête Rouge", Le Livre de Poche; n° 7559), et ce romancier est justement réputé pour la qualité de sa documentation en matière militaire. L'apparition des radars volants a donc naturellement relancé les recherches en matière de furtivité, car comment approcher une telle pièce maîtresse sinon en frappant plus vite qu'elle ne puisse réagir ou en se rendant soi-même invisible ?

A ce jour, l'indétectibilité absolue n'existe pas, c'est pourquoi nous parlons de furtivité et non d'invisibilité, mais nous assistons à une escalade technologique permanente : radars de plus en plus performants recherchant des avions de plus en plus furtifs. Si les Soviétiques ont bel et bien effectué des percées non négligeables dans ce domaine avec, notamment, le Mig-27B, le tout dernier cri (connu) en matière de discrétion est le célèbre Lokheed "Nighthawk" F-117A américain dans la catégorie avions d'attaque (constituée de bombardiers légers, en général) et le très coûteux B-2 dans la catégorie bombardiers lourds (figures 2 et 3). Existe également (au stade de prototype) le bombardier léger A-12, destiné à l'Aéronavale américaine, mais dont la construction en série vient d'être refusée par le Sénat US pour des raisons budgétaires : pure aile volante triangulaire, sans structure saillante, c'est le modèle le plus ressemblant aux descriptions

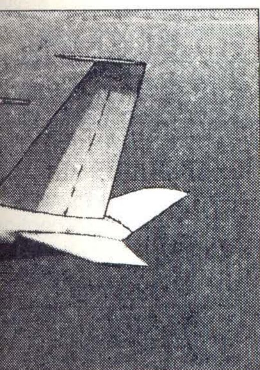
Figure 2 : le F-117A américain.



d'OVNI rapportées ces derni
gure 4). Tous ces appareils c
nombreuses années de mis
les formes permettant de p
d'un radar sont plutôt inco
celles nécessaires à de
mances en vol. Le nombre
dentés ou décédés lors de
pour le confirmer. Les nou
récemment dévoilés à la pre
résultat de compromis, la fu
gnée au détriment des qua
ment demandées à un avion

La quasi-invisibilité est attei
sentiellement sur trois para
mier est la réduction de
ondes radars sur la carling
réduction obtenue d'une pa
des matériaux "absorbant
rents" (tels, par exemple, de
bonés au lieu de métaux
revêtements électroniquem
ou encore des peintures s
de rhodopsine synthétique)
concevant les formes de l'a
à ce que les ondes soien
des directions telles que le
ne puisse en recevoir l'éch
mieux encore, vers le zénith
ramètre est la diminution de
quée par tout appareil e
bulences peuvent partiellem
ondes au même titre que
température; on les rédu
avions de formes très spé
ment à l'arrière des ailes e
moteurs. Le troisième para
ture électronique : des sy
rage et de navigation per
tent à ces engins de voler
au niveau des arbres, et d
lations du relief; de plus,
lages peuvent simuler
faisceaux radars qui éven

de contrôler le ciel à grande



deviennent évidemment
our un adversaire, d'où
e d'abattre ces AWACS
te pénétration classique
C'est la thèse défendue
uteur de "A la poursuite
dans un relativement ré-
ête Rouge", Le Livre de
ce romancier est juste-
qualité de sa documen-
ilitaire. L'apparition des
nc naturellement relancé
matière de furtivité, car
r une telle pièce maî-
ppant plus vite qu'elle ne
se rendant soi-même in-

ctibilité absolue n'existe
nous parlons de furtivité
mais nous assistons à
nologique permanente :
plus performants recher-
e plus en plus furtifs. Si
bel et bien effectué des
eables dans ce domaine
e Mig-27B, le tout dernier
ière de discrétion est le
Nighthawk" F-117A amé-
égorie avions d'attaque
bardiers légers, en géné-
ux B-2 dans la catégorie
(figures 2 et 3). Existe
le de prototype) le bom-
, destiné à l'Aéronavale
ont la construction en sé-
sée par le Sénat US pour
taires : pure aile volante
ructure saillante, c'est le
emblant aux descriptions

Figure 2 : le F-117A américain.

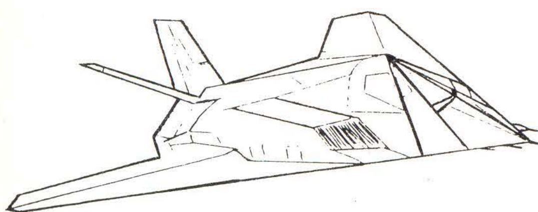
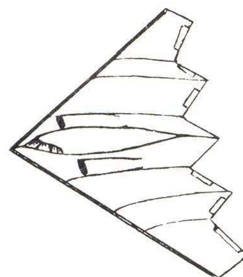


Figure 3 : le bombardier américain B-2.



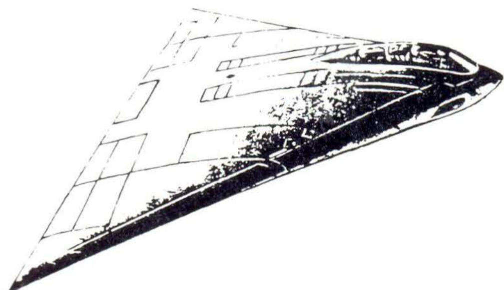
d'OVNI rapportées ces derniers mois (voir figure 4). Tous ces appareils ont demandé de nombreuses années de mise au point, car les formes permettant de passer inaperçu d'un radar sont plutôt incompatibles avec celles nécessaires à de bonnes performances en vol. Le nombre de pilotes accidentés ou décédés lors des essais est là pour le confirmer. Les nouveaux appareils récemment dévoilés à la presse sont donc le résultat de compromis, la furtivité étant gagnée au détriment des qualités habituellement demandées à un avion.

La quasi-invisibilité est atteinte en jouant essentiellement sur trois paramètres. Le premier est la réduction de la réflexion des ondes radars sur la carlingue de l'appareil, réduction obtenue d'une part en choisissant des matériaux "absorbants" ou "transparents" (tels, par exemple, des composés carbonés au lieu de métaux, ou aussi des revêtements électroniquement "intelligents", ou encore des peintures spéciales à base de rhodopsine synthétique), d'autre part en concevant les formes de l'avion de manière à ce que les ondes soient réfléchies dans des directions telles que le radar émetteur ne puisse en recevoir l'écho (vers le sol, ou, mieux encore, vers le zénith). Le second paramètre est la diminution de la traînée provoquée par tout appareil en vol : ces turbulences peuvent partiellement réfléchir les ondes au même titre que les inversions de température; on les réduit en dotant les avions de formes très spéciales, principalement à l'arrière des ailes et aux orifices des moteurs. Le troisième paramètre est de nature électronique : des systèmes de repérage et de navigation performants permettent à ces engins de voler très bas, presque au niveau des arbres, et de suivre les ondulations du relief; de plus, certains appareillages peuvent simuler les échos de faisceaux radars qui éventuellement "accrocheraient" l'avion, et trompent ainsi le radar quant à la position réelle de l'appareil. D'autres leurres sont encore utilisés, tels les brouilleurs électroniques, véritables pollueurs électromagnétiques saturant les écrans des radars, ou les largages de particules métalliques.

La contrepartie de la furtivité est l'accroissement du risque : voler très bas la nuit sans radar ni radio avec des avions aux performances limitées n'est pas sans danger, surtout en combat réel ! Heureusement, les amplificateurs de lumière, les télémètres au laser et la cartographie électronique assistent efficacement les pilotes. Le lecteur intéressé par l'invisibilité radar trouvera son bonheur dans l'ouvrage de Doug Richarson "Les Avions Furtifs" publié en novembre 1990 par les Editions Atlas.

L'hypothèse essayant d'expliquer la "vague belge" d'observations, commencée fin 1989, est surtout le fait de l'hebdomadaire "V.S.D.", et "Science & Vie" a exploité la veine peu après. Manque de connaissance du dossier, informations partielles, conclusions partiales..., on sait combien le magazine maltraita la vérité jusqu'à provoquer une mise au point de nos forces armées. La chose est dorénavant et définitivement entendue : les OVNI belges ne sont en aucun cas des F-117 américains. Soit. Mais force est également de constater que les objets observés se comportent selon une **logique de furtivité**, car, comme le F-117, ils sont (souvent) triangulaires (même s'ils évoluent base en avant, ou en position verticale, ou en pivotant sur eux-mêmes); comme le F-117, ils possèdent trois phares puissants (bien que disposés et orientés autrement, et de taille très largement supérieure); comme le F-117, ils ont des lampes clignotantes (disposées autrement, de fréquences différentes, ou parfois scintillantes); tout comme

Figure 4 :le prototype du A-12 ne devrait pas faire l'objet de développements ultérieurs, faute de budgets.



le F-117, ils échappent à la poursuite radar; comme le F-117, ils peuvent évoluer très bas; comme le F-117 aurait à le faire, ils approchent les AWACS. Evidemment, contrairement au F-117, ils sont silencieux, ils peuvent fantastiquement accélérer dans l'instant suivant un survol quasi stationnaire, ils peuvent présenter des positions de vol incompatibles avec les lois de l'aérodynamique et du principe d'action-réaction (dans les limites de nos connaissances, et d'après les déclarations des témoins). Nous nous trouvons donc bel et bien devant des objets aériens solides dont une partie des caractéristiques semble relative à notre technologie, et une autre partie relative à une technologie inconnue (secrète ou non humaine).

A mon sens, restent donc essentiellement deux pistes à explorer : celle de l'avion furtif nouveau, révolutionnaire et secret, et celle d'une intelligence extra-humaine déguisant ses engins volants en avions terrestres.

Les avions secrets.

C'est la bouteille à encre, le réservoir à arguments éculés : l'hypothèse des avions ultra-secrets ressurgit périodiquement depuis la fin de la dernière guerre avec d'autant plus de facilité qu'elle est invérifiable... pour cause de secret ! En fait, elle revient à la une chaque fois qu'un nouvel auteur non familiarisé avec le dossier croît être le génial découvreur de "**La**" solution du problème OVNI. Peut-être est-ce la bonne, car Dieu sait ce qui se trame dans les labos militaires ultra-secrets des grandes puissances, mais constatons simplement que cette thèse pose une série de problèmes connexes et présente des inconvénients logiques au niveau même de la conservation du secret :

a) malgré de tragiques épisodes comme la crise koweitienne ou les conflits locaux, la démocratisation, lente mais progressive, de la société et la croissance d'idéaux pacifistes, voire spiritualistes, jusqu'au sein des milieux politiques et militaires commence à raréfier les individus acceptant de mener une vie de reclus au nom de la raison d'Etat (sauf pressions ou salaires adéquats);

b) la prise de conscience d'enjeux importants tels que la pollution, le surarmement, la couche d'ozone ou le surendettement du Tiers-Monde poussent les mandataires publics à refuser des crédits aux budgets militaires; les charges des dettes des pays industrialisés et l'ouverture pratiquée dans les pays de l'Est accentuent cette tendance;

c) le prix de nouvelles recherches ou de nouveaux prototypes est à chaque fois plus élevé, non seulement à cause de l'inflation, mais surtout à cause d'une sophistication de plus en plus poussée et coûteuse (escalade); il est donc de plus en plus malaisé de dégager des moyens financiers échappant aux regards des inquisiteurs du fisc et des journalistes à sensation;

d) le nombre des individus à mettre "dans le coup" est aussi de plus en plus important à cause de la sophistication : chercheurs et ingénieurs dans toutes les disciplines concernées, techniciens et monteurs, financiers...; ce nombre augmente les risques de fuites malgré consignes, surveillances, voire menaces..., ou liquidations;

e) le niveau technologique moyen de la société civile peut difficilement s'écarter fondamentalement de la recherche militaire, car malgré les moyens supérieurs de cette dernière et sa manie du secret, les chercheurs civils travaillant sur des projets civils peuvent autant que les autres bénéficier du "facteur chance" permettant une découverte inattendue, et de plus, les publications (circulant mondialement) contribuent à diffuser les idées nouvelles par-delà les frontières (les délais pouvant néanmoins atteindre 10 ou 15 ans, car les militaires ont, eux, accès aux résultats civils, l'inverse n'étant pas vrai); or, le principe de sustentation et/ou de propul-

sion des OVNI semble b
ment différent des propuls
ce depuis les années 50 d

f) le nombre d'objets vus
13 lors d'une observation
voir INFORESPACE n°
grande variété des formes
des accessoires, suggère
pareils différents survolan
et 90, ce qui ruine l'hypo
type et implique l'existenc
tières d'engins opération
signalons qu'à ce jour, s
sont en service, officiellem

g) les mobiles motivant
vols, dont des centaines
moins, sont des plus ob
quelle pourrait être la r
lentement la Wallonie à
des engins secrets (et s
munis de phares puissa
loin, car le caractère mar
toire des OVNI wallon
conciliable avec la notion

Aucun de ces argument
définitif, et, de fait, il es
quelques observations
par des confusions ave
ciaux comme un AWAC
service à l'USAF depuis
assez enclin à penser q
vés au cours de "notre
aucun rapport avec des
nels de construction hu
acceptons d'imaginer u
carade planétaire organ
une population à pein
des nombreux consp
ment impliqués dans u
encore en supposant
mettant en application
logies et ce, motivées
biles !

Néanmoins, remarqu
contrairement aux va
américaines antérieure
déplorable manie de p
ristiques proches de c
très peu étranges dans
soucoupes s'élevant
boules lumineuses, p
d'humanoïdes, mais d

ıvénients logiques au ni-
onservation du secret :

ques épisodes comme la
ou les conflits locaux, la
ente mais progressive, de
roissance d'idéaux paci-
alistes, jusqu'au sein des
et militaires commence à
lus acceptant de mener
au nom de la raison d'Etat
salaires adéquats);

nscience d'enjeux impor-
ollution, le surarmement, la
ou le surendettement du
ssent les mandataires pu-
s crédits aux budgets mili-
es des dettes des pays
'ouverture pratiquée dans
ıccentuent cette tendance;

uvelles recherches ou de
pes est à chaque fois plus
nent à cause de l'inflation,
use d'une sophistication de
ussée et coûteuse (esca-
de plus en plus malaisé de
yens financiers échappant
inquisiteurs du fisc et des
ısation;

s individus à mettre "dans le
de plus en plus important à
iistication : chercheurs et in-
outes les disciplines concer-
s et monteurs, financiers...;
mente les risques de fuites
es, surveillances, voire me-
dations;

nnologique moyen de la so-
difficilement s'écarter fonda-
e la recherche militaire, car
ens supérieurs de cette der-
iie du secret, les chercheurs
sur des projets civils peuvent
autres bénéficier du "facteur
ttant une découverte inatten-
s, les publications (circulant
contribuent à diffuser les
s par-delà les frontières (les
néanmoins atteindre 10 ou
militaires ont, eux, accès aux
l'inverse n'étant pas vrai); or,
sustentation et/ou de propul-

sion des OVNI semble bien fondamentalement différent des propulseurs ordinaires, et ce depuis les années 50 déjà;

f) le nombre d'objets vus ensemble (jusqu'à 13 lors d'une observation dans le Hainaut - voir INFORESPACE n° 79, p. 21) et la grande variété des formes, des variantes ou des accessoires, suggère de nombreux appareils différents survolant la Belgique en 89 et 90, ce qui ruine l'hypothèse d'un prototype et implique l'existence d'escadrilles entières d'engins opérationnels (par analogie, signalons qu'à ce jour, seulement 57 F-117 sont en service, officiellement bien sûr);

g) les mobiles motivant les nombreux survols, dont des centaines de Belges furent témoins, sont des plus obscurs : on voit mal quelle pourraît être la raison de parcourir lentement la Wallonie à basse altitude avec des engins secrets (et supposés le rester) munis de phares puissants visibles de très loin, car le caractère manifestement ostentatoire des OVNI wallons est difficilement conciliable avec la notion de discrétion.

Aucun de ces arguments n'est ni décisif ni définitif, et, de fait, il est fort probable que quelques observations soient expliquables par des confusions avec des avions spéciaux comme un AWACS ou un F-117A (en service à l'USAF depuis 1983), mais je suis assez enclin à penser que les objets observés au cours de "notre" vague belge n'ont aucun rapport avec des véhicules exceptionnels de construction humaine, sauf si nous acceptons d'imaginer une gigantesque mascarade planétaire organisée pour mystifier... une population à peine supérieure à celle des nombreux conspirateurs nécessairement impliqués dans une telle entreprise, ou encore en supposant de nouvelles activités mettant en application de nouvelles technologies et ce, motivées par de nouveaux mobiles !

Néanmoins, remarquons surtout que, contrairement aux vagues françaises et américaines antérieures, "nos" OVNI ont la déplorable manie de présenter des caractéristiques proches de celles de nos avions, et très peu étranges dans certains cas : peu de soucoupes s'élevant rapidement, peu de boules lumineuses, pas de débarquement d'humanoïdes, mais des objets **caricaturant** les formes, les lumières et parfois les bruits des avions réalisés par l'Homme, c'est-à-dire juste ce qu'il faut pour entretenir la confusion.

Une intelligence extra-humaine

L'Hypothèse Extra-Terrestre (HET) est, elle aussi, une bouteille à encre, et plusieurs arguments pertinents de ses détracteurs ont progressivement conduit à l'élaboration d'un nouveau modèle que l'on pourrait baptiser "HET au sens large" ou "néo-HET" : il admet l'existence d'entités conscientes intelligentes interférant avec notre environnement via le phénomène OVNI, mais il ne fixe pas, pour l'instant, ni leur nature, ni leur origine, permettant ainsi d'envisager plusieurs sous-modèles différents.

Il autorise à imaginer, par exemple, l'activité, dans notre champ de conscience, d'êtres intelligents extérieurs à l'humanité; peu importe pour la réflexion que ces êtres proviennent d'Alpha du Centaure, du Futur, de la Ennième Dimension, de l'Astral, ou qu'ils soient des hologrammes ou des concrétions matérialisées par densification selon les lignes de forces de structures archétypales résultant de nos propres pensées : les êtres envisagés ici entrent dans le cadre du modèle, du moment qu'ils n'appartiennent pas à l'espèce humaine considérée à son stade moyen actuel d'évolution. Comme l'hypothèse extra-terrestre classique, la Néo-HET suppose qu'une civilisation non-humaine a pu développer des moyens techniques différents des nôtres à certains égards, soit grâce à son ancienneté historique et donc à son avance technologique, soit parce que la nature physiologique même des êtres envisagés (constitution, organes, ...) a conduit cette civilisation à aborder les lois de l'Univers par d'autres cheminements, soit aussi à cause de l'environnement physique dans lequel elle a eu à évoluer, soit encore à cause d'une structure mentale autrement développée et des concepts différents en découlant; cette liste de possibilités n'est pas limitative.

Si civilisation extra-humaine il y a, alors, nous pouvons aisément admettre que les moyens mis en oeuvre par ces OVNI et les buts de leurs survols soient hors d'atteinte de nos pauvres petits intellects humains. Et

pourtant...

D'autres pistes

Et pourtant, si le modèle "Visiteurs d'Outre-Atmosphère" permet de tout expliquer par l'argument de la supériorité technologique, il existe d'autres "super-modèles", tout aussi flous que l'HET, mais dont la cohésion interne est tout aussi solide (ou tout aussi fragile, selon les opinions), et faisant également appel à l'intervention d'intelligences non-humaines.

Ainsi, Jacques Vallée observe des invariants tant dans le folklore et les légendes anciennes que dans les témoignages de rencontres rapprochées ou les apparitions mariales; il suggère la possibilité d'interférences entre notre espèce et des êtres intelligents, mais terrestres et habitant des zones inconnues inexplorées de notre planète (en y incluant de possibles particularités spatio-temporelles). Déroutant pour les partisans des hard-sciences, héritiers des golden sixties, mais permettant de faire l'économie du voyage interstellaire. Intéressant.

Ainsi en va-t-il aussi des modèles sociopsychologiques qui nient toute étrangeté physique en ramenant le phénomène à des aspects mentaux ou psychologiques (erreurs, aberrations, fantasmes, phénomènes psychologiques inconnus, séquelles de maladies ou accidents,...).

Ainsi en va-t-il encore des modèles purement mystiques, dont l'HET n'est, au fond, que la variante scientiste et matérialiste, posant comme équivalences "Etre Suprême" = "Etre intelligent supérieur", "Miracle" = "Merveille de la Science", "Ange" = "ET", à ceci près que l'HET est terriblement anthropocentriste, puisqu'elle se contente d'une simple transposition de l'histoire humaine sur un monde extérieur, et qu'elle ramène l'infinité des possibilités de l'Univers à des formes banalement humanoïdes, psychologiquement plus rassurantes que la Toute Puissance divine.

Mais comme nous le disions plus haut, dans le cadre de la Néo-HET, peu importe que nous soyions visités par Dieu, ET, les Anges, les défunts, les elfes ou autres Xzmwbls : attachons-nous aux mobiles possibles, espérant ainsi éventuellement en tirer des renseignements quant à la nature, à l'origine ou aux moyens de nos Visiteurs. Pourquoi observe-t-on donc des formes ressemblant à des avions aux comportements impossibles ? Je vous propose ici quelques pistes, pour rêver un peu :

* une espèce différente et supplémentaire pourrait venir nous visiter, ce qui expliquerait les nouvelles formes observées;

* un camouflage serait utilisé et, quoiqu'imparfait, il dissimulerait autant que possible les objets volants étrangers en avions presque classiques, triangulaires comme des chasseurs supersoniques, munis de phares et de feux clignotants; les imperfections résulteraient soit de nécessités nées de la sustentation ou de la propulsion, soit de l'incapacité de nos visiteurs à se rendre compte de ce que nous percevons au niveau conscient, soit encore d'une volonté d'imprécision délibérée (par économie, ou bien justement dans le but de troubler);

* une éducation serait en cours au niveau mondial et, en suggérant des formes nouvelles ou des possibilités non encore réalisées par l'Homme, le phénomène OVNI pousserait nos concepts à évoluer, ferait chauffer nos cellules grises et orienterait ainsi notre évolution dans le sens d'une ouverture cosmique sans pour autant nous traumatiser, puisque ne nous montrant que des formes assez familières, presque réalistes; c'est là la proposition formulée par "l'Hypothèse Initiatique" sur laquelle nous reviendrons dans un article ultérieur.

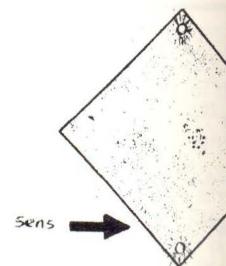
Mais pour en revenir au camouflage, évoquons encore un cas récent survenu dans la région de Namur. Le soir du 30 décembre 1990, vers 17 h 55, Melle Christine Antoine, de Saint-Servais, et son fiancé, de Wépion, circulaient en voiture à Wépion sur la chaussée vers Namur lorsqu'ils furent stoppés par un embouteillage dû à un accident. Forcément inactifs, ils constatèrent la présence, dans le ciel devant eux, d'une lumière plus brillante qu'une étoile. Il leur fallut peu de temps pour constater que cette lumière se déplaçait et grossissait. Ils conclurent à l'approche d'un avion venant du nord et se dirigeant vers le sud. De fait, quelques secondes plus tard, ils virent la lueur se dé-

doubler en deux pui
conforta leur sentime
civil ayant ses feux d'a

L'appareil se rapproc
bientôt distinguer une
lumière verte disposée
l'axe de la trajectoire.
environ 50° d'inclinais
zon, les témoins, n
alors que l'objet porte
rigoureusement carré,

Interrogés le lendema
capables de se souv
trouvaient et la lamp
verte par rapport au
moins en sont assez
la plupart des avions,
qu'un tel détail peut
une identification, ma
ment quelques heures
mémoire ne leur revie
l'autre. Plus étonnant
véhicule à l'arrêt pour
gin, après avoir consta
gir d'un avion (selon
avoir affaire à un ban
tout naturellement la v
l'observation ! Ce n'
plus tard qu'ils réalisè
attitude avait été cont
raient voulu avoir, p
deux assez intéressé
OVNI depuis plusie
qu'aucun des autres a
ne s'est signalé à la S

Figure 5 : l'objet vu à Wépio
dessin d'après les croquis de



éventuellement en tirer
quant à la nature, à l'o-
ens de nos Visiteurs.
n donc des formes res-
ns aux comportements
s propose ici quelques
peu :

ente et supplémentaire
visiter, ce qui expliquerait
s observées;

erait utilisé et, quoiqu'im-
rait autant que possible
trangers en avions pres-
iangulaires comme des
niques, munis de phares
nts; les imperfections ré-
écessités nées de la sus-
la propulsion, soit de
s visiteurs à se rendre
nous percevons au ni-
oit encore d'une volonté
érée (par économie, ou
s le but de troubler);

erait en cours au niveau
ggérant des formes nou-
sibilités non encore réali-
e, le phénomène OVNI
ncepts à évoluer, ferait
s grises et orienterait ain-
lans le sens d'une ouver-
ans pour autant nous
ue ne nous montrant que
familières, presque réa-
proposition formulée par
que" sur laquelle nous re-
article ultérieur.

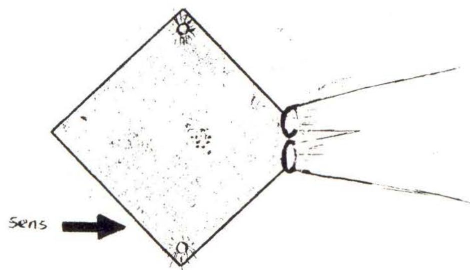
enir au camouflage, évo-
as récent survenu dans la
Le soir du 30 décembre
, Melle Christine Antoine,
t son fiancé, de Wépion,
re à Wépion sur la chaus-
squ'ils furent stoppés par
dû à un accident. Forcé-
constatèrent la présence,
t eux, d'une lumière plus
oile. Il leur fallut peu de
ater que cette lumière se
ssait. Ils conclurent à l'ap-
venant du nord et se diri-
sud. De fait, quelques
, ils virent la lueur se dé-

doubler en deux puissants phares, ce qui conforta leur sentiment d'observer un avion civil ayant ses feux d'atterrissage allumés.

L'appareil se rapprocha encore et ils purent bientôt distinguer une lumière rouge et une lumière verte disposées de part et d'autre de l'axe de la trajectoire. Lorsque l'engin fut à environ *50° d'inclinaison au-dessus de l'horizon*, les témoins, médusés, constatèrent alors que l'objet porteur des lumières était... rigoureusement carré, pointe en avant !

Interrogés le lendemain, les témoins sont incapables de se souvenir de quel côté se trouvaient et la lampe rouge et la lampe verte par rapport au sens du vol. Les témoins en sont assez déçus, car familiers de la plupart des avions, ils sont bien conscient qu'un tel détail peut être déterminant pour une identification, mais, malgré que seulement quelques heures se soient écoulées, la mémoire ne leur revient pas, ni à l'un, ni à l'autre. Plus étonnant encore : sortis de leur véhicule à l'arrêt pour mieux observer l'engin, après avoir constaté qu'il ne pouvait s'agir d'un avion (selon eux), ils estiment donc avoir affaire à un banal OVNI et réintègrent tout naturellement la voiture en abandonnant l'observation ! Ce n'est que vingt minutes plus tard qu'ils réalisèrent à quel point leur attitude avait été contraire à celle qu'ils auraient voulu avoir, puisqu'ils étaient tous deux assez intéressés par le phénomène OVNI depuis plusieurs années. Notons qu'aucun des autres automobilistes bloqués ne s'est signalé à la SOBEPS pour cette observation mais que deux autres témoins se sont manifestés dans la région pour la même tranche horaire.

Figure 5 : l'objet vu à Wépion et Saint-Servais (Namur); dessin d'après les croquis des témoins.



Rebondissement le lendemain. Les deux mêmes témoins, rentrant du réveillon, le 1er janvier 1991, tôt, revoient un objet identique les survoler alors qu'ils atteignent le domicile *de la jeune fille. Cette fois encore, malgré* leur volonté de bien noter les positions respectives des lumières rouge et verte, ils sont tous deux incapables de les replacer sur un croquis effectué spontanément... deux minutes après l'observation, observation de nouveau abandonnée alors que l'objet passait à la verticale ! Nouveau sursaut quant à leur propre attitude, mais plus rapide : ils se reprécipitent dehors... trop tard ! Détail intéressant : un bruit a cette fois été entendu, mais très léger par rapport à la taille apparente de l'objet; il est comparé à "un bruit de moteurs d'avion, mais lointain, assourdi, et plus grave".

Avion déguisé en OVNI ? OVNI déguisé en avion ? Allez savoir !

Jacques ANTOINE

LE 11 DECEMBRE 1989 : UNE SOIREE DE RECONNAISSANCE SYSTEMATIQUE ?

Le traitement informatique des données actuellement recueillies par la SOBEPS sur plus de 1200 cas permettra bientôt de mettre en lumière l'éventuelle existence d'une structure pour les répartitions dans le temps et l'espace de ces observations d'OVNI. Mais dès à présent, il est clair qu'il existe des journées particulièrement exceptionnelles : le 29 novembre était de celles-là; les 11 et 24 décembre 1989 en sont deux autres.

La description des événements de la soirée du lundi 11 décembre va tenter de mettre en évidence la grande cohérence des témoignages reçus, tant dans la chronologie des observations que dans les détails rapportés (forme, déplacement, directions suivies). Ce travail doit encore être affiné mais il est dès maintenant possible de distinguer cinq séries dans la liste des 26 témoignages étudiés. Le tableau ci-après (ainsi que la figure n° 1) donne une liste succincte de ces cas et leur répartition spatio-temporelle. On constate immédiatement que c'est quasi exclusivement le sillon Sambre et Meuse (de Liège à Mons) qui fut visité ce soir-là, avec une insistance particulière pour la région comprise entre La Louvière et Namur, et une pointe dans le sud du Brabant wallon.

Nous laisserons le soin aux lecteurs d'apprécier le bien-fondé de ce qui précède. Remarquons encore que tous les cas évoqués ont fait l'objet d'une enquête aussi approfondie que possible, mais que nous ne présentons ici qu'un résumé des données disponibles; le numéro d'ordre renvoie à celui du tableau et de la carte. D'autre part, pour des raisons de discrétion et d'uniformisation, les témoins seront uniquement identifiés par leurs initiales.

1. ESNEUX (Liège).

Ce lundi 11 décembre 1989. Il est 17 h 35, la nuit tombe et le ciel est dégagé sur Esneux. Mme Maggy L... remonte en voiture d'Esneux vers Fontyn-Avionpuits. Fontyn est un hameau qui surplombe la vallée de l'Ourthe sur son versant est. Les environs sont principalement constitués de prairies où "poussent" cependant une petite centrale électrique, une balise d'aviation et un château d'eau.

Face à Mme L..., et légèrement sur la droite, venant du lieu-dit "Moulin à Vent", un "hélicoptère" très lumineux s'approche jusqu'à une distance de 800 à 900 mètres. C'est à ce moment que notre témoin se rend compte que l'objet n'a rien d'un hélicoptère. Vu de face, sa forme est celle d'une énorme cloche dont la base, parfaitement horizontale, porte de gros feux lumineux blancs (figure 2). Sur le dessus, une rangée de trois hublots de couleur rouge-vif; le médian semble plus grand. En-dessous, plusieurs feux rouge-orange et blanc-bleu qui clignotent alternativement.

Le trafic et l'étroitesse de la route rendront tout arrêt impossible pour Mme L..., mais elle pourra néanmoins observer l'évolution

Figure 1 : localisation des différentes observations.

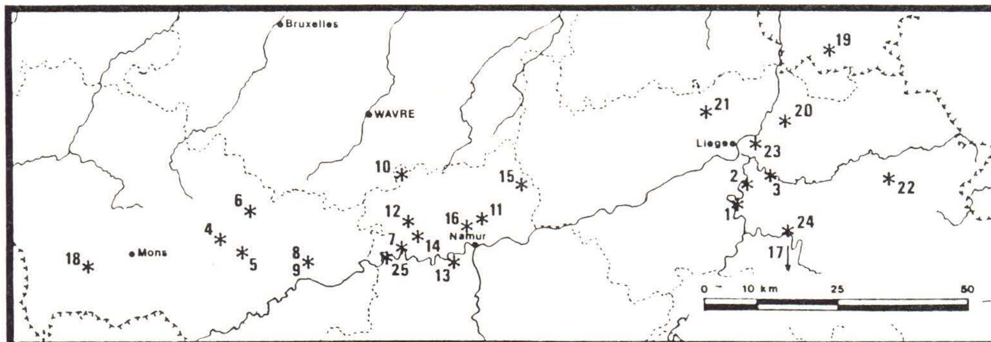


TABLEAU DES CAS

	Heures
1	17h35/17h40
2	17h45
3	18h00(env.)
4	18h00
5	18h00-18h15
6	18h25-18h35
7	18h25-18h50
8	18h30(env.)
9	19h00(env.)
10	18h45-18h5
11	18h10(env.)
12	18h15-19h0
13	18h45(env.
14	19h10(env.
15	19h10
16	19h10-19h1
17	19h00(env.
18	19h15-19h3
19	19h40-20h3
20	20h00(env.
21	20h00-20h3
22	22h45-24h0
23	02h15(env.
24	03h00(env.
25	08h30
26	22h00

rdre renvoie à ce-
rte. D'autre part,
tion et d'uniformi-
niquement identi-

9. Il est 17 h 35, la
gagé sur Esneux.
en voiture d'Es-
ts. Fontyn est un
vallée de l'Ourthe
nvirons sont prin-
prairies où "pous-
petite centrale
viation et un châ-

ment sur la droite,
a Vent", un "hélico-
roche jusqu'à une
nètres. C'est à ce
n se rend compte
hélicoptère. Vu de
le d'une énorme
faitement horizon-
umineux blancs (fi-
ne rangée de trois
vif; le médian sem-
us, plusieurs feux
u qui clignotent al-

la route rendront
ur Mme L..., mais
bserver l'évolution

19
*22
25 50

TABLEAU DES CAS REPERTORIES - NUIT DU 11 AU 12 DECEMBRE 1989

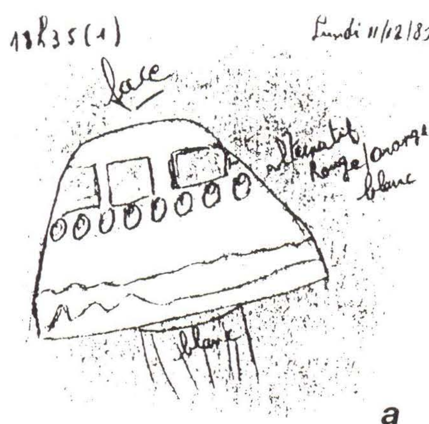
	Heures	Lieux	Directions suivies
1	17h35/17h40	Esneux	SSE ⟶ NO
2	17h45	Tilff	-
3	18h00(env.)	Trooz	-
4	18h00	La Louvière	O ⟶ E
5	18h00-18h15	Morlanwelz	S ⟶ N
6	18h25-18h35	Seneffe	S ⟶ NE
7	18h25-18h50	Jemeppe-sur-Sambre	N, puis O ⟶ N
8	18h30(env.)	Jumet	-
9	19h00(env.)	Jumet	-
10	18h45-18h53	Ernage	N ⟶ S ; SE ⟶ S
11	18h10(env.)	Daussoulx	N ⟶ S ; SO
12	18h15-19h05	Mazy, Suarlée	E ⟶ O ; O ⟶ E
13	18h45(env.)	Malonne	E ⟶ O ; O ⟶ E
14	19h10(env.)	Spy	O ⟶ E
15	19h10	Forville	S ⟶ N
16	19h10-19h15	Emines	O ⟶ E
17	19h00(env.)	Bastogne	-
18	19h15-19h30	Wasmuel	N ⟶ S
19	19h40-20h30	Banholt (Pays-Bas)	-
20	20h00(env.)	Blégny-Trembleur	SO ⟶ NNO
21	20h00-20h30	Xhendremael	NO ⟶ SE
22	22h45-24h00	La Gileppe	-
23	02h15(env.)	Jupille-sur-Meuse	-
24	03h00(env.)	Remouchamps	-
25	08h30	Sambreville	-
26	22h00	Piétrain	-

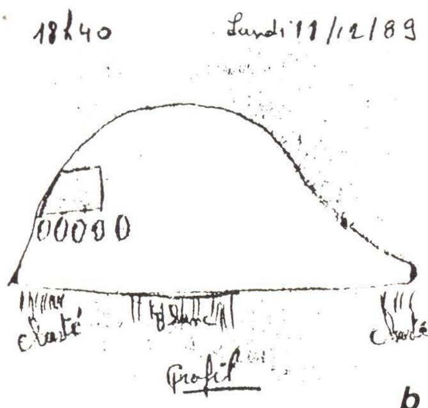
lente de l'engin pendant environ une minute.

A peine quelques minutes plus tard, le témoin se promène avec son chien dans les prairies de Fontyn, lorsque l'OVNI se montre à nouveau. Il est très bas sur l'horizon ("à hauteur des gros arbres"), à 700 ou 800 mètres, il semble énorme ("un hublot aurait la dimension de la pleine lune"). Vu de profil, cette fois, il ressemble au casque profilé d'un coureur cycliste. L'objet évolue toujours lentement et en silence. A l'avant et à l'arrière, de gros feux blancs dirigent de puissants faisceaux lumineux en direction du sol. L'un d'entre eux produit une lumière plus intense et le faisceau semble même s'entourer de brume.

Mme L... l'observera encore pendant environ cinq minutes avant qu'il ne disparaisse en s'inclinant suivant une trajectoire légèrement circulaire, du sud-sud-est vers le nord-ouest. Le chien qui gambadait habituellement dans les prés, est resté ce soir-là aux côtés de sa maîtresse. On ajoutera encore qu'au même moment, au hameau de Crèvecoeur situé dans le fond de la vallée de l'Ourthe, un autre témoin, Melle M... a vu, venant de l'est, un phénomène de dimension importante pourvu de lumières rouges et blanches. Il évoluait lentement à environ 400 m du témoin et à une altitude estimée entre 100 et 150 mètres. (Enquête par Fernand Bonnecompagnie).

Figure 2.





2. TILFF (Liège).

Il est 17 h 45 quand, à environ 5 km au nord-ouest du site de la précédente observation, la petite Nadia E.Y... (12 ans) regarde la télévision. Elle aperçoit soudain quelque chose dans le ciel et avertit aussitôt sa soeur aînée qui est puéricultrice. Elles peuvent alors suivre toutes les deux les évolutions d'un objet ressemblant à un grand triangle gris sombre aux bouts arrondis. Il y a deux puissants phares de couleur verte dans deux des angles, le troisième étant occupé par une lueur rouge; des petites lumières se trouvent sur toute la périphérie (figure 3).

L'OVNI était très lumineux et émettait un bruit de moteur électrique. Il a suivi, à basse altitude, la pente d'un terrain, a survolé les témoins, puis a continué sa route vers le nord-ouest, en direction de Boncelles et de Seraing.

Figure 3.



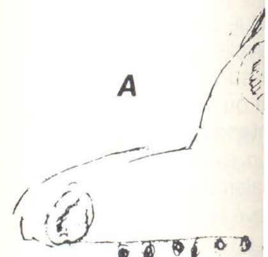
3. TROOZ (Liège).

Toute la famille de L
soir-là dans son dom
Vers 17 h 45, Mme P
lumière étrange, en
le monde (M. et Mm
René et Francis, de
de M. P...) sort alors
de Tilff une lumière im

Mais devant la maiso
c'est à dire dominar
colline de Forêt-Troo
mière très puissante
Observée aux jumell
régulièrement toutes
accompagée de part
mières plus faibles.
durant 10 minutes. L
mains en mains. Mai
servera le plus longte
bout de ces 10 minu
son déplacement per
quel sens ? Difficile
les témoins. Mais il
deux secondes sans
gurante à gauche e
Tilff.

La première lumière,
jours là. On l'obser
Elle répond au gross
Mais l'attention fléch
enfants rentrent (il f
père prennent la vo
haut dans la colline
iront jusqu'au cimeti
mière est encore là,
un quart d'heure, p

Figure 4a.



t qu'il ne disparaisse
ıne trajectoire légère-
-sud-est vers le nord-
gambadait habituel-
ıst resté ce soir-là aux
. On ajoutera encore
au hameau de Crève-
ond de la vallée de
ıoin, Melle M... a vu,
ıénomène de dimen-
u de lumières rouges
t lentement à environ
ı une altitude estimée
es. (Enquête par Fer-
e).

l, à environ 5 km au
ı la précédente obser-
ia E.Y... (12 ans) re-
Elle aperçoit soudain
e ciel et avertit aussitôt
est puéricultrice. Elles
outes les deux les évo-
ssemblant à un grand
ıux bouts arrondis. Il y
ares de couleur verte
s, le troisième étant oc-
rouge; des petites lu-
sur toute la périphérie

mineux et émettait un
rique. Il a suivi, à basse
n terrain, a survolé les
ıtinué sa route vers le
tion de Boncelles et de

3. TROOZ (Liège).

Toute la famille de Luigi P... était réunie ce soir-là dans son domicile de Trooz-Fraipont. Vers 17 h 45, Mme P... vit par la fenêtre une lumière étrange, en direction du nord. Tout le monde (M. et Mme P... et leurs enfants, René et Francis, de même que les parents de M. P...) sort alors et observe en direction de Tilff une lumière immobile très puissante.

Mais devant la maison, en direction du nord, c'est à dire dominant à 30° d'élévation, la colline de Forêt-Trooz, il y a une autre lumière très puissante, de couleur blanche. Observée aux jumelles, cette lumière pulse régulièrement toutes les secondes, et est accompagée de part et d'autre de deux lumières plus faibles. L'engin reste immobile durant 10 minutes. Les jumelles passent de mains en mains. Mais c'est M. P... qui l'observera le plus longtemps et c'est lui qui, au bout de ces 10 minutes d'immobilité, suivra son déplacement pendant une minute. Dans quel sens ? Difficile à dire; sans doute vers les témoins. Mais il bouge et disparaît en deux secondes sans bruit, à une vitesse fulgurante à gauche en direction ESE, vers Tilff.

La première lumière, loin à gauche, est toujours là. On l'observe encore un moment. Elle répond au grossissement des jumelles. Mais l'attention fléchit. Les épouses et les enfants rentrent (il fait froid). M. P... et son père prennent la voiture pour monter plus haut dans la colline pour observer mieux. Ils iront jusqu'au cimetière de Banneux. La lumière est encore là, ils l'observeront encore un quart d'heure, puis rentreront. Soudain, par la fenêtre, Mme P... voit qu'une autre lumière est venue stationner à l'endroit précis où se trouvait la deuxième. Elle ne l'a pas vue arriver. M. P... et les enfants sortent, reprennent l'observation aux jumelles pendant 10 minutes. Cette fois, M. P... s'est muni de son appareil photo. Et quand la lumière se met en mouvement vers eux, M. P... se déplace vers la gauche de la maison, dans le sentier du jardin; il prendra trois clichés coup sur coup de cette masse sombre munie d'un phare très puissant à l'avant, de deux lumières blanches aux extrémités et d'une rangée de lumières rouges à l'arrière. Lumières rouges qu'il ne verra que lorsque l'engin sera à l'aplomb de la maison. Il estime l'altitude à 50 mètres au moment du survol et la largeur à 35 cm à bout de bras. Il a disparu très rapidement au-dessus de la colline derrière la maison.

Pour M. P..., l'engin, vu de face, se présente avec un phare très gros, très puissant à l'avant, n'éclairant pas le sol, et deux lumières moins puissantes aux extrémités des parties latérales toutes en courbes et s'infléchissant vers le bas. Quand il en verra le dessous, c'est un triangle aux coins arrondis munis

Figure 4a.

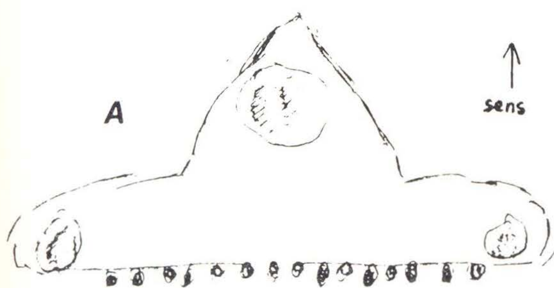
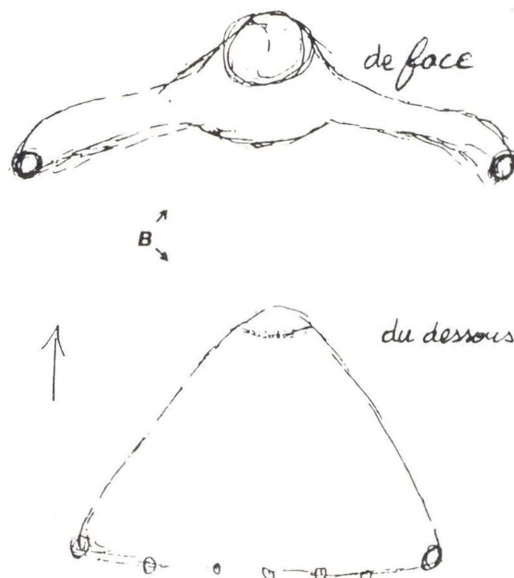


Figure 4b.



d'une rangée de lumières rouges à l'arrière. Il ne peut pas en préciser le nombre.

Pour René, 12 ans, plus intéressé et passionné que son frère aîné, c'est un mélange des deux formes (voir figure 4). Les dessins ont été réalisés indépendamment les uns des autres. Aucun bruit n'a été perçu, mais M. P... et les enfants signalent un léger souffle au moment du survol de l'engin.

Pendant que M. P... photographiait, les enfants ont vu arriver une quatrième lumière qui s'est pointée à l'horizon, a grossi très rapidement, est passée à droite de la maison, s'est avérée en forme de triangle comme l'autre et a disparu au-dessus de la colline derrière la maison en direction des Forges. M. P... ne l'a pas vue: il cherchait la lumière lointaine à gauche en direction de Tilff. Il n'y a plus rien. Personne ne l'a vue partir. L'ensemble de l'observation aura duré une heure et quart.

Les témoins n'ont eu peur à aucun moment; émerveillés plutôt, ils ont continué à observer le ciel tard dans la soirée, par les fenêtres de la maison. Le lendemain, M. P... a fait développer le film. L'un des clichés montre un nuage, une vapeur ! Et M. P... est formel : le ciel était parfaitement pur. Sur le deuxième cliché, une trace, et le troisième : rien.

Un autre témoignage vient confirmer ce qui précède. Ce soir-là, Mme Martine N... est occupée à la traite des vaches de sa belle-mère. L'étable est située en face de la maison de M. P..., en contrebas. La traite a lieu entre 17 h 30 et 18 h 30. C'est à ce moment-là qu'elle fait plusieurs navettes entre la maison et l'étable, avec les cruches. Son attention est attirée par deux grosses lumières immobiles dans le ciel, l'une à gauche en direction de Tilff-Beaufays, l'autre au-dessus de la colline en face vers Forêt. Mais ce n'est pas le moment de traîner. Elle voit aussi que la famille P... est dehors et observe aux jumelles, mais voilà, ces jours-là, on ne se parle pas; on ne se salue même pas (les choses se sont arrangées par la suite).

Quand son travail est terminé, vers 18 h 45, elle va elle aussi chercher ses jumelles (7x50) et observe pendant un quart d'heure avec sa fille Valérie. La lumière la plus lointaine, à gauche, en direction de Tilff-Beaufays répond au grossissement mais celle qui est devant, au-dessus de la colline de Forêt, quand elle est observée aux jumelles, pulse et éblouit. Elle est accompagnée de deux lumières latérales, non visibles à l'oeil nu. C'est à ce moment-là qu'elle remarque que plusieurs avions tournent en l'air. Le bruit en est perçu. Mais d'autres tâches l'appellent. Elle doit rentrer. Quand elle revient, soit vers 20 h 30, il n'y a plus rien. (Enquête de Marcelle Joiret).

4. LA LOUVIERE (Hainaut).

Vers 18 h 00, M. Michel G... se trouve dans la rue des Mimosas à La Louvière, au lieu-dit La Croyère, où il vient rendre visite à un ami, M. Robert S... Voici ce que ce dernier nous raconte : "Entre 18 h et 19 h, quelqu'un a frappé à la porte; j'ai ouvert : M. G... était dehors et m'a signalé des lumières dans le ciel, nettes et sans halo, lumineuses mais sans éblouir. La lune était derrière moi. Les points lumineux venaient de l'ouest et allaient vers l'est. Je ne pouvais distinguer la forme de l'objet, mais les lumières étaient rangées comme pour délimiter une forme triangulaire avec un point lumineux rouge au centre, ainsi qu'un deuxième point rouge à l'arrière d'un des côtés qui semblait bouger en même temps que le triangle (sic). L'objet avait une vitesse modérée avec de légères accélérations et ceci sans changement de luminosité, sauf à la fin de l'observation quand les lumières ont semblé diminuer d'intensité jusqu'à disparaître. On aurait suivi facilement l'objet en marchant. Il n'y avait pas de bruit. L'observation a duré environ 20 secondes. Pour ma part, je ne crois pas que c'est un objet extraterrestre (NDLR : cette personne est Témoin de Jéhova) mais plutôt un appareil militaire secret."

M. Michel G..., quant à lui, a téléphoné aux journalistes de "La Nouvelle Gazette" qui a publié, le 13 décembre suivant, son témoignage : "(...) Au moment où mon ami Robert est venu m'ouvrir, j'ai entendu un bruit assez sourd, comme celui d'un avion, mais assez lointain; Robert l'a également entendu et nous avons tous deux levé la tête. Quelle ne fut pas notre surprise en apercevant, au-dessus de nous, une forme gigantesque, assez floue, autour de laquelle on pouvait voir

La lumière la plus loin-
direction de Tiff-Beau-
sissement mais celle qui
is de la colline de Forêt,
rvée aux jumelles, pulse
ccompagnée de deux lu-
on visibles à l'oeil nu.
là qu'elle remarque que
rnent en l'air. Le bruit en
utres tâches l'appellent.
and elle revient, soit vers
s rien. (Enquête de Mar-

lainaut).

chel G... se trouve dans
à La Louvière, au lieu-dit
nt rendre visite à un ami,
ce que ce dernier nous
h et 19 h, quelqu'un a
i ouvert : M. G... était de-
des lumières dans le ciel,
, lumineuses mais sans
t derrière moi. Les points
de l'ouest et allaient vers
s distinguer la forme de
imières étaient rangées
ter une forme triangulaire
eux rouge au centre, ain-
point rouge à l'arrière
ui semblait bouger en
le triangle (sic). L'objet
nodérée avec de légères
ci sans changement de
la fin de l'observation
s ont semblé diminuer
disparaître. On aurait suivi
n marchant. Il n'y avait
servation a duré environ
ma part, je ne crois pas
t extraterrestre (NDLR :
Témoin de Jéhova) mais
ilitaire secret."

nt à lui, a téléphoné aux
Nouvelle Gazette" qui a
nbre suivant, son témoi-
ment où mon ami Robert
ai entendu un bruit assez
i d'un avion, mais assez
également entendu et
ux levé la tête. Quelle ne
rise en apercevant, au-
e forme gigantesque, as-
e laquelle on pouvait voir

plusieurs lumières : trois lumières rouges en triangle, trois points jaunes un peu plus haut et une autre lumière rouge semblable à un girophare qui tournait régulièrement. Nous avons pu observer ce phénomène pendant une quinzaine de secondes, mais je dois dire qu'elles nous ont semblé très longues."

Lors de l'enquête réalisée en avril 1990, M. Michel G... a encore précisé : "Ce jour-là, je suis sorti de chez moi pour aller chez le pharmacien; en revenant de chez celui-ci, je décide de rendre visite à l'un de mes amis, M. S...; je frappe à la porte de ce dernier et c'est à ce moment que j'aperçois dans le ciel des lumières en mouvement. Lorsque mon ami ouvre la porte, je lui signale aussitôt le phénomène. Il fait une température d'environ 8°C et la lune, à l'est, est pleine. L'objet était en mouvement, sa trajectoire rectiligne. Il y avait trois lumières jaunes qui formaient un triangle, sans pour cela pouvoir distinguer de forme, une lumière rouge-orangé de plus faible luminosité, comme un girophare tournant irrégulièrement dans le centre de l'objet. Le phénomène était légèrement oblique par rapport au sol, ses dimensions étaient entre 40 et 50 m de côté. Les lumières étaient très visibles et n'ont pas changé de luminosité pendant tout le temps de l'observation. Après quelques secondes, je me suis rendu compte qu'il émettait un faible bruit aigu, comme un sifflement. Le phénomène venait de La Louvière et se dirigeait vers Bruxelles à environ 300 m de haut. L'observation a duré environ de 20 secondes et a cessé lorsque l'objet est passé derrière les toits en s'éloignant. Après l'incident, j'ai constaté que ma montre ne fonctionnait plus normalement étant donné que le cadran digital ne marquait plus l'heure. Je n'ai été victime d'aucun trouble de santé physique ni mentale, sauf un léger énervement suite à cette observation; j'étais très excité lorsque je suis entré chez moi. C'est la première fois que je vois une chose aussi incroyable, je ne crois pas que cela était un avion."

La direction de Bruxelles semble erronée. En fait les témoins veulent dire vers l'est (alors que Bruxelles se trouve au nord de La Louvière). Le lieu de l'observation se situe à environ 500 m au sud de l'autoroute E42 et l'OVNI a donc pris la direction de cet axe routier brillamment éclairé, vers Charleroi. (Enquête de Serge Surpierre).

5. MORLANWELZ (Hainaut).

Quasiment au même moment (18 h 00 - 18 h 15), M. Robert V... et Mme Mic B... revenaient en voiture de La Louvière et se trouvaient au lieu-dit "Drève de Mariemont" à La Hestre. Dans la brume, les témoins ont alors repéré quatre feux lumineux plus ou moins alignés se déplaçant latéralement vers Bellecourt (du sud vers le nord).

Les témoins décident alors de s'arrêter dans une rue voisine et sont survolés par le phénomène qui se déplace à environ 20 km/h et à très basse altitude. Cette fois, on distingue 4 lumières blanches (trois aux sommets d'un triangle et la quatrième au centre de la base) qui semblent être portées par une structure gris anthracite particulièrement majestueuse. Les témoins voient l'OVNI s'éloigner vers le nord et, à l'arrière de cette masse, ils repèrent alors une lumière rouge qui paraît avoir un mouvement de va-et-vient de bas en haut, ainsi qu'une rotation sur elle-même. (Enquête de Michel Bougard).

6. SENEFFE (Hainaut).

Il est 18 h 30 (et en tout cas entre 18 h 25 et 18 h 35) quand M. et Mme Willy D... circulent en voiture sur la RN6, tronçon Nivelles - Seneffe. Nous sommes à environ 9 km au nord de la précédente observation. Parfaitement immobiles à 250 m des témoins, à environ 80 m d'altitude, deux phares éblouissants sont visibles quasiment à l'aplomb d'une grosse ferme. Entre ces lueurs très vives, les témoins distinguent comme des zones rectangulaires floues et une masse aux contours indéterminés.

De cette masse toujours stationnaire sort un faisceau lumineux de 1 à 2 m de diamètre qui éclaire le sol. Sur le pourtour de la structure il y a un ensemble de petits feux qui semblent se déplacer de manière aléatoire, avec des couleurs variées : rouge et blanc au début, bleu vers la fin. Après une trentaine de secondes d'observation, l'OVNI a basculé sur place et les feux se sont atténués. Il s'est alors éloigné en silence vers l'autoroute E10, en direction de l'échangeur de Nivelles-Sud avec l'autoroute A54. (Enquête de Michel Bougard).

7. JEMEPPE-SUR-SAMBRE (Hainaut).

C'est quasiment au même moment que lors de la précédente observation, que M. Jean-Claude S... allait pouvoir lui aussi voir un bien curieux ballet dans le ciel de sa commune.

Ce lundi 11 décembre 1989, le témoin, qui est fonctionnaire aux Ponts et Chaussées, a quitté son bureau pour aller reprendre son épouse aux Glaceries Saint-Roch. Il rentrait de Namur lorsque sur la route de la Basse-Sambre (fortement éclairée), à hauteur du point A (voir le plan, figure 5), il vit une lumière encore plus vive que l'éclairage public juste en face de lui. Arrivé au point B, le témoin voyait toujours cette masse lumineuse parfaitement immobile à une centaine de mètres du sol, mais plutôt sur la droite de la route, comme si elle était au-dessus de Jemeppe-sur-Sambre.

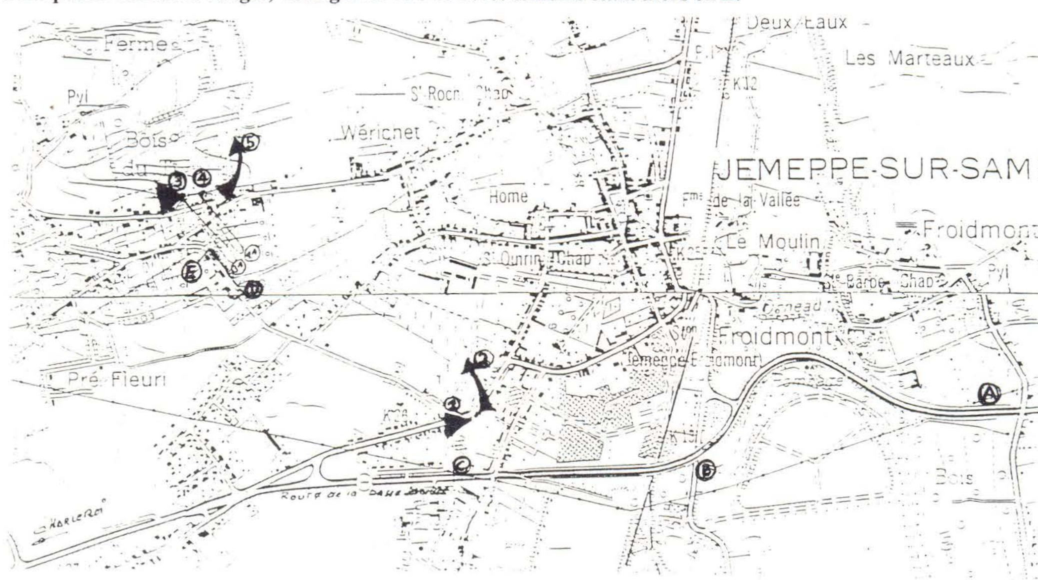
Après avoir franchi un feu tricolore, M. S... a alors arrêté sa voiture à hauteur du magasin Mestdagh (point C). De là, la lueur était bien visible plein nord, toujours immobile. Le recoupement des divers azimuts conduit à donner très exactement la position 1 à ce phénomène. Il est alors 18 h 25. La forme est incertaine, mais le témoin a quand même nettement distingué trois lumières avec une partie centrale ("genre flash") et des petites lumières rouges tout autour. Il y avait aussi comme des "traînées" rougeâtres, fixes, sur la périphérie. Le témoin était alors sorti de sa voiture; il n'a entendu aucun bruit particulier émis par le phénomène.

Derrière les lumières, le témoin croyait voir comme une tôle grise, probablement triangulaire, avec des bords "arrondis". "C'était énorme !", dit le témoin, beaucoup plus grand que l'AWACS qui est parfois visible dans la région. Pendant 5 minutes, rien ne s'est passé. Alors que le témoin s'apprêtait à quitter les lieux pour rejoindre son épouse, l'objet s'est déplacé très lentement vers l'est sur quelques mètres puis il a très légèrement piqué du nez et est alors parti très rapidement plein nord (point 2).

Eberlué, le témoin a ensuite repris sa voiture en direction de Sambreville pour prendre son épouse. Il ne raconta rien à celle-ci. A 18 h 50, en arrivant au hameau des Commognes (où ils habitent), à 250 m de leur domicile, exactement au point D sur le plan, dans l'alignement de la route, en direction du nord-ouest, au-dessus du Bois du Tî qui constitue une colline dominant le hameau, Mme S... remarqua une structure lumineuse immobile dans le ciel (point 3).

Elle demanda aussitôt à son mari de ralentir parce qu'une "grappe de points rouges"

Figure 5 : Le triangle en 1 indique la première position de l'OVNI (témoin en C); la seconde observation (avec émission des points lumineux rouges) est signalée en 3 et 4 : les témoins étant alors en E.



était sortie du phénomène
toute allure vers la voiture
amas est passé sous une li
sion et est immédiatement
structure lumineuse; celle-c
placée vers 4 et là, une no
ces petits feux rouges a fa
sous la ligne HT (4a).

La structure a ensuite gliss
l'est, et comme la première
blé piquer du nez avant de
ment vers le nord en direct
Ferme.

Durant tout cet épisode, l
nué à rouler (de D vers
rouges sont restés groupé
quelques mètres de la voi
sol. Pour Mme S..., l'objet
"terrain de football", équip
Les petites lumières roug
partie inférieure de l'obj
qu'elles formaient avait la t
il devait y en avoir entre
qu'elles constituent une for

Les deux époux sont rest
dire un mot sur ce qu'ils
ver. Il a fallu attendre quel
la soirée pour que peu à
à parler de cela. (Enquê
gard).

8/9. JUMET (Hainaut).

Les deux témoignages qu
été enquêtés complètem
jet d'une courte publicat
velle Gazette" du 13
L'article est signé Lauren
observations faites à J
Charleroi, ce même soir.
met-Station, une dame
pharmacie du quartier a
les lumières qui ont attiré
la volait bas, à environ
très doucement. C'est p
ma tête. La "soucoupe",
diamètre, était entourée
tantes. En son milieu s
mières fixes. Une "bulle'
(...)"

Vers 19 h 00, la jeune Ka
marqua un objet immo

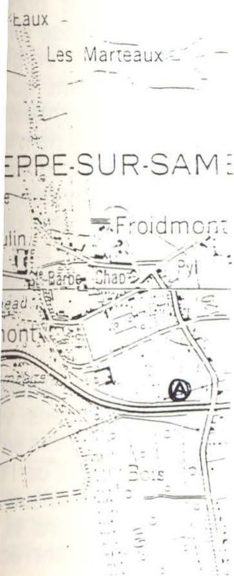
our. Il y avait aussi
ugeâtres, fixes, sur
était alors sorti de
aucun bruit particu-
ne.

témoin croyait voir
probablement trian-
"arrondis". "C'était
oin, beaucoup plus
i est parfois visible
5 minutes, rien ne
e témoin s'apprêtait
joindre son épouse,
lentement vers l'est
uis il a très légère-
t alors parti très rapi-
t 2).

suite repris sa voiture
reville pour prendre
nta rien à celle-ci. A
u hameau des Com-
nt), à 250 m de leur
u point D sur le plan,
a route, en direction
sus du Bois du Tî qui
dominant le hameau,
e structure lumineuse
point 3).

à son mari de ralentir
e de points rouges"

nde observation (avec émis-



était sortie du phénomène et plongeait à toute allure vers la voiture des témoins. Cet amas est passé sous une ligne à haute-tension et est immédiatement retournée vers la structure lumineuse; celle-ci s'est alors déplacée vers 4 et là, une nouvelle grappe de ces petits feux rouges a fait le même trajet sous la ligne HT (4a).

La structure a ensuite glissé lentement vers l'est, et comme la première fois, elle a semblé piquer du nez avant de filer très rapidement vers le nord en direction du Bois de la Ferme.

Durant tout cet épisode, le témoin a continué à rouler (de D vers E). Les éléments rouges sont restés groupés, s'approchant à quelques mètres de la voiture, très près du sol. Pour Mme S..., l'objet avait la taille d'un "terrain de football", équipé de trois phares. Les petites lumières rouges sortaient de la partie inférieure de l'objet et la "grappe" qu'elles formaient avait la taille d'une voiture; il devait y en avoir entre dix et vingt, sans qu'elles constituent une forme précise.

Les deux époux sont restés chez eux sans dire un mot sur ce qu'ils venaient d'observer. Il a fallu attendre quelques heures dans la soirée pour que peu à peu ils en viennent à parler de cela. (Enquête de Michel Bougard).

8/9. JUMET (Hainaut).

Les deux témoignages qui suivent n'ont pas été enquêtés complètement. Ils ont fait l'objet d'une courte publication dans "La Nouvelle Gazette" du 13 décembre 1989. L'article est signé Laurent Patte et décrit des observations faites à Jumet, au nord de Charleroi, ce même soir. Vers 18 h 30, à Jumet-Station, une dame qui se rendait à la pharmacie du quartier a vu ceci : "Ce sont les lumières qui ont attiré mon attention. Cela volait bas, à environ 20 m d'altitude, et très doucement. C'est passé au-dessus de ma tête. La "soucoupe", d'environ 10 m de diamètre, était entourée de lumières clignotantes. En son milieu se trouvaient des lumières fixes. Une "bulle" surmontait le tout. (...)"

Vers 19 h 00, la jeune Karine F... (15 ans) remarqua un objet immobile au-dessus des toits, à une cinquantaine de mètres du sol. Effrayée, elle se précipita chez des voisins, la famille V. G..., en leur demandant de sortir. Mme V. G... déclara au journaliste : "C'était un appareil rond, d'environ 5 m de diamètre, avec des lumières aux alentours et une boule dans le milieu. Le tour était gris et le milieu noir. Il est resté une vingtaine de secondes, puis est parti comme une flèche. Sur une seconde, il n'y avait plus rien. (...)"

10. ERNAGE (Namur).

Le témoignage qui va suivre est sans doute un des plus intéressants de la série, essentiellement par la personnalité du témoin principal. Ce dernier est en effet M. André A..., Lieutenant-Colonel à la Force Terrestre belge. En date du 19 décembre 1989, il envoyait la lettre suivante à ses supérieurs pour leur signaler le curieux phénomène observé : "Cette déclaration est fondée sur une série d'observations faites le 11 décembre 1989 vers 18 h 45, alors que je me rendais à la gare de Gembloux venant d'Ernage où je réside. Mon épouse Chantal m'accompagnait et a pu faire les mêmes observations. La nuit était tombée. Le ciel était étoilé. C'était la pleine lune.

"Arrivé à hauteur de la ferme de Sart-Ernage, je vois dans le ciel à droite et à hauteur du dernier tiers des arbres situés derrière la ferme une série de trois ou quatre panneaux de lumière qui se déplacent dans une direction générale nord-sud, venant de la tour radar de Mellery, au-dessus des villages de Cortil ou de Saint-Géry, se dirigeant vers Corroy. Les dimensions de ces panneaux de lumière ne varient pas et ne dansent absolument pas. Sous cette série de panneaux, à peu près au centre, est placé un gyrophare rouge qui ne correspondait absolument pas à des clignotants rouges qui se trouvent sur les avions classiques et qui scintillent comme des étoiles. L'altitude estimée de cette série de panneaux était environ de 200 à 300 m.

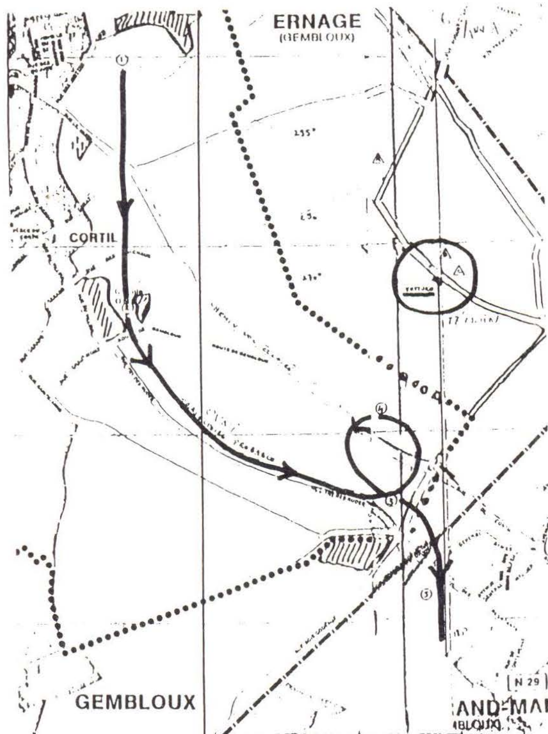
"La route que j'emprunte tourne vers la gauche en direction de Gembloux, à hauteur de la ferme de Sart-Ernage et se dirige vers Gembloux. Les panneaux éclairés de l'objet suivent cette direction générale. A la vitesse de 50 à 60 km/h, l'OVNI reste en arrière. Pour continuer mon observation, je m'arrête

sur le point culminant de cette route de campagne, situé directement après la ferme de Sart-Ernage. Mon épouse ouvre la vitre de la voiture. L'OVNI, qui se déplace lentement sur ma droite, me dépasse et continue son chemin dans la direction précitée. Cette partie de l'observation a duré environ 2 à 4 minutes.

"Ensuite, l'OVNI s'est brusquement dirigé dans notre direction. Seul un phare de lumière blanche, énorme, plus gros qu'un phare d'un gros transporteur aérien, était visible. Ici, une certaine appréhension me saisit. Mon épouse prend peur et me demande de redémarrer, compte tenu de la nouvelle direction empruntée par l'objet qui, avec cette énorme masse lumineuse anormale se montre un peu agressif, d'autant plus que nous n'entendons aucun bruit de moteur... Cet engin était silencieux !

"Alors que ma voiture repart, le gros point lumineux disparaît et trois phares de lumière blanche, moins importants que le précédent, apparaissent. Ces trois phares forment un

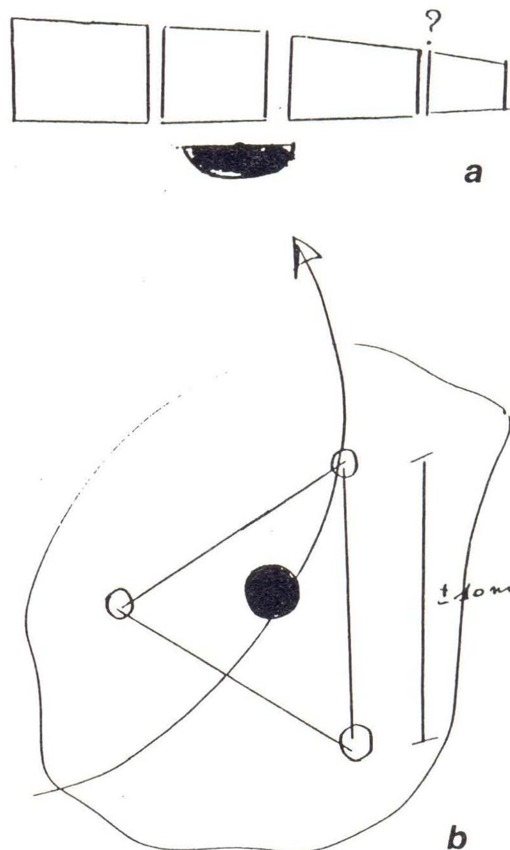
Figure 6.



triangle plus ou moins équilatéral. Au centre de gravité de ce triangle, il y avait à nouveau le gyrophare rouge, vu pratiquement en plan. L'objet, manifestement, entame un virage de 180° sur sa gauche. La distance entre les points lumineux blancs est estimée à environ 10 m. Ce qui me semble paradoxal à ce moment, c'est que, malgré la lumière de la lune qui frappe directement le paysage, il ne nous est pas possible de distinguer la masse répartie autour de ce triangle formé par les points lumineux. La manoeuvre faite par l'engin est majestueuse, lente. Le virage est serré. Il est inutile de bouger la tête ou le regard pour regarder l'objet effectuer son virage, comme on le fait pour suivre l'évolution d'un Boeing ou d'un avion similaire, tant le virage est court.

"Ensuite, les points lumineux disparaissent. Seul le rouge du gyrophare vu en coupe frontale est encore visible. Très rapidement,

Figures 7a et 7b.



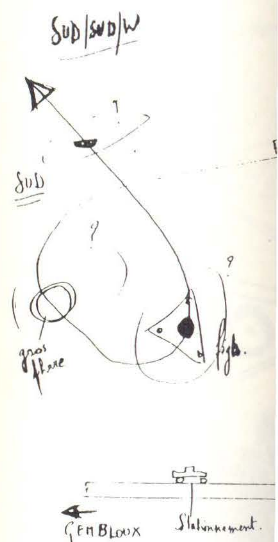
ce phare se perd dar
nuit, dans une directi
durée de l'observation
5 à 8 minutes.

"Quatre caractéristiqu
lenteur des mouvemer
port à la vitesse avec l
en fin d'observation;
vant nécessairement
lumières ne réfléchis
rayons de la lune et
manque de bruit de m
lencieux; enfin, avec
mière énorme située s
dirigeant vers nous
crainte, ressenties surt

"Bien entendu, je res
pour toute autre inform
ou toute reconnaissar
gné : A. A..., LtCol BE

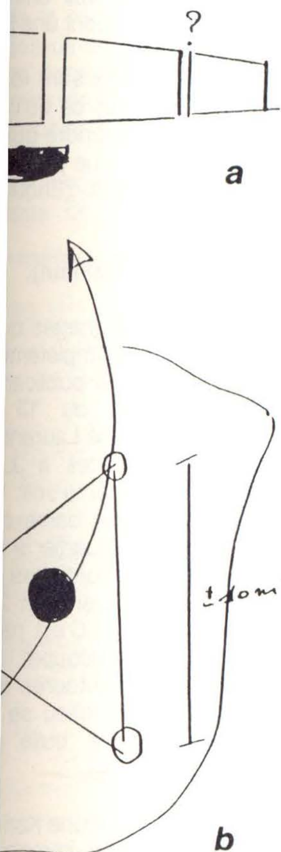
Lors de l'enquête, le
précisé ce qui suit :
plusieurs minutes pen
entendu aucun bruit,
reille. La lune se trouv
servation et aurait dû

Figure 8.



équilatéral. Au centre
le, il y avait à nouveau
vu pratiquement en
stement, entame un vi-
gauche. La distance en-
ux blancs est estimée à
me semble paradoxal à
e, malgré la lumière de
rectement le paysage, il
ossible de distinguer la
ur de ce triangle formé
eux. La manoeuvre faite
tueuse, lente. Le virage
e de bouger la tête ou le
r l'objet effectuer son vi-
fait pour suivre l'évolu-
d'un avion similaire, tant

lumineux disparaissent.
gyrophare vu en coupe
visible. Très rapidement,



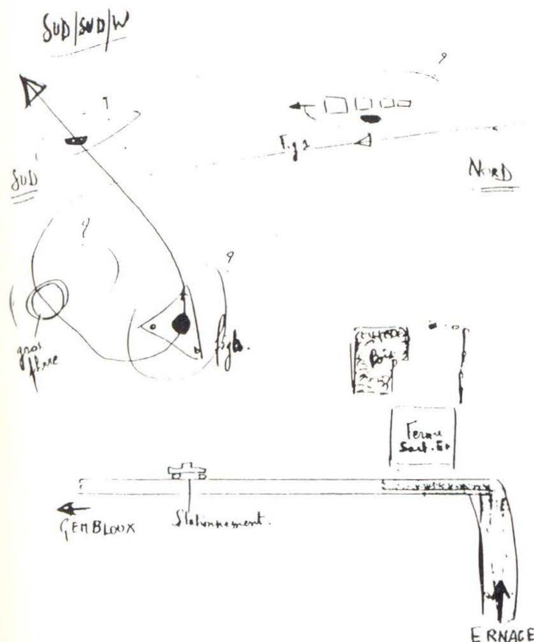
ce phare se perd dans la profondeur de la nuit, dans une direction sud-sud-ouest. La *durée de l'observation est estimée à environ 5 à 8 minutes.*

"Quatre caractéristiques m'ont frappé : la lenteur des mouvements de l'OVNI par rapport à la vitesse avec laquelle il s'est déplacé en fin d'observation; la masse répartie devant nécessairement se trouver autour des lumières ne réfléchissait aucunement les rayons de la lune et n'était pas visible; le manque de bruit de moteur : c'était trop silencieux; enfin, avec ce silence et cette lumière énorme située sur l'avant de l'engin se dirigeant vers nous, l'appréhension, la crainte, ressenties surtout par mon épouse.

"Bien entendu, je reste à votre disposition pour toute autre information complémentaire ou toute reconnaissance sur le terrain." (Signé : A. A..., LtCol BEM).

Lors de l'enquête, le LtCol A. A... a encore précisé ce qui suit : "L'observation a duré plusieurs minutes pendant lesquelles je n'ai entendu aucun bruit, quoique je tendis l'oreille. La lune se trouvait à l'opposé de l'observation et aurait dû éclairer; je n'ai aperçu aucun reflet et je n'ai pas eu d'impression de masse. Alors que l'objet passait devant le bois, *il changea sa course sans que je puisse me rappeler comment, et un phare* très lumineux (2x le diamètre de la lune) fut dirigé dans notre direction (plus bas que la cime des arbres derrière) et l'intensité augmenta. Mon épouse prit peur et me dit "Démarre !". J'étais aussi gagné par une certaine angoisse face à une attitude que je jugeai aggressive. Ma voiture démarra sans problème. C'est alors que l'objet a effectué une manoeuvre en vol cabré et que je vis distinctement trois lumières blanches disposées en triangle, en ascension oblique vers la droite, la plus forte dirigée vers le ciel, et la lumière rouge au milieu du triangle, d'un diamètre apparent deux à trois fois plus grand que les deux lumières de la base, tandis que la lumière supérieure avait une intensité trois à quatre fois plus puissante que les deux autres. Dimensions : de 6 à 10 m entre les lumières. L'objet a repris son assiette, lumière rouge en-dessous, et a rapidement disparu (10 s) en direction du sud. Je suis allé chercher mon fils à la gare de Gembloux, nous étions de retour à la maison à 19 h 05. Le lendemain, j'ai filmé la lune avec ma caméra vidéo pour vérifier son fonctionnement de nuit et je suis allé plusieurs soirs de suite à la même place. En vain. Après hésitation, peur du ridicule, j'ai adressé une note au cabinet du Ministre de la Défense Nationale relatant les faits. Pour moi, c'est clair, il ne s'agissait pas d'un AWACS, ni d'un ULM, ni d'un hélicoptère, ni d'un hologramme."

Figure 8.



Un plan des lieux (figure 6) permet de reconstituer l'observation en quatre phases. Successivement placés aux points A,B et C, les époux A... observent l'OVNI sous forme de panneaux blancs se dirigeant vers le sud (de 1 en 2, voir la figure 7a). De 2 en 3, il s'agit d'une trajectoire probable; toujours est-il que depuis le point d'observation C, les témoins revoient un phare très éblouissant en 3, s'avançant vers leur voiture (phase 2). La troisième phase constitue en une manoeuvre de rotation de l'OVNI à 180° : les témoins distinguent alors une structure triangulaire avec trois lumières blanches et une lumière rouge (voir figure 7b). La quatrième et dernière phase (point 5) voit l'objet inconnu s'éloigner à nouveau vers le sud; la figure 8 reprend l'ensemble des évolutions constatées par le LtCol A. A...

L'enquête a encore révélé que l'observation a dû durer 10 minutes, la vitesse de l'OVNI étant estimée à environ 30 km/h, son diamètre ou envergure probable serait comprise entre 25 et 45 m, l'altitude étant d'une quarantaine de mètres. (Enquête par J. Laurent).

11. DAUSSOULX (Namur).

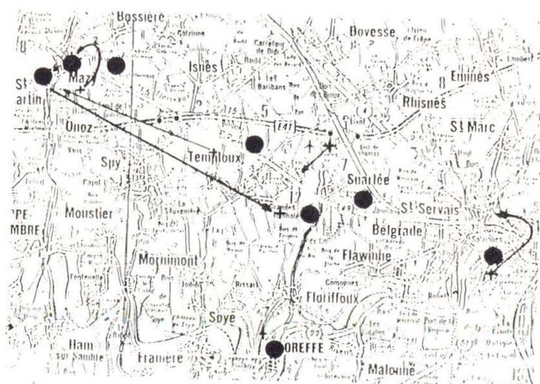
Un ciel dégagé et la pleine lune surplombent la campagne et l'autoroute Liège - Namur. Il est 18 h 10 et M. Michel D... roule à hauteur de l'échangeur de Daussoulx quand il voit passer une sorte d'énorme "raie manta" au-dessus des communes de Cognelée et de Champion. L'objet, d'un rouge flamboyant uni, se déplace lentement et majestueusement; aucun phare n'est visible et aucun son n'est perçu. Comme M. D... n'a pas arrêté son véhicule, il n'a pas pu évaluer correctement ni l'altitude, ni la distance, ni les dimensions.

Par trois fois l'OVNI a changé de direction et selon le témoin, on aurait dit une reconnaissance des lieux. Lors de l'entretien avec l'enquêteur, M. D... a fait part de sa bonne connaissance des avions et plus particulièrement de l'AWACS qu'il voit parfois à proximité de l'aéroport de Bierset (lieu de passage quotidien). (Enquête par J.P. Delhaxhe et R. Petre).

12. MAZY - SUARLEE (Namur).

Plusieurs témoignages ont pu être récoltés dans cette région du Namurois entre Mazy et Salzinnes, de part et d'autre de l'E41, toujours la même autoroute de Wallonie décidément bien fréquentée ce soir-là.

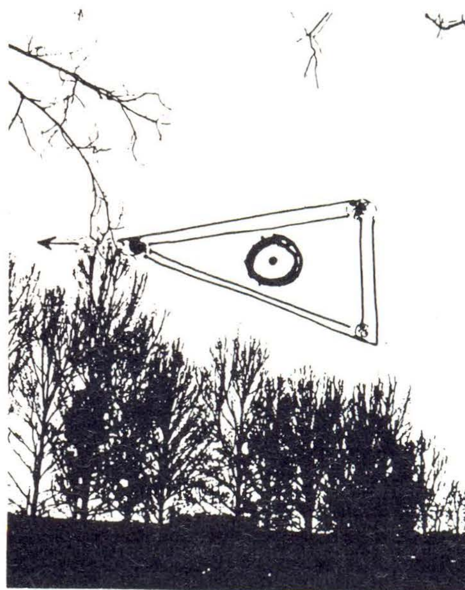
Figure 9.



La figure 9 reprend l'essentiel des sites d'observation. Il est 18 h 15 quand, ayant reconduit une camarade à son domicile de Suarlée, M. Vincent V... et Melle Nathalie H... aperçoivent, en réintégrant leur voiture, trois lumières blanches et une rouge en direction de Temploux. Les choses en restent là, et vers 18 h 30, le couple se trouve à Floreffe devant un magasin de location de cassettes vidéos. En sortant du magasin, les deux jeunes gens revoient les mêmes lumières, mais cette fois le phénomène semble plus proche. Ils foncent alors chez les parents du jeune homme pour y chercher un petit appareil photographique. A 18 h 45, ils arrêtent leur voiture à hauteur de Temploux, à un endroit dégagé et observent ainsi plus à l'aise les étranges lumières toujours immobiles mais qui finiront par se réduire en un point minuscule, le temps que Vincent V... actionne son flash. A 18 h 50, les jeunes gens continuent leur "poursuite" et s'engagent plus avant vers Sombreffe; ils s'arrêtent aux feux situés au carrefour avoisinant le pont de l'autoroute (sortie N° 12). Deux kilomètres plus loin, l'OVNI semble circuler au-dessus de Mazy, et Vincent engage son véhicule dans un chemin de terre pour mieux observer les évolutions des lumières.

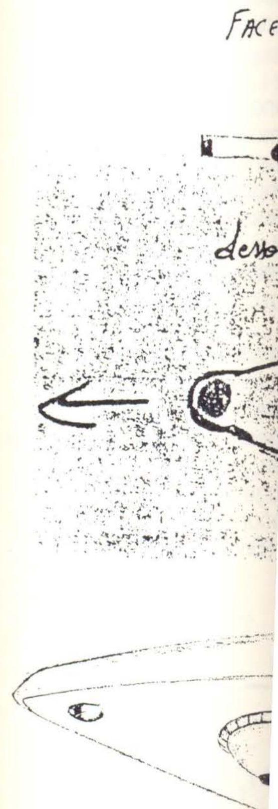
C'est aux abords d'un récent terrain de golf que les deux témoins s'arrêtent et se ren-

Figure 10.



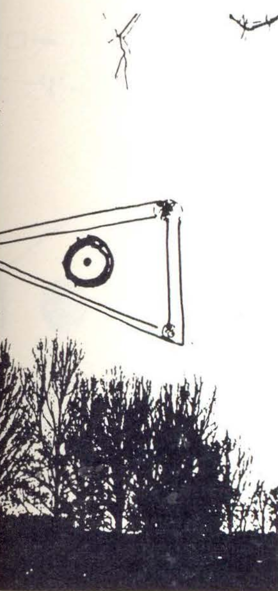
dent compte des propor
de l'OVNI qui évolue ent
émettant un "très léger b
lodieux". Vincent estime l
mais Nathalie la compar
deux terrains de footb
convaincue que le terrain
tit pour l'accueillir. L'obj
dans le ciel et ressembl
cèle équipé de trois gro
tués dans les an
rouge-orangé étant situ
paraissant plus imposan
tion (vers 19 h 00, +/- 1
l'objet contournait les té
pris une série de photog
ci ne sont guère conv
des témoins, l'objet se
gris foncé; il présenta s
qu'il tourna autour d'e
méprise avec un avior
(voir les figures 10 et 11)

Figures 11 et 12.



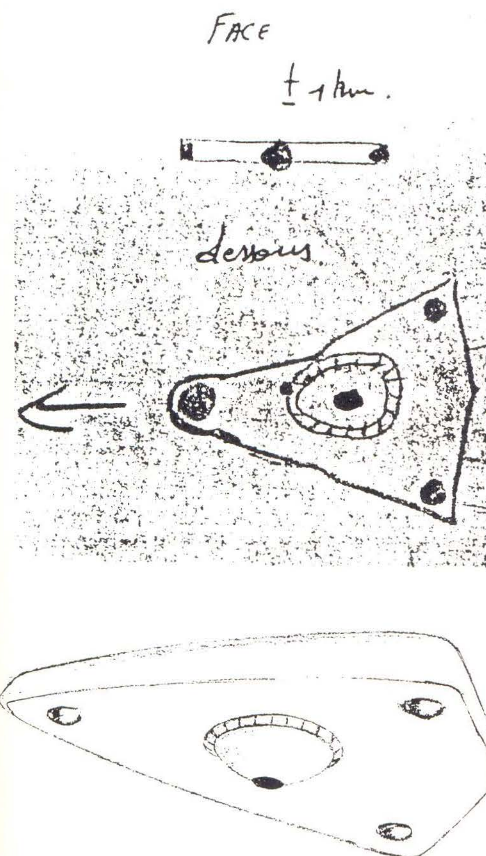
prend l'essentiel des sites
est 18 h 15 quand, ayant re-
marade à son domicile de
ent V... et Melle Nathalie H...
réintégrant leur voiture, trois
es et une rouge en direction
es choses en restent là, et
couple se trouve à Floreffe
sin de location de cassettes
ant du magasin, les deux
voient les mêmes lumières,
le phénomène semble plus
ent alors chez les parents du
our y chercher un petit appa-
que. A 18 h 45, ils arrêtent
uteur de Temploux, à un en-
observent ainsi plus à l'aise
mières toujours immobiles
par se réduire en un point
emps que Vincent V... ac-
. A 18 h 50, les jeunes gens
"poursuite" et s'engagent
Sombreffe; ils s'arrêtent aux
arrefour avoisinant le pont de
tie N° 12). Deux kilomètres
l semble circuler au-dessus
incent engage son véhicule
in de terre pour mieux ob-
tions des lumières.

ds d'un récent terrain de golf
émoins s'arrêtent et se ren-



dent compte des proportions gigantesques de l'OVNI qui évolue entre 150 et 250 m en émettant un "très léger bruit agréable et mélodieux". Vincent estime l'envergure à 50 m, mais Nathalie la compare à la grandeur de deux terrains de football accolés et est convaincue que le terrain de golf est trop petit pour l'accueillir. L'objet évolue lentement dans le ciel et ressemble à un triangle isocèle équipé de trois gros phares blancs situés dans les angles, un phare rouge-orangé étant situé en son centre et paraissant plus imposant. Durant l'observation (vers 19 h 00, +/- 1 min), pendant que l'objet contournait les témoins, Vincent V. a pris une série de photographies mais celles-ci ne sont guère convaincantes. Aux dires des témoins, l'objet semblait métallique et gris foncé; il présenta sa face inférieure lorsqu'il tourna autour d'eux, ce qui exclut la méprise avec un avion ou un hélicoptère (voir les figures 10 et 11).

Figures 11 et 12.



Le film (100 ASA) sera malheureusement développé dans de mauvaises conditions et les positifs présentés lors d'une édition de l'émission "Ce Soir" sur les antennes de la RTBF-TV s'avèreront être des erreurs de jugement. (Enquête par Gérard Grede et Denis Moinil).

Les enquêteurs ont proposé une reconstitution possible pour l'objet observé, d'après les précisions apportées par les témoins (figure 12).

13. MALONNE (Namur).

Au même moment, d'autres témoins situés dans une propriété de la campagne, au sud de Malonne, purent aussi observer un phénomène aérien insolite. Il s'agit de Melle Lucie G..., éducatrice, et de trois élèves de l'Institut Médico-pédagogique Reumonjoie. Le terrain descend en pente douce vers la vallée qui est au nord; l'horizon est boisé; le ciel clair est étoilé. Voilà ce que raconte Melle G... : "Vers 18 h 45, j'ai eu mon attention attirée par une certaine excitation parmi les élèves dont certains m'appelaient pour observer une chose bizarre dans le ciel. Je suis sortie du bungalow G, et dans la direction de Malonne, vers le nord, j'ai vu un objet mystérieux qui volait très bas et très lentement au-dessus des arbres qui dans cette direction occupent tout l'horizon. Ma première observation eut lieu à l'azimut 300°. L'objet se dirigeait d'ouest en est. J'ai cru distinguer une masse sombre pourvue de trois phares très lumineux disposés en triangle isocèle, pointe en avant, et d'une sorte de tache lumineuse en son centre mais au-dessus. L'objet volait au ras des arbres, donc son altitude devait être d'environ 50 m et la distance d'environ 1000 m. Le diamètre apparent correspondait à celui de la pleine lune. Arrivé à l'azimut 030°, c'est à dire, à l'endroit où il y a une petite dépression dans le bois à l'horizon, l'objet a marqué un bref temps d'arrêt, puis a rebroussé chemin jusqu'à l'azimut 300°. Ce manège se produisit trois à quatre fois pendant la durée de l'observation, soit 10 minutes.

"J'avais entendu parler des OVNI par les médias mais je n'ai pas réalisé que cela ait pu en être un. En tout cas, ce n'était ni un avion, ni un ULM, ni un hélicoptère. Il est possible, à la réflexion, que la tache lumi-

neuse au-dessus de l'objet avait une forme de coupole. L'observation s'est terminée quand l'objet a disparu derrière le bois à l'azimut 030°."

Les élèves, âgées de 14, 17 et 18 ans, relatent aussi le même genre d'observation. Ces témoignages concordent sur les endroits d'apparition et de disparition de l'engin, mais, par contre, les trois descriptions sont différentes. Nous n'avons ici reproduit que le témoignage de l'éducatrice, plus crédible. (Enquête de J. Laurent).

14. SPY (Namur).

Il est environ 19 h 10 quand M. Philippe R... roule sur l'autoroute E41, entre Namur et Fleurus, à hauteur de Spy. Il remarque alors des points lumineux entre 45° et 60° d'élévation, à une distance qu'il estime être de 500 à 1000 m. Ces points délimitent une forme triangulaire mais sans qu'une masse porteuse soit cependant visible. Un "phare" avant, d'intensité lumineuse plus faible, est dirigé vers le sol; au centre de cette structure, un feu rouge-orange clignote lentement.

Le phénomène se déplace lentement d'ouest en est et le témoin le suit pendant environ une minute. Pour M. R... qui fut occupé durant 2 ans à l'aéroport de Zaventem (comme informaticien), il ne peut en aucun cas s'agir d'un avion. (Enquête de Serge Surpierre).

15. FORVILLE (Namur).

A 19 h 10, au même moment donc que le témoignage précédent, M. Jean-Benoît G... roule sur la N643, de Bierwart vers Forville. La route se trouve en rase campagne. Tout à coup, sur la gauche de la voiture, venant de Pontillas, trois phares éblouissants apparaissent; ils sont alignés horizontalement et projettent au sol leurs faisceaux de lumière.

Le phénomène se dirige vers la route, mais le témoin ne perçoit aucune structure portante. M. G... fonce alors vers le domicile proche d'amis (à 500 m) pour les prévenir et chercher un appareil photographique. A ce moment, l'OVNI le survole silencieusement à une altitude sans doute comprise entre 30 et 50 mètres. Suivant une trajectoire rectiligne, l'objet s'éloigne alors vers Meffe, le village voisin.

Monsieur G... est un peu effrayé par le phénomène qu'il décrit alors comme énorme, de taille supérieure à un avion, sombre, d'une structure et d'une épaisseur indéfinissables (un feu rouge en son centre), mais "semblant flotter dans l'air". (Enquête d'Emile Técheur).

16. EMINES (Namur).

Nous sommes au nord de Namur, à deux kilomètres de l'échangeur de Daussoulx. Monsieur et Madame D... traversaient en voiture le pont sur l'autoroute E41, lorsque, à quelques centaines de mètres, au-dessus d'un bosquet, ils crurent apercevoir un "hélicoptère" immobilisé. Une ligne HT sétend au-dessus du petit bois, le temps est légèrement pluvieux et venteux en cet endroit. Cet engin intrigue M. D... car, ayant piloté des planeurs, et même des avions et un hélicoptère, il connait les difficultés de maintenir un tel appareil en vol stationnaire, surtout au-dessus d'une ligne HT.

Le couple arrête donc le véhicule pour mieux observer; les témoins voient alors une sorte de forme elliptique très lumineuse. Un phare jaune central dirige un faisceau lumineux puissant; en-dessous, une lampe rouge, et à gauche et à droite, une lampe blanche. L'engin doit être très grand: environ 20 m de long et 3 m d'épaisseur.

Les témoins ne perçoivent aucun bruit mais le moteur de leur véhicule n'est pas arrêté. Après quelques instants, l'objet s'éloigne à grande vitesse en longeant l'autoroute et la ligne HT vers Champion, puis Liège. Il laisse la trace d'une lueur rouge avant de disparaître à l'horizon en 10 secondes; l'observation a duré trois minutes. (Enquête d'Emile Técheur).

Figure 13.



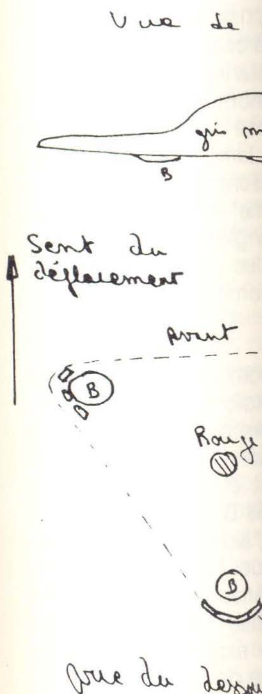
17. BASTOGNE (Luxe

Il est environ 19 h 00 q
chez elle à Bastogne. (
jà remarqué certains
jeune fille remarque co
le ciel. Son père, pro
pour relater la suite de

"(...) Ma fille m'a invité
la porte pour que j
constater le phénomè
pourtant, et là, je doi
dence. Il fait déjà son
étoile dans le ciel, ma
ment "quelque chose"
mineux et, à mon avis,
ne saurais cependant
ni la distance de l'engir

Utilisant des jumelle
comme un cône tro
dont la base était cor
de petites lumières rou
était parsemé de r
jaunes ou blanches
par moments. L'objet
sieurs reprises sur lui-
de 19 h 05 à 19 h 20.

Figure 14.



vers Meffe, le village

peu effrayé par le phé-
alors comme énorme,
à un avion, sombre,
ne épaisseur indéfinis-
en son centre), mais
s l'air". (Enquête d'E-

.

d de Namur, à deux ki-
geur de Daussoulx.
D... traversaient en
utoroute E41, lorsque,
de mètres, au-dessus
ent apercevoir un "héli-
Une ligne HT sétend
s, le temps est légère-
eux en cet endroit. Cet
car, ayant piloté des
s avions et un hélico-
icultés de maintenir un
ationnaire, surtout au-
.

nc le véhicule pour
moins voient alors une
ue très lumineuse. Un
rige un faisceau lumi-
essous, une lampe
t à droite, une lampe-
être très grand: envi-
m d'épaisseur.

vent aucun bruit mais
cule n'est pas arrêté.
ts, l'objet s'éloigne à
geant l'autoroute et la
n, puis Liège. Il laisse
ge avant de disparaî-
condes; l'observation
(Enquête d'Emile Té-

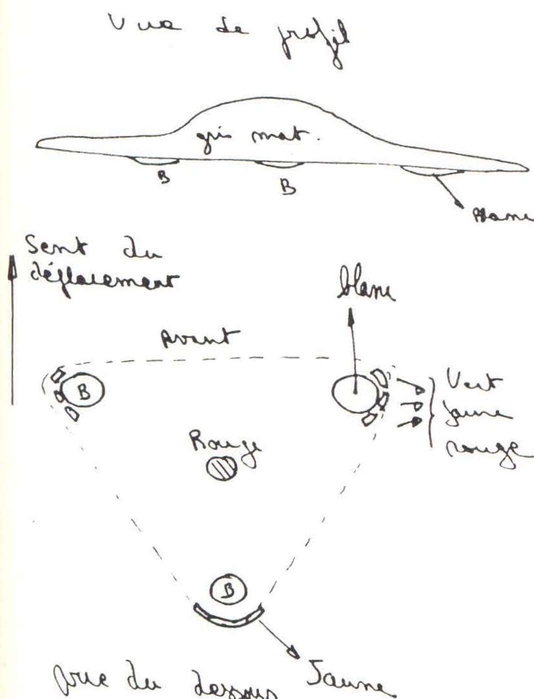
17. BASTOGNE (Luxembourg).

Il est environ 19 h 00 quand Melle N... rentre chez elle à Bastogne. Comme elle l'avait déjà remarqué certains soirs auparavant, la jeune fille remarque comme un "OVNI" dans le ciel. Son père, professeur, nous a écrit pour relater la suite de l'observation :

"(...) Ma fille m'a invité à sortir sur le pas de la porte pour que je puisse moi-même constater le phénomène. Incrédule, je sors pourtant, et là, je dois me rendre à l'évidence. Il fait déjà sombre, il n'y a aucune étoile dans le ciel, mais je distingue nettement "quelque chose" qui me paraît très lumineux et, à mon avis, assez volumineux. Je ne saurais cependant apprécier ni l'altitude, ni la distance de l'engin (...)."

Utilisant des jumelles, M. N... observa comme un cône tronqué (voir figure 13) dont la base était constituée d'une rangée de petites lumières rouges, et dont l'intérieur était parsemé de nombreuses lumières jaunes ou blanches dont l'intensité variait par moments. L'objet qui a pivoté à plusieurs reprises sur lui-même est resté visible de 19 h 05 à 19 h 20.

Figure 14.



18. WASMUEL (Hainaut).

Ce lundi 11 décembre, il est entre 19 h 15 et 19 h 30 quand M. Stéphane N... sort de son domicile pour prendre son véhicule et aller chercher ses parents. Voici comment il continue son récit :

"(...) C'est en mettant le contact que j'ai aperçu des lueurs dans le ciel à environ 200 m de haut. Au début, je pensais à un hélicoptère mais, n'entendant aucun bruit, je suis sorti de mon véhicule, mais la "chose" n'émettait aucun bruit audible, l'objet se trouvait à ce moment à 20 m de moi et à 200 m de haut, donc presque à la verticale. C'est à ce moment que j'ai vu trois phares qui délimitaient un "triangle" et un phare rouge au centre. Autour des deux phares (qui semblaient délimiter l'avant), il y avait trois petites lumières placées vers l'extérieur (vert, jaune, rouge) qui clignotaient par intermittence. A l'arrière de la chose, et semblaient délimiter un bord, une lumière jaune clignotait également (voir figure 14).

"Il n'était possible de distinguer aucune forme, mais les phares principaux déterminaient la forme d'un triangle d'environ 5 m de côté (entre chaque phare). Les lumières étaient puissantes mais sans éblouir. Selon mon opinion, ce sont les lueurs qui m'empêchaient de distinguer la forme. Elle se déplaçait à environ 30 km/h. Lors de son éloignement, j'ai cru voir une couleur gris-mat comme le zinc et distinguer comme un renflement dans le haut, et au centre de la chose comme une coupole. Les lueurs semblaient dépasser du dessous de l'appareil. La chose peut être un avion sophistiqué, mais suite au manque de bruit et à la vitesse réduite lors du passage, je pense qu'aucun avion n'est capable de ces performances. Pourquoi pas un engin qui vient d'ailleurs ? Nous ne sommes peut-être pas seuls dans l'Univers." (Enquête de Serge Surpierre).

19. BANHOLT (Pays-Bas).

M. Humphrey B..., 40 ans, et son épouse Tiny sont passionnés par le phénomène OVNI. Déjà, en 1979, ils auraient vu, en compagnie d'autres personnes, une sorte d'engin aérien en forme de soucoupe, de très grande taille, en train de survoler Brunssum (Limbourg hollandais). Toutefois, il faut

ajouter que la "culture ufologique" de M. et Mme B... reste assez pauvre et se limite à la lecture de quelques articles parus dans des quotidiens et au livre de John Fuller consacré à la célèbre affaire des époux Hill.

Ce préambule pour montrer qu'il était donc logique que les événements d'Eupen à la fin du mois de novembre 1989 les aient quelque peu intrigués. Curieux, ils ont alors décidé de se rendre sur place dans la soirée du lundi 11 décembre. Equipés d'un appareil photographique autofocus et d'une caméra vidéo, ils sont arrivés au barrage de la Gileppe où de nombreuses personnes se trouvaient déjà, avec toutes le projet de traquer l'OVNI.

Après de longues minutes d'attente, ne voyant rien venir, les époux B... décident de rentrer chez eux par la route d'Aubel. Il est 19 h 40 lorsque, sur la route qui relie Henri-Chapelle à Aubel, Mme B... aperçoit quelque chose dans le ciel. Les témoins arrêtent alors leur voiture à hauteur d'une ferme (Gensterbloem), un peu avant le Cimetière Américain d'Aubel. Ainsi placés, ils ont une bonne vue sur la vallée située à leur gauche. Sortis de leur véhicule, ils observent un phénomène lumineux se présentant sous la forme d'une boule de lumière rouge évoluant lentement, à basse altitude, à environ 30° d'élévation; la lumière se dirige vers eux.

La région est particulièrement calme à cette heure-là. La boule lumineuse se déplace silencieusement en "pulsant". Elle est à environ 1 kilomètre des témoins et grossit en s'approchant. Au bout d'environ une minute, elle pivote, puis repart vers Aubel et disparaît. M. B... s'est saisi de sa caméra Camcorder Sony. Les lampes de contrôle de charge de la batterie et de bon fonctionnement se sont allumées et, inexplicablement, selon le témoin, celui-ci n'a pu enclencher la gachette de sa caméra; selon lui toujours, cela ne s'était jamais produit auparavant.

Le couple reprend alors la route vers les Pays-Bas. Juste avant d'arriver à Noorbeek, à De Plank, ils aperçoivent à nouveau le même phénomène lumineux qui semble se trouver au-dessus de Fouron-le-Comte, à environ 5 km d'eux. La lueur est à basse altitude et reste immobile pendant près de 5 minutes, puis, elle pivote à nouveau et part lentement vers le nord. M. et Mme B... partent à sa poursuite. Arrivés au village de Banholt, ils retrouvent le phénomène qui évolue, selon eux, à moins de 50 m d'altitude; sa taille apparente est d'une fois et demie celle de la pleine lune. Avant que la vive lueur ne disparaisse derrière une colline, les B... décident de se rendre vers Herkenrade, un endroit qui surplombe la région. De là, effectivement, ils peuvent revoir l'OVNI qui se dirige alors vers la Belgique, en direction de Fouron-le-Comte. Il est 20 h 30 et c'est alors que les époux B... décidèrent d'arrêter leur "chasse".

A Banholt, M. B... avait cependant pu actionner enfin sa caméra et filmer les évolutions de la lueur pendant quasiment 5 minutes. Sur le film, la "boule lumineuse" apparaît sous la forme d'une masse plus ou moins sphérique, pulsante et de couleur blanche très vive (alors que les témoins l'ont vue de couleur orange). Mme B... qui a suivi toutes les évolutions de l'OVNI à l'oeil nu, est relativement déçue par l'image vidéo. En effet, sur l'écran, la taille du phénomène est plus petite que ce qu'elle a vu. Au bas de l'image, quatre points lumineux correspondant à des lampes d'éclairage public sont visibles. Le phénomène se déplace lentement de gauche à droite, en pulsant, par moments, son image grossit considérablement. Son éclat est comparable à celui d'un feu de détresse utilisé par la Marine. Durant un instant, un second phénomène lumineux est visible sur la partie droite de l'écran, un peu au-dessus du dernier lampadaire. Arrivé à l'extrémité droite de l'écran, le phénomène pivote, et se "transforme" en trois feux plus petits disposés en triangle. Durant toute la séquence, on entend les commentaires du couple qui est passablement excité par l'insolite de la scène.

Le témoin a filmé au zoom, en manuel, donc sans se servir de l'autofocus. Mme B... a pris une série de clichés avec son appareil photos à autofocalisation, le résultat a été nul, la pellicule n'ayant été impressionnée que par l'avant-plan. Les B... ont confié leur film à la SOBEPS pour "aider la science"; ils espèrent cependant que l'analyse du film pourra apporter des éléments en faveur de l'origine extraterrestre des OVNI. Les premiers résultats de cette expertise sont proposés plus loin. (Enquête de Patrick Vidal).

20. BLEGNY-TREMBLEUR

Ce lundi 11 décembre 198
M. Bernard S... rentre chez
cour donnant sur l'arrière
(orientation générale oues
çoit venant du sud-ouest
Barchon) une forte lumin
plusieurs points lumineux, s
ment et sans bruit vers le
(plus ou moins St-Rémy).
sa chambre au premier éta
l'aide d'une paire de jum
loigne lentement en virant
nard distingue un ens
lumières blanches dispos
avec au centre une lumiè
tante, et deux faisceaux bl
zontalement.

Son père l'ayant rejoint, Be
la Base de Bierset, qui lui c
en principe pas de trafic
cette région. Il est à note
des témoins est souvent
avions se dirigeant vers l'aé
set, ou attendant une auto
l'AWACS est régulièrement

Quelques minutes plus tar
venant de nouveau du su
moins Barchon). A ce mon
en compagnie de ses pare
et de M. Jean-François M.
tour, les cinq témoins c
melles. L'altitude de l'objet
viron 200 ou 250 m,
angulaire de 45. Lorsqu'il
qu'en face du petit groupe
lise, toujours en silence.

Laissons la parole aux tém
cription varie quelque peu.
M... a l'impression de voi
illuminé", les fenêtres se
l'obscurité. En-dessous, u
A "l'avant" (sens de la mar
teurs dirigés vers le sol.
dimension à 50 m, soit
bras. La distance est diffic
le témoin situe l'objet au
ratte/Herstal, soit environ
melles, il entrevoit une st
de couleur sombre ayant
que (figure 15a). Précison
M... ne jouit pas d'une trè

ɔrd. M. et Mme B... par-
ɜ. Arrivés au village de
ʻent le phénomène qui
à moins de 50 m d'alti-
ente est d'une fois et de-
ıe lune. Avant que la vive
e derrière une colline, les
rendre vers Herkenrade,
ombe la région. De là, ef-
ıvent revoir l'OVNI qui se
Belgique, en direction de
l est 20 h 30 et c'est alors
décidèrent d'arrêter leur

vait cependant pu action-
'a et filmer les évolutions
nt quasiment 5 minutes.
ule lumineuse" apparaît
ne masse plus ou moins
e et de couleur blanche
les témoins l'ont vue de
me B... qui a suivi toutes
)VNI à l'oeil nu, est relati-
l'image vidéo. En effet,
du phénomène est plus
a vu. Au bas de l'image,
eux correspondant à des
public sont visibles. Le
déplace lentement de
n pulsant, par moments,
considérablement. Son
e à celui d'un feu de dé-
Marine. Durant un in-
hénomène lumineux est
droite de l'écran, un peu
er lampadaire. Arrivé à
l'écran, le phénomène
orme" en trois feux plus
riangle. Durant toute la
d les commentaires du
ablement excité par l'in-

zoom, en manuel, donc
autofocus. Mme B... a
chés avec son appareil
ation, le résultat a été
ant été impressionnée
Les B... ont confié leur
ur "aider la science"; ils
que l'analyse du film
éléments en faveur de
e des OVNI. Les pre-
ette expertise sont pro-
uête de Patrick Vidal).

20. BLEGNY-TREMBLEUR (Liège).

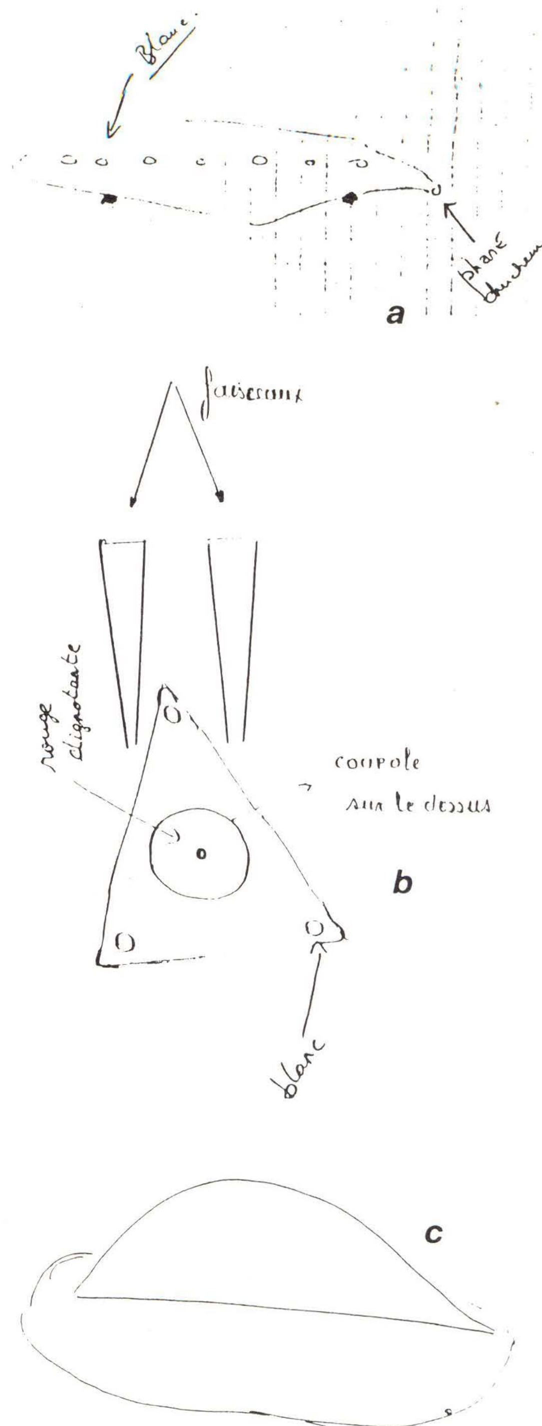
Ce lundi 11 décembre 1989, vers 20 h 00, M. Bernard S... rentre chez lui. Il est dans la cour donnant sur *l'arrière de son domicile* (orientation générale ouest), *lorsqu'il aperçoit* venant du sud-ouest (plus ou moins Barchon) une forte luminosité formée par *plusieurs points lumineux, se dirigeant lentement* et sans bruit vers le nord-nord-ouest (plus ou moins St-Rémy). Intrigué, il gagne sa chambre au premier étage, et observe à l'aide d'une paire de jumelles. L'objet s'éloigne lentement en virant vers le nord, Bernard distingue un ensemble de trois lumières blanches disposées en triangle, avec au centre une lumière rouge clignotante, et deux faisceaux blancs dirigés horizontalement.

Son père l'ayant rejoint, Bernard téléphone à la Base de Bierset, qui lui confirme qu'il n'y a en principe pas de trafic aérien survolant cette région. Il est à noter que le domicile des témoins est souvent survolé par des avions se dirigeant vers l'aérodrome de Bierset, ou attendant une autorisation d'atterrir; l'AWACS est régulièrement observé.

Quelques minutes plus tard, l'objet est revu venant de nouveau du sud-ouest (plus ou moins Barchon). A ce moment, Bernard est en compagnie de ses parents, de son frère, et de M. Jean-François M..., avocat. Tour à tour, les cinq témoins observent aux jumelles. L'altitude de l'objet est évaluée à environ 200 ou 250 m, ou une hauteur angulaire de 45. Lorsqu'il se présente presqu'en face du petit groupe, l'objet s'immobilise, toujours en silence.

Laissons la parole aux témoins, car la description varie quelque peu. M. Jean-François M... a l'impression de voir un "appartement illuminé", les fenêtres se découpant dans l'obscurité. En-dessous, une lumière rouge. A "l'avant" (sens de la marche), deux projecteurs dirigés vers le sol. L'avocat estime la dimension à 50 m, soit 10 cm à bout de bras. La distance est difficile à évaluer, mais le témoin situe l'objet au-dessus de Cheratte/Herstal, soit environ 5 ou 6 km. Aux jumelles, il entrevoit une structure anguleuse de couleur sombre ayant un aspect métallique (figure 15a). Précisons toutefois que M. M... ne jouit pas d'une très bonne vue.

Figures 15a, 15b et 15c.



Quant à Bernard S... et son père, ils voient trois feux blancs disposés en triangle (pointe en avant), sis sous l'objet, ainsi qu'une lumière clignotante rouge au centre. Sur le dessus, une masse sombre (peut-être un disque ou un dôme). Lorsque l'objet s'immobilise, les deux faisceaux pivotent et sont dirigés vers le sol (et semblent balayer). Bernard évalue la dimension à 10 cm à bout de bras. Son père évalue la dimension à 8 cm à bout de bras. Il compare la taille de cet objet à celle d'un AWACS (figures 15b et 15c).

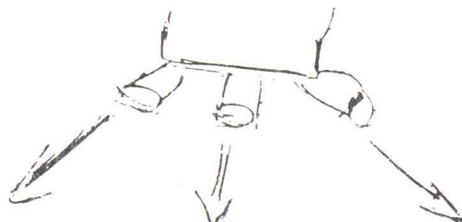
Selon l'enquêteur, l'OVNI a semblé suivre un circuit triangulaire dans la zone de Cheratte/Herstal - Barchon - Blégny (Plateau de Herve). (Enquête de Fernand Bonnecompagnie).

21. XHENDREMAEL (Liège).

Il s'agit d'un petit village au milieu des champs. Près du témoin, à 250 m, un tumulus romain et, vers le sud, à la même distance, une ligne HT de 70 kV. Au loin, l'autoroute Liège - Bruxelles, la route nationale et, à environ 8 km au sud, l'aéroport de Bierset. L'éclairage public et un faible brouillard ne gèneront en rien l'observation de Mme Anne-Marie P..., infirmière, qui se rendait ce soir-là chez sa belle-soeur pour lui prodiguer des soins. Au carrefour de Hognoul, en direction de Xhandremael-Juprelle, et dans le prolongement de la route, elle aperçut une vive lumière approchant de son véhicule.

Le témoin s'arrêta aussitôt, baissa la vitre, et vit alors, à moins de 100 m, une masse sombre et imposante dont le sommet paraissait bombé et plus large, comparable au "chapeau" d'un champignon. A sa base, il y avait trois ou quatre phares blancs émettant chacun un intense faisceau lumineux blanc dirigé en oblique vers le sol : le témoin distinguera d'ailleurs les mottes de terre dans un champ (voir figure 16).

Figure 16.



En 15 ou 20 secondes, le phénomène s'immobilisa puis se mit en mouvement en décrivant très lentement un léger arc de cercle, tout en restant parallèle au sol; puis il s'inclina légèrement, s'éleva rapidement et disparut sans bruit vers le sud (Liège). Au moment de son éloignement, les faisceaux disparurent et seuls les trois ou quatre phares restèrent visibles.

Arrivée chez sa belle-soeur, cette dernière affirma voir vu, au travers d'une fenêtre, une lumière fulgurante s'éloigner dans le ciel. Il était entre 20 h 00 et 20 h 30. Le témoin dit avoir éprouvé comme un sentiment de malaise durant la présence de l'OVNI, se sentant nettement observée par le phénomène. (Enquête de Fernand Bonnecompagnie).

22. Barrage de la GILEPPE (Liège).

M. Pierre R... était en compagnie de ses deux fils, Eric et Jean-Pierre, quand, depuis leur domicile de Welkenraedt, ils ont pu observer, de 22 h 45 à minuit, la présence d'un phénomène lumineux stationnaire à hauteur du barrage de la Gileppe. Selon les témoins, l'OVNI se trouvait à une altitude de 1000 m, il était de taille "très importante" et très brillant. Malgré les détails donnés, il semble bien que l'on soit ici en présence d'une méprise.

23. JUPILLE-SUR-MEUSE (Liège).

Le premier témoignage d'événements peu communs récolté pour la seconde journée (mardi 12 décembre, tôt) fait état d'une observation rapprochée particulièrement étonnante qui s'est déroulée en pleine nuit dans la banlieue Est de Liège peu après 02 h 00. Vous trouverez de nombreuses précisions relatives à cette observation dans l'article écrit par Jean-Luc Vertongen "Objet insolite à Jupille-sur-Meuse", plus loin dans ce numéro.

24. REMOUCHAMPS (Liège).

Vers 03 h 00, en pleine nuit, M. Frans W..., un ancien agent assermenté, aurait observé un objet se déplaçant par à-coups, d'une

masse semblant "éno
cours par Guy Bleser).

25. SAMBREVILLE (Na

Il est 08 h 30, le mat
quand M. Thierry D.C..
route de Wallonie en di
travaille, voit une forte l
plusieurs points blancs
situé sous la couche
jour-là) et ressemble
mière servant à éclair
une forme de ballon de
de lumière, immobile er
ru brusquement à trav
quête de Gérard Grède

26. PIETRAIN (Brabar

Pour être tout-à-fait co
sier des 11 et 12 décer
terons un cas difficile
(entre le 10 et le 12
pourrait fort bien s'êtr
rée du 11.

Piétrain est dans une
tranquille. L'autoroute
est à 4 km. L'aérodr
est au nord-ouest à 10
viron 22 h 00 quand,
très dégagé), M. Clau
être confronté à quelq

Comme chaque soir,
mener son chien. A
un grondement conti
"vous remue les trip
chien se met à aboye
pas de sa porte et ap
de sa tête, une mass
forme d'un cigare (co
avion, mais sans ai
gros). Sur le pourtou
et blanches. Le tém
ment et appelle son
placera pas. Le té
quelques ennuis ave
l'objet disparaître der
320°, élévation : 20°).
avec des lignes oran
lantes (frétillantes) q
le témoin l'interprète
de l'objet, beaucoup
que celle des avions

rs le sol : le témoin dis-
es mottes de terre dans
e 16).

des, le phénomène s'im-
en mouvement en décri-
un léger arc de cercle,
llèle au sol; puis il s'incli-
eva rapidement et dispa-
s le sud (Liège). Au
oignement, les faisceaux
ls les trois ou quatre
bles.

lle-soeur, cette dernière
avers d'une fenêtre, une
s'éloigner dans le ciel. Il
et 20 h 30. Le témoin dit
ne un sentiment de ma-
ence de l'OVNI, se sen-
rvée par le phénomène.
d Bonnecompagnie).

ILEPPE (Liège).

en compagnie de ses
an-Pierre, quand, depuis
lkenraedt, ils ont pu ob-
minuit, la présence d'un
ix stationnaire à hauteur
eppe. Selon les témoins,
une altitude de 1000 m,
importante" et très bril-
tails donnés, il semble
en présence d'une mé-

IEUSE (Liège).

age d'événements peu
our la seconde journée
, tôt) fait état d'une ob-
e particulièrement éton-
ulée en pleine nuit dans
ège peu après 02 h 00.
nombreuses précisions
servation dans l'article
ertongen "Objet insolite
, plus loin dans ce nu-

S (Liège).

ine nuit, M. Frans W...,
ermenté, aurait observé
nt par à-coups, d'une

masse semblant "énorme". (Enquête en cours par Guy Bleser).

25. SAMBREVILLE (Namur).

Il est 08 h 30, le matin du 12 décembre, quand M. Thierry D.C..., circulant sur l'autoroute de Wallonie en direction de Gilly, où il travaille, voit une forte lumière composée de plusieurs points blancs. Ce phénomène est situé sous la couche nuageuse (dense ce jour-là) et ressemble à "deux bacs de lumière servant à éclairer les stades", avec une forme de ballon de rugby. Cette source de lumière, immobile en apparence, a disparu brusquement à travers les nuages. (Enquête de Gérard Grède et Denis Moinil).

26. PIETRAIN (Brabant Wallon).

Pour être tout-à-fait complets pour ce dossier des 11 et 12 décembre 1989, nous ajouterons un cas difficile à dater précisément (entre le 10 et le 12 décembre), mais qui pourrait fort bien s'être déroulé dans la soirée du 11.

Piétrain est dans une campagne tout-à-fait tranquille. L'autoroute E40 Bruxelles-Liège est à 4 km. L'aérodrome de Beauvechain est au nord-ouest à 10 km environ. Il est environ 22 h 00 quand, ce soir-là (le ciel était très dégagé), M. Claude C.P..., retraité, va être confronté à quelque chose d'inattendu.

Comme chaque soir, le témoin est allé promener son chien. A peine rentré, il perçoit un grondement continu, assourdissant, qui "vous remue les tripes". Simultanément, le chien se met à aboyer. Le témoin sort sur le pas de sa porte et aperçoit, juste au-dessus de sa tête, une masse noire énorme, de la forme d'un cigare (comme la carlingue d'un avion, mais sans ailes et beaucoup plus gros). Sur le pourtour, des lumières rouges et blanches. Le témoin rentre précipitamment et appelle son épouse, qui ne se déplacera pas. Le témoin ressort (après quelques ennuis avec son chien) pour voir l'objet disparaître derrière un sapin (azimut : 320°, élévation : 20°). C'est un cercle jaune, avec des lignes oranges horizontales ondulantes (frétillantes) qu'il aperçoit cette fois : le témoin l'interprète comme la tuyère arrière de l'objet, beaucoup plus grosse cependant que celle des avions à réaction qui passent parfois (de nuit ?). Le témoin lit "Science & Vie" et a été stupéfait de voir la ressemblance avec l'OVNI dont la photo a paru dans le numéro 868 de janvier 1990. L'intervalle de temps entre l'apparition et la disparition de l'objet a été estimée par le témoin à 30 secondes/1 minute. Le cercle lumineux jaune était plat et surmonté d'une protubérance sombre (de la dimension du rayon du cercle) semblable à la dérive d'un avion. (Enquête d'Alain Thibert).

Conclusion.

On sait combien il est difficile, malgré une enquête rigoureuse, d'être certain des heures signalées par les témoins, ainsi que de la durée d'observation et des estimations de la distance ou des dimensions proposées. Malgré ces incertitudes, il faut convenir qu'une grande cohérence se dégage effectivement de l'ensemble de ces divers témoignages.

Si on admet que les heures signalées sont correctes, il devient nécessaire d'admettre le survol simultané de la Belgique par plusieurs engins identiques, ou bien de supposer qu'un seul "appareil" s'est "promené" à certains endroits à très faible allure, puis aurait "sauté" en d'autres lieux à toute vitesse.

A 17 h 45, on peut attester sa présence au sud de Liège (Esneux et Tilff). Un quart d'heure plus tard, il est visible à une centaine de kilomètres à l'ouest (La Louvière). On peut imaginer un tel déplacement à environ 400 km/h. Dans la deuxième série d'observations (cas 4 à 9), l'OVNI reste visible pendant environ une heure en se déplaçant sur une distance maximale de 30 km. Son itinéraire peut être reconstitué : de La Louvière, il remonte vers le nord en suivant la RN6 jusqu'à sa jonction avec la E10 vers Feluy-Seneffe; de là, l'OVNI a pu suivre l'A54 jusque vers Jumet, avant de filer vers l'est en direction de Jemeppe-sur-Sambre (le long de l'E41).

De façon arbitraire, nous avons imaginé ici une troisième série d'observations (cas numéros 10 à 16) essentiellement concentrées dans un triangle formé par Gembloux - Floreffe - Forville (environ 20 km de côté). Les témoignages se répartissent entre 18 h 15 et 19 h 10, et recouvrent pour une bonne part

des événements de la deuxième série. L'objet vu à Mazy (cas 12) n'est certainement pas le même que celui observé au même moment à Morlanwelz (cas 5), ou bien alors il faut admettre de grosses erreurs sur les heures repérées par ces témoins.

La troisième série de témoignages est caractérisée par des va-et-vient est-ouest le long de l'E41. La quatrième série de cas est plus hétérogène : il s'agit d'observations disparates qui n'ont peut-être aucun véritable lien avec les trois séries précédentes. La cinquième série, dans la nuit du 11 au 12 décembre, est probablement la plus curieuse, puisqu'il y est de toute évidence question d'engin posé au sol.

En ce qui concerne les descriptions signalées, dans la mesure où des imprécisions restent présentes, on peut malgré tout remarquer là aussi une excellente cohérence. Il s'agit bien d'une sorte de plate-forme triangulaire, aux extrémités probablement arrondies; cette structure a une certaine épaisseur, le pourtour, quand il est visible, laissant apparaître des sortes de "hublots" ou plutôt des zones rectangulaires éclairées, ainsi qu'une sorte de protubérance. L'objet est équipé de puissants feux dont sortent des faisceaux lumineux qui peuvent balayer le sol. Cet engin est capable de longs survols à très faible altitude et d'arrêts complets de plusieurs minutes. Son virage semble précédé d'un léger piqué vers l'avant; son évolution semble accompagnée d'étranges phénomènes annexes, comme l'émission de lumières rouges indépendantes (voir cas 7). Le silence est quasiment total lors de son passage.

Dossier rassemblé et rédigé par Annie EYCKMANS et Michel BOUGARD.

C'EST REPARTI DE PLUS BELLE !

Après les "journées-pics" du 29 novembre (voir notre n°78), du 11 décembre (voir ce numéro) et du 23 avril 1990 (également dans le présent numéro), les événements qui se sont déroulés ces dernières semaines ont démontré que le 12 mars 1991 marque une nouvelle recrudescence d'observations sur tout le territoire belge, avec une concentration remarquable dans le haut Hainaut et le Namurois. Depuis cette date et jusqu'à la parution de ce numéro, nous assistons à une quotidienneté quasi-permanente de manifestations d'objets vus à très courte distance parfois.

Parmi près d'une centaine de cas qui nous sont déjà parvenus (environ 300 témoins), nombreuses furent les observations faites à moins de 100 mètres. Des enquêtes effectuées ou en cours, il semble se dégager non seulement de multiples confirmations des caractéristiques connues ou rencontrées au long des dix-huit derniers mois, mais aussi des informations nouvelles précisant la structure de ces objets. Les cas majeurs enregistrés nous permettent de dresser un portrait-robot plus fiable. La manière dont se manifestent et se déplacent ces engins, ainsi que les diverses phases lumineuses dont ils offrent le spectacle aux témoins, renforcent nos convictions que nous avons bel et bien affaire au produit d'une technologie sophistiquée plutôt qu'à un phénomène inconsistant ou mal interprété.

Deux vidéofilms ont également été réalisés dans la soirée du 12 mars, pratiquement au même moment mais en deux endroits différents (à Marchin dans la province de Namur et à Braine-le-Comte dans le Hainaut). Le second document présente l'intérêt non-négligeable d'avoir, et ce pour la première fois, un élément de comparaison visible à l'avant-plan dans l'image. A deux reprises en effet, des façades de maisons apparaissent lors d'un mouvement de zoom, au-delà desquelles se tiennent, parfaitement immobiles, plusieurs sources lumineuses dessinant un grand triangle suspendu dans la nuit. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détails dans une prochaine parution.

Forts de l'expérience acquise durant dix-huit mois de vague belge, les collaborateurs bénévoles de la SOBEPS ont été à même de mener dans un bref délai de nombreuses enquêtes sur le terrain. Une exploitation plus rapide des informations recueillies leur est également possible à présent.

Les médias ne sont pas restés insensibles à ces faits et une fois de plus la grande presse nationale et internationale, ainsi qu'une dizaine de télévisions, ont accordé une place de choix aux événements couverts par la SOBEPS.

OBJET INSOLIT

Parmi les nombreux cas
nuit du 11 au 12 décem
moignage fait état d
d'une observation rapp
rement étonnante qui s
pleine nuit dans la banl
peu après 02 H 00.

La maison du témoin
tresses, un quartier résid
teurs de la commune de
L'arrière de l'habitation s
panorama qui embrasse
vallée de la Meuse, mais
tement que toute l'obser
lée dans la direction oppo
à un jet de pierre du ca
rue des Piétresses et de
dée de grands arbres q
vers Beyne-Heusay.

Le témoin, M. I.F..., un i
marié et père d'une fille
depuis un peu plus de d
là, il dormait depuis plu
sa chambre du premier
l'arrière) quand, vers 02
lite le réveilla.

Il crut que le circulateur
fonctionnait plus normal
pour vérifier ce qu'il pou
la chaufferie. Il se couv
l'accès à la chaufferie se
l'arrière de la maison.
constata que la chaudiè
malement, mais il coupa
lateur, et s'aperçut a
continuait toujours; un b
de vibration qui n'est au
mittence, un bruit qui s'
puis s'arrête à nouveau..

Il a l'impression cette fo
nettement de l'extérieur
nord (jardin), mais bien
cette fois la cave qu'il c
rieur et remonte vers la c
trouve devant l'entrée la
Cette petite cour recta
d'un côté par la maison
garage, une construct

sorte de plate-forme trian-
nités probablement arron-
icture *a une certaine*
rtour, quand il est visible,
e des sortes de "hublots"
es rectangulaires éclairées,
e de protubérance. L'objet
uissants feux dont sortent
nineux qui peuvent balayer
est capable de longs sur-
altitude et d'arrêts complets
nutes. Son virage semble
ger piqué vers l'avant; son
accompagnée d'étranges
nexes, comme l'émission de
indépendantes (voir cas 7).
uasiment total lors de son

**emblé et rédigé par Annie
ANS et Michel BOUGARD.**

un phénomène inconsistant
.

ont également été réalisés
u 12 mars, pratiquement au
mais en deux endroits diffé-
dans la province de Namur
omte dans le Hainaut). Le
nt présente l'intérêt non-né-
, et ce pour la première fois,
omparaison visible à l'avant-
ge. A deux reprises en effet,
maisons apparaissent lors
nt de zoom, au-delà des-
ent, parfaitement immobiles,
es lumineuses dessinant un
uspendu dans la nuit. Nous
on d'y revenir plus en détails
aine parution.

ience acquise durant dix-huit
belge, les collaborateurs bé-
OBEPS ont été à même de
bref délai de nombreuses
terrain. Une exploitation plus
rmations recueillies leur est
ible à présent.

sont pas restés insensibles à
fois de plus la grande presse
ernationale, ainsi qu'une di-
ions, ont accordé une place
événements couverts par la

OBJET INSOLITE A JUPILLE-SUR-MEUSE

Parmi les nombreux cas signalés pour la nuit du 11 au 12 décembre 1989, un témoignage fait état d'une description d'une observation rapprochée particulièrement étonnante qui s'est déroulée en pleine nuit dans la banlieue Est de Liège peu après 02 H 00.

La maison du témoin se situe aux Piétresses, un quartier résidentiel sur les hauteurs de la commune de Jupille-sur-Meuse. L'arrière de l'habitation s'ouvre sur un large panorama qui embrasse, au nord, toute la vallée de la Meuse, mais précisons immédiatement que toute l'observation s'est déroulée dans la direction opposée, soit plein sud, à un jet de pierre du carrefour formé par la rue des Piétresses et de la petite route bordée de grands arbres qui monte de Jupille vers Beyne-Heusay.

Le témoin, M. I.F..., un ingénieur de 36 ans, marié et père d'une fille, habite le quartier depuis un peu plus de deux ans. Cette nuit-là, il dormait depuis plusieurs heures dans sa chambre du premier étage (donnant sur l'arrière) quand, vers 02 h 15, un bruit insolite le réveilla.

Il crut que le circulateur de sa chaudière ne fonctionnait plus normalement et il se leva pour vérifier ce qu'il pouvait se passer dans la chaufferie. Il se couvrit d'une veste, car l'accès à la chaufferie se fait par l'extérieur, à l'arrière de la maison. Très rapidement, il constata que la chaudière fonctionnait normalement, mais il coupa malgré tout le circulateur, et s'aperçut alors que le bruit continuait toujours; un bruit sourd, une sorte de vibration qui n'est audible que par intermittence, un bruit qui s'arrête puis reprend, puis s'arrête à nouveau...

Il a l'impression cette fois que cela provient nettement de l'extérieur, non pas du côté nord (jardin), mais bien de la rue. Il quitte cette fois la cave qu'il contourne par l'extérieur et remonte vers la cour intérieure qui se trouve devant l'entrée latérale de sa maison. Cette petite cour rectangulaire est limitée d'un côté par la maison, et de l'autre par le garage, une construction annexe qui fait face à l'entrée, et elle s'ouvre vers la rue que l'on atteint en gravissant quelques marches de pierre. C'est en débouchant du jardin vers la cour que le témoin aperçoit devant lui un objet étrange stationnant au-dessus de la route qui monte vers Beyne-Heusay.

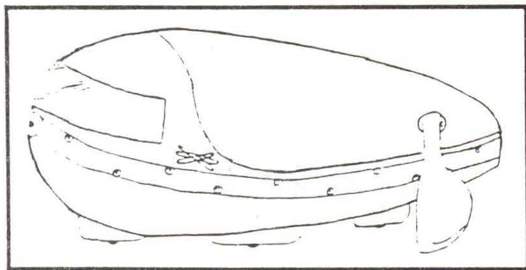
Au premier coup d'oeil, le témoin ne vit qu'une partie de l'objet, car celui-ci était partiellement masqué par un mur longeant la petite cour d'entrée de la maison, mais en s'avançant vers la rue, il put cette fois parfaitement contempler ce surprennant engin qui se trouvait à moins de 80 m de lui. Il se trouvait à environ 10 m du sol, en étant partiellement au-dessus de la route de Beyne et d'un jardin entourant une petite villa bâtie à gauche de cette route. L'avant s'appuyait sur un sapin dont la cime ployait sous la pression de cet objet de taille impressionnante.

Description de l'objet.

Celui-ci avait une forme particulièrement étonnante, qui n'a rien à voir avec les nombreux triangles décrits si souvent depuis le début de la vague qui prit son essor dans la région d'Eupen.

En gros, cet objet avait une forme d'oeuf plus arrondi du côté avant où le témoin distingua une sorte de fenêtre ou pare-brise de couleur sombre qui n'était pas éclairé de l'intérieur, et qui avait l'aspect d'un vitrage en plexiglas, qui se détachait par rapport au reste de l'objet qui, lui, semblait fait d'un métal gris mat. Le témoin insista sur cet aspect terne, sans aucun reflet brillant, ressemblant à une carrosserie de voiture qui aurait été sablée avant d'être repeinte. Précisons qu'il ne s'agit pas d'une couleur rouille, mais bien d'un gris fer mat. Une sorte de bande horizontale ceinturait tout l'objet. Cette bande était plus exactement une gorge où se répartissaient plusieurs petites lampes d'un éclat bleuté et rougeâtre que le témoin compare aux lueurs dégagées par la soudure à l'arc, mais l'intensité n'en était pas aussi importante, car ces lumières n'étaient pas éblouissantes; cependant, la comparaison n'est valable que pour la couleur de la

Croquis original joint au compte rendu de la gendarmerie de Wandre.



source lumineuse.

A l'arrière du "pare-brise", le corps de l'objet présentait une dépression concave qui pouvait vraisemblablement se répéter symétriquement de l'autre côté d'une crête longitudinale se prolongeant jusqu'à l'arrière où le témoin remarqua un orifice dans lequel était planté une sorte d'aileron ou de "rame" toujours du même aspect gris métallique mat. Cet empennage n'était pas mobile. Le dessous de l'objet présentait trois protubérances disposées en triangle où se logeaient des projecteurs qui, en début d'observation, étaient éteints.

Pour le témoin, cet objet bizarre faisait penser à une sorte de vieux "Nautilus" échappé d'un roman de Jules Verne. Un dernier détail devait retenir son attention : à l'arrière de la grande fenêtre, une sorte de sigle était tracé juste au-dessus de la bande en creux ceinturant l'objet. Il s'agissait de trois ellipses entrelacées symétriquement et qui feraient penser aux trajectoires que décriraient les électrons d'un noyau atomique. Le trait de chaque ellipse était plus gras dans les courbes contournant les deux foyers situés sur le grand axe de ces figures. La taille de l'objet peut être estimée à une vingtaine de mètres environ.

Ce qui intrigua également le témoin, c'est qu'il avait nettement l'impression d'observer un objet bien matériel, mais les contours de celui-ci n'étaient toutefois pas très nets. Pour décrire cet aspect un peu imprécis, il ne trouve pas les mots pouvant traduire cette impression particulière. Il déclare : *"C'était comme si cet objet s'était trouvé derrière un léger écran plus ou moins translucide qui l'estompait, pour lui donner cette apparence un peu fondue"*. Il n'y avait pas de brouillard ce soir-là car le reste du paysage était bien net, et ce ne sont pas les conditions météorologiques qui pourraient expliquer cette vision imprécise (temps calme, ciel bien dégagé, température relativement froide avec gelées au sol, pas de vent).

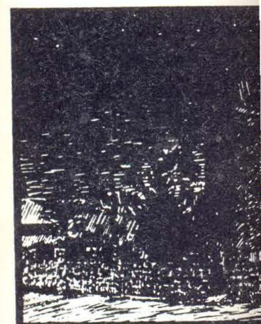
Toujours plus ou moins caché derrière le muret de la petite cour d'entrée, le témoin remarqua, après quelques secondes d'observation, que l'objet se mettait en mouvement pour reculer en montant légèrement pour se dégager des branches du sapin où il s'était appuyé. En entamant cette manoeuvre, le bruit qui avait réveillé le témoin était à nouveau audible, une sorte de grondement sourd qu'il compare à un axe qui a du jeu dans un roulement. Précisons ici que M. F... est passionné de mécanique automobile, ce qui explique ses comparaisons se référant à ce domaine.

Au fur et à mesure que l'objet se dégage des arbres en montant, le témoin se dissimule plus encore derrière le muret de la cour, par prudence, car cette fois, les trois projecteurs situés sur la face ventrale s'allument pour augmenter de plus en plus en luminosité tout en s'élevant. En se trouvant plus haut que les arbres, l'objet se mit à avancer très lentement en survolant les maisons voisines. Avec les trois projecteurs éclairant le sol violemment d'une lumière très vive d'une couleur blanc-jaunâtre, les énormes faisceaux dominaient très nettement l'éclairage public en provoquant un contraste ombre-lumière très marqué.

En passant au-dessus des maisons, les ombres de celles-ci s'allongeaient sur le sol au fur et à mesure que l'engin s'éloignait vers l'est. S'enhardissant, le témoin, qui était resté jusque là plus ou moins dissimulé derrière le muret de la cour, monta au contraire sur celui-ci pour mieux observer l'objet qui disparaissait derrière les maisons. C'est à cet instant que, brusquement, les trois projecteurs s'éteignirent et que plus aucun bruit ne se fit entendre. Tout avait disparu.

Le témoin continua à regarder dans la même direction en espérant voir réapparaître l'objet, quand, après un court moment, il vit soudain jaillir, de derrière les maisons lui faisant face, une énorme colonne de lumière

Reconstitution de l'observati



verticale qui se perda
un tube de lumière d'
diamètre et d'une inter
variait pas sur toute la l

Si on peut supposer q
quelques instants aupa
rigine de cette derniè
neuse, précisons bie
pas concomitante à l
même, objet et tube d
çus à des moments di

Cette dernière apparit
ques instants, car le t
brutalement, et plus
insolite ne fut perçue
nier resta dehors e
sans toutefois quitter
vancer dans le chemi
côté de la rue et qui
faisant écran. Ce ne
matin qu'il ira voir d'o
mière aurait pu s'
comme plus rien ne s
lui et monta se reco
pas facilement le som
tif au moindre bruit in
triguer.

Au matin, il se leva
femme en voiture à s
sa veste qui n'était pa
bitude, il se fit la réfle
vé et qu'il était bien
toute façon, M. I.F...
vient jamais de ses
ceux-ci ne pourrait l'i
de ne plus pouvoir f
une expérience oniri
réellement vécu.

oir-là car le reste du pay-
et, et ce ne sont pas les
rologiques qui pourraient
vision imprécise (temps
égagé, température relati-
ec gelées au sol, pas de

moins caché derrière le
e cour d'entrée, le témoin
quelques secondes d'ob-
objet se mettait en mouve-
er en montant légèrement
des branches du sapin où
En entamant cette manoeu-
vait réveillé le témoin était à
, une sorte de grondement
pare à un axe qui a du jeu
nt. Précisons ici que M. F...
mécanique automobile, ce
comparaisons se référant à

ure que l'objet se dégage
nontant, le témoin se dissi-
re derrière le muret de la
nce, car cette fois, les trois
s sur la face ventrale s'allu-
enter de plus en plus en lu-
s'élevant. En se trouvant
es arbres, l'objet se mit à
ement en survolant les mai-
Avec les trois projecteurs
violemment d'une lumière
couleur blanc-jaunâtre, les
ux dominaient très nette-
public en provoquant un
lumière très marqué.

essus des maisons, les om-
s'allongeaient sur le sol au
que l'engin s'éloignait vers
ant, le témoin, qui était res-
ou moins dissimulé derrière
our, monta au contraire sur
ux observer l'objet qui dis-
e les maisons. C'est à cet
squement, les trois projec-
t et que plus aucun bruit ne
out avait disparu.

inua à regarder dans la
en espérant voir réapparaî-
, après un court moment, il
de derrière les maisons lui
énorme colonne de lumière

Reconstitution de l'observation de M. I.F... montrant l'objet stationnaire au-dessus de la route de Beyne-Heusay.



verticale qui se perdait dans le ciel. C'était un tube de lumière d'environ un mètre de diamètre et d'une intensité lumineuse qui ne variait pas sur toute la hauteur visible.

Si on peut supposer que c'est l'objet aperçu quelques instants auparavant qui serait à l'origine de cette dernière manifestation lumineuse, précisons bien que celle-ci n'était pas concomitante à la vision de l'objet lui-même, objet et tube de lumière ont été aperçus à des moments différents.

Cette dernière apparition ne dura que quelques instants, car le tube lumineux s'éteignit brutalement, et plus aucune manifestation insolite ne fut perçue par le témoin. Ce dernier resta dehors encore quelque temps sans toutefois quitter son domicile pour s'avancer dans le chemin qui monte de l'autre côté de la rue et qui contourne les maisons faisant écran. Ce ne sera que le lendemain matin qu'il ira voir d'où cette colonne de lumière aurait pu s'élever. Pour l'heure, comme plus rien ne se passait, il rentra chez lui et monta se recoucher, mais ne trouva pas facilement le sommeil, car il restait attentif au moindre bruit insolite qui aurait pu l'intriguer.

Au matin, il se leva pour aller conduire sa femme en voiture à son travail. En revoyant sa veste qui n'était pas rangée comme d'habitude, il se fit la réflexion qu'il n'avait pas rêvé et qu'il était bien sorti durant la nuit. De toute façon, M. I.F... précise qu'il ne se souvient jamais de ses rêves, et qu'aucun de ceux-ci ne pourrait l'impressionner au point de ne plus pouvoir faire la différence entre une expérience onirique et un événement réellement vécu.

Après avoir déposé sa femme à la brasserie "Jupiler" où elle travaille, il s'arrête sur le chemin du retour pour acheter des cigarettes et un journal. Dans une édition du matin, "La Meuse" publiait justement ce jour-là un article sur les nombreuses observations liées à la vague qui déferlait sur la région liégeoise à l'époque. Se disant qu'il n'était donc pas le seul témoin à être confronté à de telles expériences, M. I.F... se décida à appeler la gendarmerie pour signaler son aventure nocturne. Environ une demi - heure plus tard, deux gendarmes débarquaient chez lui, auxquels il raconta ce qu'il venait de vivre durant la nuit. Sur ces entrefaites, sa femme, à la brasserie, avait rejoint un piquet de grève car tout le personnel de l'entreprise avait débrayé depuis plusieurs jours pour appuyer des revendications syndicales. Une équipe de RTL-Liège se trouvant sur place pour couvrir l'événement, elle relata brièvement ce que son mari lui avait révélé le matin-même. Il se fait que l'équipe de cameramen de RTL était dirigée par Dominique Demoulin qui, les jours précédents, avait mené plusieurs reportages sur les triangles aperçus dans la région. Très intéressé par l'information toute chaude donnée par Mme F..., les reporters débarquèrent vers 10 h 00 aux Piétresses. Après avoir écouté le témoin, l'équipe de TV se rendit dans la prairie où l'on pouvait supposer que l'objet vu par M. F... ait pu se poser. C'est à cette occasion que, pour la première fois, le témoin se rendit dans le pré pour y relever d'éventuelles traces pouvant confirmer son récit.

D'après M. I.F..., trois cercles où l'herbe était plus courte étaient bien visibles dans le pré. Chaque rond d'herbe tondue pouvait

faire environ 3 m à 3,50 m de diamètre, et, disposés en triangle, une quinzaine de mètres les séparaient chacun.

Après les reporters de RTL, le témoin reçut également la visite d'une équipe de la RTBF-Liège, mais celle-ci ne fit aucun reportage.

Le témoin signale encore qu'après le départ des deux gendarmes qui l'avaient interrogé en début de matinée, plusieurs camionnettes revinrent sur les lieux, desquelles débarquèrent plusieurs hommes qui entreprirent d'interroger les habitants du voisinage dans l'espoir de récolter d'autres observations. Outre ces gendarmes faisant partie de la brigade de Wandre, le témoin prétend également qu'il a vu un membre de la police judiciaire, mais ce dernier ne l'a pas questionné.

En début d'après-midi, c'est au tour de l'armée de débarquer sur les lieux : un officier supérieur accompagné de son chauffeur et quatre camionnettes militaires desquelles ont débarqué plusieurs hommes qui ont immédiatement investi le pré. D'après le témoin, ceux-ci auraient pris un relevé des traces laissées sur l'herbe. Très curieusement, l'officier contrôlant les opérations ne se serait jamais adressé directement à M. I.F...; lorsqu'il avait une question à poser, c'était toujours par l'intermédiaire de son chauffeur qui retournait ensuite rapporter la réponse du témoin à son chef. Par agent de liaison interposé, il s'inquiéta de savoir s'il ne pouvait pas s'agir d'un ballon dirigeable, ou tout simplement d'un canular. Un dirigeable, sûrement pas : le témoin se souvient très bien avoir vu auparavant, notamment, le ballon "Goodyear" survolant la piste de Francorchamps lors de compétitions automobiles. Ce n'était absolument pas comparable, le moteur d'un dirigeableétant notablement beaucoup plus bruyant, une véritable pétarade... Quant à un canular, il serait le fait d'un mystificateur de génie, disposant de ressources technologiques absolument extraordinaires ! Comme les gendarmes se trouvaient encore sur les lieux quand se présentèrent les militaires, M. I.F... surprit une conversation entre eux, où un gendarme suggéra de faire une photo aérienne du site, ce qu'approuva l'officier supérieur. Aussi, dans la soirée, le témoin repéra un hélicoptère qui survola durant quelques instants le pré tant visité en tournoyant dans le ciel.

D'autre part, en conversant avec les gendarmes de la brigade de Wandre, il put apprendre que ceux-ci avaient pris contact avec leurs collègues de la brigade de Trooz où, la veille, un habitant de cette commune s'était présenté chez eux pour signaler qu'en fin d'après-midi, il fut survolé par un OVNI et qu'il put en faire une photo.

Dans les jours qui suivirent, M. I.F... se rendit à Trooz où il retrouva cet autre témoin. En examinant la photo prise par ce dernier, il crut y retrouver l'un ou l'autre détail pouvant confirmer sa propre observation, mais disons tout de suite que la photo de Trooz est tellement imprécise qu'on peut y voir un peu ce que l'on veut !

Comportement du témoin.

Comme on vient de le lire dans la relation du témoignage, M. I.F... adopta durant toute son observation une attitude prudente. Il avait d'ailleurs le sentiment d'être lui-même observé par l'étrange visiteur, ce qui l'amena à concentrer son attention plus particulièrement sur la sorte de fenêtre qui se trouvait à l'avant au cas où il aurait pu y voir l'une ou l'autre silhouette, mais il n'en fut rien. Un moment, il pensa prévenir son épouse qui dormait dans la chambre du premier étage, mais il y renonça, ne voulant rien perdre de l'étrange spectacle qui se déroulait devant ses yeux. Il n'eut pas la chance de trouver un autre témoin au moment même, car aucune voiture ne passa dans sa rue à cette heure avancée de la nuit. D'autre part, ayant appris le lendemain par les gendarmes que d'autres personnes du voisinage auraient été témoins du même phénomène nocturne, il ne chercha pas à les contacter afin de connaître leur témoignage. S'il s'est rendu chez le témoin de Trooz, c'est uniquement parce que ce dernier avait pu prendre une photo et qu'il était curieux de savoir si celle-ci pouvait confirmer ce que lui-même avait observé.

Opinion du témoin.

M. I.F... ne semble pas particulièrement tracassé par son observation. Avant celle-ci, il n'était pas du tout intéressé par le phéno-

pré tant visité en tour-

nversant avec les gen-
de de Wandre, il put ap-
ci avaient pris contact
s de la brigade de Trooz
bitant de cette commune
hez eux pour signaler
nidi, il fut survolé par un
faire une photo.

suivirent, M. I.F... se ren-
etrouva cet autre témoin.
oto prise par ce dernier, il
n ou l'autre détail pouvant
re observation, mais di-
que la photo de Trooz est
qu'on peut y voir un peu

u témoin.

e le lire dans la relation du
F... adopta durant toute
une attitude prudente. Il
sentiment d'être lui-même
ge visiteur, ce qui l'amena
attention plus particulière-
de fenêtre qui se trouvait à
l aurait pu y voir l'une ou
mais il n'en fut rien. Un
prévenir son épouse qui
hambre du premier étage,
ne voulant rien perdre de
e qui se déroulait devant
pas la chance de trouver
u moment même, car au-
assa dans sa rue à cette
a nuit. D'autre part, ayant
n par les gendarmes que
s du voisinage auraient
me phénomène nocturne,
à les contacter afin de
oignage. S'il s'est rendu
Trooz, c'est uniquement
ier avait pu prendre une
curieux de savoir si celle-
r ce que lui-même avait

.

pas particulièrement tra-
ervation. Avant celle-ci, il
intéressé par le phéno-

mène OVNI, il n'a jamais rien lu sur le sujet, et après son observation, il n'est toujours pas plus intéressé par la question ! Il est bien conscient d'avoir assisté à un événement peu ordinaire, et au moment même, il a concentré toute son attention sur le phénomène, mais par la suite, il s'est assez rapidement désintéressé de la chose, car il a été quelque peu décontenancé par les réactions des diverses personnes qui l'ont approché dans les heures qui suivirent son observation.

Il devait déclarer notamment que l'opinion des autres lui était complètement égale : "*Ou personne ne me croit, ou bien j'ai dit quelque chose que je ne devais pas dire, et on occulte mon témoignage*". Il se demande si tout n'a pas été volontairement étouffé. Il remarque par exemple que l'interview de Dominique Demoulin n'est jamais passée sur l'antenne de RTL alors qu'elle avait été enchantée de recueillir son témoignage. Il s'étonne également de l'attitude de la gendarmerie et de l'armée dont il n'a plus jamais eu le moindre écho. Tout ceci l'a convaincu de se désintéresser du problème OVNI pour se replonger dans sa seule passion : la mécanique auto...

Effets secondaires.

Le témoin n'a souffert d'aucun effet quelconque après son observation. Au moment même, il a eu un peu peur, surtout au début de l'événement, lorsque, prudemment, il s'est réfugié derrière le muret de la cour, mais après, quand l'objet s'est éloigné, il dira même qu'il s'est senti "bien", réaction que l'on trouvera tout-à-fait normale pour quelqu'un qui vient d'être confronté à une situation peut-être angoissante par certains aspects et dont le dénouement se manifeste de façon rassurante très rapidement.

Aucune perturbation à signaler dans la maison, tous les appareils électriques fonctionnent normalement : TV, radio, téléphone, etc... Par contre, le témoin signale que, quelques jours plus tard, il constata que les lampes de l'éclairage public de son quartier ont sauté. D'abord une lampe, puis le lendemain, deux ou trois... D'après lui, en l'espace de deux jours environ, plusieurs lampes ont sauté.

Dernière petite précision concernant le témoin lui-même : il déclare avoir habituellement le sommeil léger, mais il ne se réveillera pas pour un bruit qu'il connaît; la pétarade d'une moto en pleine nuit ne perturbera pas son sommeil, par contre, un bruit inhabituel, même léger, le réveillera à coup sûr comme ce fut le cas après 02 h 00 le 12 décembre 1989.

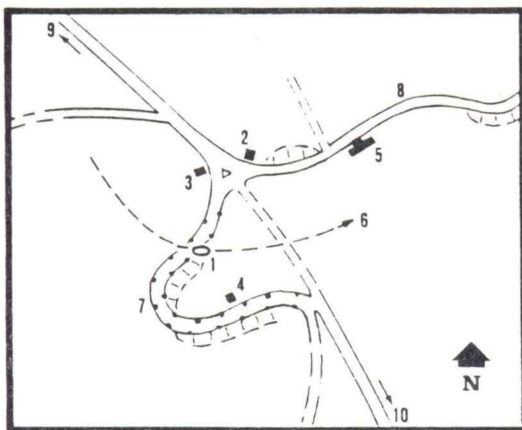
Réactions de l'entourage du témoin.

Au cours de l'enquête, il était intéressant de connaître l'attitude des proches du témoin après son observation nocturne. La fille de celui-ci ne donna aucun avis sur le témoignage de son père et semble ne marquer aucun intérêt pour ces événements peu communs. L'épouse de M. F... reste également très réservée, sans nier que son mari ait pu vivre l'expérience qu'il relate, elle se garde néanmoins de formuler un quelconque commentaire dans un sens ou dans l'autre.

Vérifications.

Le premier contrôle réalisé sur place put déterminer plus ou moins la durée de l'observation. En demandant au témoin de se remémorer tout le déroulement des événements, montre en main , 57 secondes se sont écoulées depuis le tout début de l'observation jusqu'au moment où l'objet avait été caché par les maisons voisines. D'autre part, une visite à la gendarmerie de Wandre permit de rencontrer le Maréchal des Logis Tromme qui participa dès le début aux investigations sur place. A son avis, lorsqu'il se trouva dans la prairie où aurait pu se poser l'objet observé par M. I.F..., il estima que, pour lui, aucune trace bien distincte n'était visible. Il ne trouva pas les trois cercles dont l'herbe serait tondue, et, pour lui, on pouvait, avec beaucoup de bonne volonté, distinguer des zones où l'herbe de la prairie était peut-être un peu plus foulée qu'ailleurs, mais tout cela n'avait rien de très significatif. Pour confirmer ce jugement, Dominique Demoulin, de RTL, devait avoir exactement la même réaction. Elle aussi, en arrivant sur les lieux moins de huit heures après les événements de la nuit déclara qu'elle ne remarqua absolument rien de particulier dans le pré. Cette prairie était telle-

Plan des lieux : 1. Objet stationnaire contre les sapins. 2. Habitation de M. I.F... 3. Habitation de Mme J.L... 4. Habitation de Melle M.R... 5. Habitation de Mme L.E... 6. Ancienne prairie de Mme L.E... 7. Rue de Beyne. 8. Rue des Piétresses. 9. Vers le centre de Jupille. 10. Vers Beyne-Heusay.



ment banale qu'elle ne jugea même pas utile de demander à son cameraman de filmer les lieux. Ceci expliquerait pourquoi son reportage n'est finalement jamais passé sur antenne. Une dernière vérification sur les lieux de l'observation a encore été menée en allant interroger tous les habitants du voisinage afin de savoir s'ils n'avaient rien remarqué d'anormal dans la nuit du 11 au 12 décembre. Plus d'une soixantaine de maisons ont été visitées. Cette fastidieuse recherche donna heureusement des résultats intéressants.

Mais tout d'abord, précisons qu'une de ces visites donna un résultat négatif, alors qu'on aurait pu penser que des informations intéressantes pouvaient y être récoltées; en effet, là où l'objet resta stationnaire quelques instants en s'appuyant contre la cime d'un sapin et quasi à l'aplomb d'une villa de la route de Beyne-Heusay, les habitants de cette maison ne remarquèrent rien d'anormal et n'ont pas le souvenir d'avoir été dérangés par un quelconque bruit insolite durant la nuit du 11 au 12 décembre. Par contre, un peu plus haut dans la même rue, le témoignage d'une jeune fille viendrait confirmer les événements nocturnes observés par M. I.F...

Dans la matinée du 12, au cours de leur enquête, les gendarmes de la brigade de Wandre se sont notamment présentés chez la famille R... Le Maréchal des Logis Tromme connaît très bien M. R... qui est journaliste et chez lequel il vient de temps à autre donner des informations concernant les rallyes automobiles auxquels le gendarme participe. L'enquêteur était sur le point de quitter la famille R... qui venait de lui déclarer n'avoir rien entendu de particulier durant la nuit, quand la plus jeune des enfants intervint en protestant qu'elle avait bien été réveillée par un bruit très bizarre. Martine (15 ans 1/2), qui a été réinterrogée au cours de l'enquête menée par la SOBEPS confirme bien que, cette nuit-là, elle fut réveillée par une sorte de bruit de moteur ne provenant pas de la rue, mais d'une source sonore qui n'était pas au niveau du sol, mais apparemment plus haut dans le ciel; elle précise toutefois que ce n'était pas du tout comparable à un bruit de moteur d'avion. Bien que le volet de sa chambre ait été baissé, elle avait l'impression que la pièce était éclairée et pensa un moment que ses parents étaient debouts, mais ce n'était pas le cas. Le bruit persista durant plusieurs minutes, une sorte de "*whou-whou*" qui, au début, était assez proche de la maison, puis qui s'affaiblissait en semblant s'éloigner. La jeune fille n'a pas regardé l'heure, mais elle suppose qu'il pouvait être 02 h 00 du matin, elle est restée au lit et ne s'est pas levée pour voir ce qui s'est passé dehors. La maman de Martine se rappelle que, lors de l'enquête de la gendarmerie, sa fille avait notamment déclaré que cela ressemblait à un bruit de chaînes. Tout comme M. I.F..., Martine R... reconnaît avoir le sommeil léger.

Apparemment, la gendarmerie n'aurait visité que les maisons situées d'un seul côté de la rue de Beyne, soit celui où se trouvait l'objet immobilisé contre les sapins.

Poussant les investigations plus loin, nous nous sommes inquiétés de savoir si les riverains du côté opposé n'avaient pas leur mot à dire également. Et effectivement, on découvrit un nouveau témoignage qui avait échappé à l'attention de la gendarmerie de Wandre. Dans la rue de Beyne, quasi en face de l'habitation de M. I.F..., réside Mme J.L... (70 ans), retraitée, qui vit seule. La chambre à coucher de Mme J.L... se situe à l'arrière de sa maison, côté jardin. Durant la nuit, elle fut réveillée par un bruit insolite continu qu'elle compare à un bruit de vélo-

moteur, et qui, par r
déplaçait de droite
la chambre était ferm
J.L... ne vit aucune
levée. Elle pense qu
ce bruit en déplacem
du matin. Elle déclar
et ajoute, d'autre pa
léger (elle aussi !). E
dent à personne, e
gendarme. Précisons
cune route, aucun c
rière de la maison
parfaitement imposs
puisse s'égarer en p
din de Mme J.L..., m
possible d'y circuler.

Pour compléter les
dans le voisinage, rel
gnages de M. R.D...
vers 1 heure du mati
une luminosité tout
éclairait les environs
pectifs.

M. R.D... a pris con
servation par la visite
quels il a rapporté
lumières avant de n
01 h 00 cette nuit du
remarqué que la ter
anormalement éclairé
tée bleue. Le temps
sibles, la lune était pl
lune le 12.12.1989). I
(après la visite des
nuit-là, dans son pre
une vibration sourd
ment de terre, penda
condes. Il se so
l'impression ressenti
de terre dans la régi
s'en veut de n'avoir p
faits sur le moment,
plus attentif, plus curi

Mme L.E... habite un
dont le mur à rue est
façade étant orienté
l'est. La fenêtre de sa
prairie où aurait pu
par M. I.F..., mais c
un appentis.

Cette nuit-là, vers 01

aréchal des Logis Tromme
M. R... qui est journaliste et
nt de temps à autre donner
concernant les rallyes auto-
ls le gendarme participe.
sur le point de quitter la fa-
nait de lui déclarer n'avoir
e particulier durant la nuit,
une des enfants intervint en
e avait bien été réveillée par
arre. Martine (15 ans 1/2),
ogée au cours de l'enquête
OBEPS confirme bien que,
fut réveillée par une sorte
eur ne provenant pas de la
source sonore qui n'était
du sol, mais apparemment
e ciel; elle précise toutefois
as du tout comparable à un
d'avion. Bien que le volet de
té baissé, elle avait l'impres-
e était éclairée et pensa un
s parents étaient debouts,
pas le cas. Le bruit persista
s minutes, une sorte de
ui, au début, était assez
aison, puis qui s'affaiblissait
oigner. La jeune fille n'a pas
mais elle suppose qu'il pou-
du matin, elle est restée au
levée pour voir ce qui s'est
a maman de Martine se rap-
e l'enquête de la gendarme-
notamment déclaré que cela
un bruit de chaînes. Tout
Martine R... reconnaît avoir

a gendarmerie n'aurait visité
situées d'un seul côté de la
oit celui où se trouvait l'objet
e les sapins.

vestigations plus loin, nous
quiétés de savoir si les rive-
posé n'avaient pas leur mot
it. Et effectivement, on dé-
veau témoignage qui avait
ntion de la gendarmerie de
a rue de Beyne, quasi en
on de M. I.F..., réside Mme
retraitée, qui vit seule. La
ner de Mme J.L... se situe à
aison, côté jardin. Durant la
veillée par un bruit insolite
ompare à un bruit de vélo-

moteur, et qui, par rapport à sa chambre, se *déplaçait de droite à gauche. La fenêtre de* la chambre était fermée par un volet, et Mme J.L... ne vit aucune lueur; elle ne s'est pas levée. Elle pense qu'elle a été réveillée par ce bruit en déplacement entre 2 et 3 heures du matin. Elle déclare avoir une bonne ouïe et ajoute, d'autre part, qu'elle a le sommeil léger (elle aussi !). Elle n'a parlé de cet incident à personne, et n'a rencontré aucun gendarme. Précisons encore qu'il n'y a aucune route, aucun chemin ni sentier à l'arrière de la maison de ce témoin. Il est parfaitement impossible qu'un vélomoteur puisse s'égarer en pleine nuit derrière le jardin de Mme J.L..., même de jour il serait impossible d'y circuler.

Pour compléter les informations recueillies dans le voisinage, relatons encore les témoignages de M. R.D... et de Mme L.E..., qui, vers 1 heure du matin, ont été intrigués par une luminosité tout-à-fait inhabituelle qui éclairait les environs de leurs domiciles respectifs.

M. R.D... a pris connaissance de cette observation par la visite des gendarmes, auxquels il a rapporté qu'en éteignant les lumières avant de monter se coucher vers 01 h 00 cette nuit du 11 au 12 décembre, il a remarqué que la terrasse semblait encore anormalement éclairée, d'une lumière argentée bleue. Le temps était clair, les étoiles visibles, la lune était pleine (vérification : pleine lune le 12.12.1989). Il s'est en outre rappelé (après la visite des gendarmes) que cette nuit-là, dans son premier sommeil, il a perçu une vibration sourde, comme un tremblement de terre, pendant environ 15 à 20 secondes. Il se souvient très bien de l'impression ressentie, lors du tremblement de terre dans la région liégeoise, en 1983. Il s'en veut de n'avoir pas rapproché ces deux faits sur le moment, et de n'avoir pas été plus attentif, plus curieux.

Mme L.E... habite une petite ferme ancienne dont le mur à rue est totalement aveugle. La façade étant orientée vers les prairies, à l'est. La fenêtre de sa chambre donne sur la prairie où aurait pu atterrir l'objet observé par M. I.F..., mais celle-ci est masquée par un appentis.

Cette nuit-là, vers 01 h 00, Mme L.E... a été réveillée par un bruit, comme un choc. Elle a *pensé à un accident de la route. Les ten*tures de sa fenêtre ne sont jamais fermées, ce qui lui a permis de voir qu'il y avait dehors une grande lumière, comme en plein jour. Elle s'est levée, mais n'a pas ouvert la fenêtre. Il lui a semblé que la lumière venait du carrefour de la rue des Piétresses et de la rue de Beyne. Elle est restée à observer pendant deux minutes en écoutant, mais il n'y avait plus aucun bruit.

Mme L.E... s'est recouchée, s'est couvert la tête, pour essayer de se rendormir vite. Le matin suivant, vers 10 h 00, son fils lui a rendu visite, et lui a signalé qu'il y avait des gendarmes dans la prairie à laquelle elle s'intéresse toujours, car elle lui appartenait autrefois.

Commentaires.

Le témoin principal, M. I.F..., a reçu les enquêteurs sans aucune réticence, et s'est plié très aimablement à toutes les questions qui lui furent posées. Son récit semble sincère, et il serait lui-même le premier étonné de la brève aventure nocturne qui lui est arrivée. Répétons encore que l'opinion des autres sur ce qu'il a vécu lui est assez indifférente, mais il paraît regretter que son témoignage n'ait pas entraîné plus de réactions une fois que les nombreux enquêteurs du premier jour se soient éloignés des lieux de l'observation, et il trouve étonnant que son expérience ne soit suivie d'aucun écho de la part des autorités qui vinrent pourtant en force aux Piétresses dans les heures qui suivirent.

Comme déjà dit plus haut, le témoin ne cherche pas à tirer une quelconque publicité de ce qu'il a observé et son expérience peu banale ne semble absolument pas modifier ou perturber le cours de son existence. Cette parenthèse nocturne refermée, il se replongera sans délai sous le capot d'une voiture ou poursuivra les transformations en cours de son habitation.

Si M. I.F... n'était pas aussi passionné de mécanique, on pourrait penser qu'il n'aurait pas pris la peine de sortir de son lit pour vérifier l'état de fonctionnement du circulateur de son chauffage central, et nous aurions dès lors été privés d'une observation particulièrement surprenante.

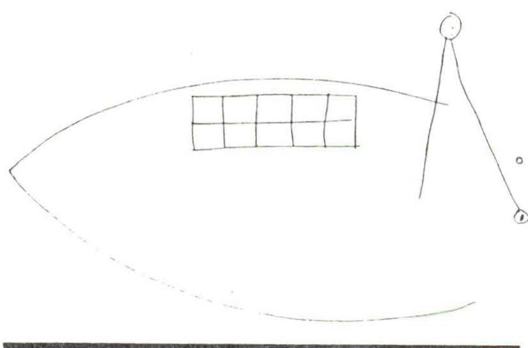
Il s'agit, sans conteste, d'un témoignage peu ordinaire qui donne la description d'un objet complètement hétéroclite, par rapport aux très nombreuses observations constituant la vague qui déferla sur la Belgique depuis le 29 novembre 1989.

Cette description nous rappelle celle que fit Mme Garin qui, en compagnie de son mari, observa, à Tirlemont le 29 octobre 1972, vers 23 h 30, un objet gris sombre en forme de grosse torpille immobile dans le ciel (cf. INFORESPACE n° 26, page 23). L'objet présentait sur le flanc une sorte de grosse fenêtre allongée et, détail curieux supplémentaire, il était muni à l'arrière d'une sorte d'aileron vertical qui pourrait l'apparenter à l'engin de Jupille. Dernière précision insolite : Mme Garin donne une description d'un objet apparemment solide, aux contours nets, mais elle fut incapable de dire comment en était l'arrière, cette partie était estompée, et elle ne put la décrire. Ceci rappelle un peu la description faite par M. I.F... qui parle également de cet aspect estompé de l'objet.

Si le témoin de Jupille est sincère en déclarant n'avoir jamais rien lu de précis sur le phénomène OVNI avant son observation, on ne manquera pas d'être surpris par des détails aussi typiques qui ne devraient être connus que de curieux très avertis de la panoplie ufologique.

D'autre part, on ne peut manquer de souligner que le témoignage de Mme J.L... et de Martine R... viennent renforcer le récit du témoin. Bien que n'ayant rien vu, et cela on le déplore évidemment, ces deux personnes permettent de confirmer une trajectoire suivie par l'objet nocturne comme on peut le voir sur le plan des lieux. Le témoignage de Mme J.L..., qui dit avoir perçu un bruit insolite se déplaçant de droite à gauche par rapport à sa chambre à coucher, nous laisse croire qu'elle aurait entendu l'objet en mouvement, avant qu'il ne s'immobilise contre les sapins.

De la main du témoin, croquis de l'objet observé à Tirlemont.



Tandis que Martine R..., qui elle se trouve au sud de la trajectoire présumée de l'objet, l'aurait entendu après son immobilisation alors qu'il s'éloignait vers l'ancienne prairie qui appartenait à Mme L.E... Notons également cet autre détail caractéristique que l'on peut relever dans le témoignage de la jeune fille qui parle d'un bruit de chaînes. Cette analogie peut être comparée à la description plus "mécanique" de M. I.F... qui, lui, parle du grondement sourd d'un axe ayant du jeu dans un roulement. Le compte rendu succinct de la gendarmerie de Wandre décrit un bruit de casseroles. Ces quelques détails assez typiques permettraient de corroborer le témoignage de l'observateur principal.

D'autre part, on ne peut passer sous silence les aspects négatifs de ce témoignage, qui concernent principalement les traces qu'aurait repérées le témoin. Le Maréchal des Logis Tromme devait confirmer que, pour lui, la prairie ne présentait aucune anomalie particulière et la journaliste de RTL, Dominique Demoulin, déclara également n'avoir absolument rien découvert dans le pré. S'il en avait été autrement, il ne fait aucun doute que son cameraman se serait empressé de filmer ces trois grands ronds d'herbe tondue, et que le soir même, les téléspectateurs auraient pu contempler les traces d'un aussi remarquable atterrissage.

Il est vraiment difficile de s'expliquer pourquoi le témoin fit état de ces traces alors qu'aucun enquêteur présent à peine quelques heures après les événements ne peut en donner une description. C'est incontestablement le point le plus faible de tout ce témoignage. Doit-on dès lors rejeter cette observation insolite et reléguer l'objet de Jupille au fond du grand tiroir des mystifications ? Mais que faire alors du témoignage de Mme J.L... et de Martine R... ?

Jean-Luc Vertongen.

BANHOLT : LE F

Comme signalé dans l'
observations survenues
12 décembre 1989, ex
ques particularités de la
lisée à Banholt (Pays-Ba

La photo 1 représente l'i
pant l'écran à 1 min 30 s
quence. Elle a été digitali
reproduction photograph
nir un minimum de perte.
sités alignées dans
appartiennent à l'éclairag
NI décrit étant la tache
sus. Son éclat varie
l'enregistrement, tantôt f
présentant alors un asp
sur la photo II prise lors
zoom avant, vers 2 m
lampes A et B sont enc
stant. Quelques secon
quittent définitivement l
et l'on assiste à une tr
environ 5 secondes, de
trois points lumineux dis
gnés et, en alternance
Ceci fut constaté lors
tieux du document d
professionnel, en ayan
(Ampex Digital Optics)
des portions de l'image
tir la vitesse du film et
des 25 images défilant
tons qu'il fut possible
et faible, mais néanm
tion rougeâtre pour l'u
alors que pour les ph
suivantes, la seule cou
registrement vidéo fut
partie de la séquenc
des trois points en un
diminue au fil des ulti
la fin du document ver

Bien que l'auteur du
de nous le confier pe
nous avons attendu
d'émettre un avis cir
afin que diverses vé
faites auprès de pil
pétentes. Il nous pa

ne comme on peut le
eux. Le témoignage de
oir perçu un bruit inso-
roite à gauche par rap-
à coucher, nous laisse
ntendu l'objet en mou-
ne s'immobilise contre

..., qui elle se trouve au
présumée de l'objet,
ès son immobilisation
vers l'ancienne prairie
ne L.E... Notons égale-
caractéristique que l'on
témoignage de la jeune
bruit de chaînes. Cette
mparée à la description
M. I.F... qui, lui, parle
d d'un axe ayant du jeu
Le compte rendu suc-
rie de Wandre décrit un
Ces quelques détails
nettraient de corroborer
bservateur principal.

peut passer sous silence
de ce témoignage, qui
lement les traces qu'au-
oin. Le Maréchal des Lo-
confirmer que, pour lui, la
aucune anomalie parti-
iste de RTL, Dominique
également n'avoir absolu-
dans le pré. S'il en avait
fait aucun doute que son
ait empressé de filmer
nds d'herbe tondue, et
les téléspectateurs au-
er les traces d'un aussi
sage.

cile de s'expliquer pour-
tat de ces traces alors
r présent à peine quel-
les événements ne peut
escription. C'est incon-
t le plus faible de tout ce
n dès lors rejeter cette
et reléguer l'objet de Ju-
and tiroir des mystifica-
ire alors du témoignage
Martine R... ?

Jean-Luc Vertongen.

BANHOLT : LE FILM

Comme signalé dans l'article relatif aux observations survenues la nuit du 11 au 12 décembre 1989, examinons ici quelques particularités de la bande vidéo réalisée à Banholt (Pays-Bas) vers 20 h 30.

La photo 1 représente l'image entière occupant l'écran à 1 min 30 s du début de la séquence. Elle a été digitalisée pour faciliter la reproduction photographique et pour prévenir un minimum de perte. Les quatre luminosités alignées dans le bas (A,B,C,D) appartiennent à l'éclairage de la route, l'OVNI décrit étant la tache claire située au-dessus. Son éclat varie tout au long de l'enregistrement, tantôt faible, tantôt intense, présentant alors un aspect différent comme sur la photo II prise lors d'un mouvement de zoom avant, vers 2 min 45 s. Seules les lampes A et B sont encore visibles à cet instant. Quelques secondes plus tard, elles quittent définitivement le champ de l'image et l'on assiste à une transformation, durant environ 5 secondes, de la source unique en trois points lumineux distincts, quasiment alignés et, en alternance, d'intensité inégale. Ceci fut constaté lors d'un examen minutieux du document dans un studio vidéo professionnel, en ayant recours à un ADO (Ampex Digital Optics) qui permit d'agrandir des portions de l'image (photo III), de ralentir la vitesse du film et de visionner chacune des 25 images défilant chaque seconde. Notons qu'il fut possible de déceler une furtive et faible, mais néanmoins certaine, coloration rougeâtre pour l'une de ces luminosités, alors que pour les phases précédentes et suivantes, la seule couleur restituée par l'enregistrement vidéo fut le blanc. La dernière partie de la séquence montre la "refonte" des trois points en un seul, dont la brillance diminue au fil des ultimes secondes jusqu'à la fin du document vers 4 min 30 s.

Bien que l'auteur du vidéofilm eut l'amabilité de nous le confier peu après sa réalisation, nous avons attendu quelques temps avant d'émettre un avis circonstancié à son sujet, afin que diverses vérifications puissent être faites auprès de pilotes et d'autorités compétentes. Il nous paraît aujourd'hui qu'il ne montre rien d'autre qui ne soit incompatible avec l'approche d'un avion de type conventionnel. Comprenons-nous bien : nous ne pouvons affirmer que c'est bel et bien ce que virent réellement les témoins - leur récit le contredit d'ailleurs - mais force est d'admettre, en toute objectivité, que l'évolution d'un tel appareil aurait pu donner un résultat identique.

Sans anticiper ici sur un article détaillé qui traitera prochainement de l'ensemble des images vidéos récoltées depuis le 29 novembre 1989, chassons d'emblée une idée reçue profondément ancrée dans l'esprit du grand public et confortée ces derniers temps par plus d'un journaliste : un avion peut parfaitement voler de nuit *sans* que ses feux clignotants, pourtant si caractéristiques, soient allumés ! En outre, les appareils des diverses compagnies aériennes qui survolent notre territoire n'arborent pas tous les mêmes feux, loin s'en faut. Certes, il existe une réglementation, sur laquelle nous reviendrons, mais la panoplie de lumières dont ils se sont munis peut dessiner bien des configurations variées et déroutantes... même pour un observateur averti. En définitive, nous pensons que le film dont il est ici question pourrait montrer un banal avion dont seuls certains feux fonctionnent, arrivant dans un premier temps *droit* vers les témoins. La médiocre résolution des caméscopes de type amateur - les témoins insistèrent d'ailleurs sur le mauvais rendu des images - fera qu'il aura l'apparence d'une tache de lumière peu définie, donnant l'*illusion* d'être quasi-immobile dans le paysage et ce pour plusieurs dizaines de secondes, voire quelques minutes (chose que nous avons maintes fois constatée sur le terrain). S'il modifie alors son cap (ou ses feux) avant d'atteindre l'endroit occupé par les témoins, ceux-ci pourront assister à l'extinction de toute luminosité (...et éventuellement conclure à la disparition *sur place* du phénomène), soit observer une autre configuration comme par exemple trois points alignés ou non, auquel cas un triangle sera immanquablement formé. Si de plus il faisait demi-tour, il se pourrait qu'une seule et faible luminosi-

té reste visible, s'amenuisant au gré de l'éloignement. Et de fait, c'est un scénario semblable qu'illustre la séquence, ne présentant finalement aucun indice d'étrangeté significatif.

Patrick FERRYN

Photo 1.

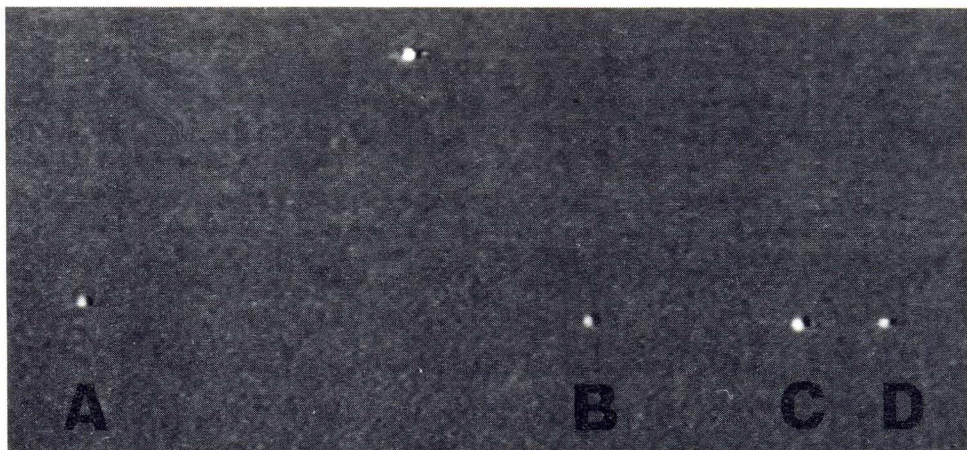
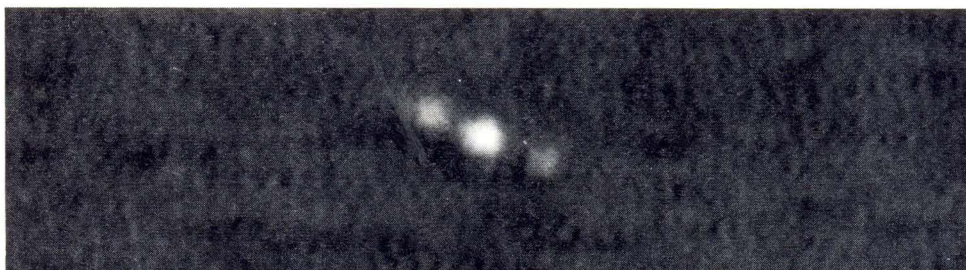


Photo 2.



Photo 3.



LA SOBEPS ET

**Il ne s'agit pas ici de r
les divers contacts qu
avoir, depuis plus d'un
services de la Genda
mée. Encore moins d'
gies improvisées par
autres afin d'établir d
d'accéder à une infor
plète que possible. L'i
de retrouver quelque
cette vague et de voir
première fois au mond
de recherche sur les
devenir suffisamment
borer efficacement av
ficiels réputés inacces**

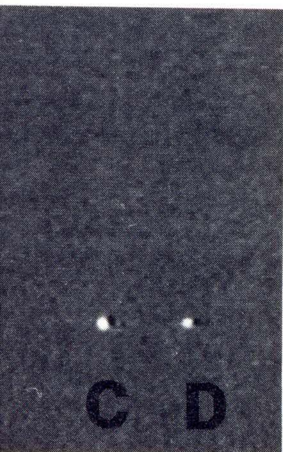
Au moment où la vague
bre 1989), quand des g
litaires furent brutalem
phénomène OVNI, on
dre des initiatives, et
donné des information
questions qui se posa
tout la présence d'e
contacts personnels p
en relation avec la gen
tère de la Défense Natio

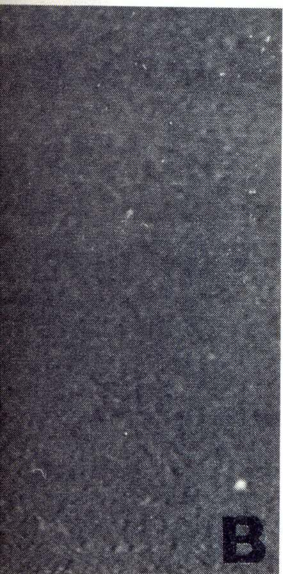
Nous savions ainsi qu
Glons avait été alerté
d'Eupen dès le 29 nov
çonnions même que
échos "curieux" auraie
Le lieutenant-colonel
Glons, fut sollicité
presse et devint, dans
de décembre 1989, un
la SOBEPS lors de div

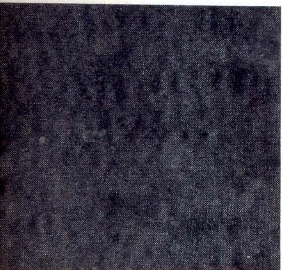
D'autre part, un conta
BEPS avec le lieuten
directeur des opératio
pour la partie francop
des consignes précis
nées aux gendarmes
qui leur étaient rap
Quelques responsab
contrèrent ce haut
miers jours de décem
positive puisque des

aucun indice d'étrangeté

Patrick FERRYN







LA SOBEPS ET LES "OFFICIELS"

Il ne s'agit pas ici de relater par le détail les divers contacts que la SOBEPS a pu avoir, depuis plus d'un an, avec différents services de la Gendarmerie ou de l'Armée. Encore moins d'évoquer les stratégies improvisées par les uns ou par les autres afin d'établir de tels contacts et d'accéder à une information aussi complète que possible. L'idée est simplement de retrouver quelques temps forts de cette vague et de voir comment, pour la première fois au monde, un groupe privé de recherche sur les OVNI est parvenu à devenir suffisamment crédible pour collaborer efficacement avec des services officiels réputés inaccessibles.

Au moment où la vague débutait (fin novembre 1989), quand des gendarmes et des militaires furent brutalement confrontés au phénomène OVNI, on dut rapidement prendre des initiatives, et malgré l'afflux désordonné des informations recueillies et des questions qui se posaient, on eut malgré tout la présence d'esprit de profiter de contacts personnels privilégiés pour entrer en relation avec la gendarmerie et le ministère de la Défense Nationale.

Nous savions ainsi que le radar (OTAN) de Glons avait été alerté par les gendarmes d'Eupen dès le 29 novembre, et nous soupçonnions même que dès cette date des échos "curieux" auraient pu être enregistrés. Le lieutenant-colonel Billen, reponsable de Glons, fut sollicité plusieurs fois par la presse et devint, dans la première quinzaine de décembre 1989, un partenaire "obligé" de la SOBEPS lors de diverses interviews.

D'autre part, un contact fut établi par la SOBEPS avec le lieutenant-colonel Rousseau, directeur des opérations de la gendarmerie pour la partie francophone du pays, afin que des consignes précises puissent être données aux gendarmes lors de témoignages qui leur étaient rapportés par des civils. Quelques responsables de la SOBEPS rencontrèrent ce haut dirigeant dans les premiers jours de décembre. L'entrevue fut très positive puisque des consignes furent immédiatement transmises à toutes les brigades du sud du pays : elles demandaient que la SOBEPS soit immédiatement avertie de toute observation ou déclaration d'observation d'OVNI. Par la suite, durant le premier trimestre de 1990, d'autres contacts permirent de mettre en place une véritable procédure, en une dizaine de points, qui allait recommander aux gendarmes, à partir d'avril 1990, à poser quelques questions précises à ces témoins et à transmettre un rapport à la SOBEPS.

Le 18 décembre 1989, nous organisions, dans les locaux de l'International Press Center de Bruxelles, une première grande conférence de presse destinée à faire le point sur les quelques enquêtes déjà réalisées sur le terrain dans la région d'Eupen - Verviers. C'est à cette occasion que nous allions faire connaissance avec le lieutenant-colonel De Brouwer. Après diverses communications téléphoniques, nous avions pu obtenir la présence des gendarmes d'Eupen, à condition que ceux-ci soient en civil. Dans le même temps, le ministère de la Défense Nationale acceptait de dépêcher sur place trois officiers. Sollicité par les nombreux journalistes présents, le Lt-Col. De Brouwer répondit sans ambages qu'il ne pouvait en aucune façon s'agir d'avions militaires belges ou étrangers, encore moins d'une confusion possible avec le fameux AWACS, avion radar de l'OTAN.

Voici le communiqué du ministère de la Défense Nationale du 21 décembre 1989.

En réponse à une question orale de M. le Député Charles Janssens relative aux phénomènes OVNI observés depuis plusieurs semaines dans l'espace aérien belge, le ministre de la Défense Nationale, M. Guy Coëme, a précisé ce 21 décembre que l'enquête menée par la Force Aérienne permet de tirer les conclusions suivantes :

- Les observations visuelles rapportées à la gendarmerie par les témoins ne correspondent pas à certaines observations d'échos-radar effectuées par les centres de contrôle

de système de défense aérienne. Il n'y a donc pas de corrélation entre ces différentes observations.

- Le 5 décembre dernier, les pilotes des F-16 de Beauvechain rentrent de mission sans avoir observé aucune présence dans l'espace aux endroits incriminés; cela permet d'accréditer la thèse d'échos-radar parasites dûs probablement aux phénomènes météorologiques d'inversion thermique.

- Au moment où les témoignages ont été recueillis par l'Etat-Major de la Force Aérienne, il n'y avait pas d'avion radar AWACS dans l'espace aérien belge.

- Après s'être renseignée auprès du Quartier Général de l'USAF à Washington, l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles a démenti toute présence d'avions furtifs (stealth aircrafts) dans l'espace aérien belge.

- Aucun exercice de vol de drône (engin téléguidé d'observation) de la Force Terrestre n'a été effectué à partir du camp d'Elsenborn au cours de la période considérée.

En conséquence, le Ministre de la Défense Nationale, M. Guy Coëme, estime que toutes les hypothèses relatives à la présence d'engins militaires dans notre espace aérien sont définitivement à exclure.

Dans les jours qui suivirent cette conférence de presse, nous allions à nouveau solliciter l'Etat-Major des Forces Aériennes au sujet d'éventuels échos radars enregistrés dans les premiers jours de décembre. C'est peut-être à la suite de ces questions-là que cinq responsables de la SOBEPS étaient officiellement invités à visiter les installations du radar CRC de Glons (Control Reporting Center). Le 22 janvier 1990, durant une journée complète, le fonctionnement et les capacités des radars furent largement évoquées. Après la visite des installations le matin, une réunion de travail eut lieu à Tongres dans l'après-midi. Elle nous permit d'interroger directement certains officiers, plus particulièrement le major Lambrechts, et de préciser clairement le type d'informations que nous aurions souhaité avoir : plus précisément, avoir accès, sous une forme ou une autre, aux renseignements enregistrés par les radars aux jours et heures d'observations signalées au sol (voir aussi INFORESPACE n° 78, juin 1990, pages 7 et 8).

Sans que ce fut une fin de non-recevoir, il ne fut pas directement répondu à notre sollicitation. A la fin du mois de janvier, quelques jours après cette visite, la SOBEPS introduisait une demande officielle au ministre de la défense Nationale, M. Guy Coëme. Après plusieurs semaines d'examen, cette demande fut partiellement satisfaite. Par l'intermédiaire de son chef de cabinet, M. André Bastien, le Ministre nous autorisait à recevoir des informations pour quelques cas seulement. Voici le contenu de cette lettre :

Cher Monsieur,

Votre lettre du 31 janvier 1990, relative aux phénomènes aériens enregistrés ces derniers mois en BELGIQUE, a retenu la meilleure attention de Monsieur le Ministre.

Il m'est agréable de vous préciser que la Force Aérienne est prête à collaborer à vos travaux de recherches, dans toute la mesure de ses possibilités, comme cela fut d'ailleurs déjà le cas précédemment.

La Force Aérienne est plus précisément disposée à vous fournir les renseignements que vous souhaitez obtenir sur les positions et les trajectoires d'avions civils et militaires évoluant dans notre espace aérien. Toutefois la charge de travail que suppose une telle recherche est telle que seul un nombre limité d'examens pourra être entrepris. L'Etat-Major de la Force Aérienne a suggéré de limiter cet examen à cinq cas précis qu'il vous appartiendra de définir.

En ce qui concerne les vols hélicoptères effectués dans le cadre de l'exercice REFORGER, les autorités consultées ont précisé que ces vols ce sont déroulés de jour uniquement, et qu'ils n'ont pas eu lieu dans la région d'EUPEN ni de VERVIERS.

L'enquête approfondie menée par la Force Aérienne, suite à l'apparition de certains échos radar particuliers, à révélé que ceux-ci étaient plus que certainement imputables aux conditions météorologiques. Néanmoins, l'Etat-Major de la Force Aérienne a pris les dispositions nécessaires afin de pouvoir à l'avenir éviter toute ambiguïté à cet égard.

Afin de compléter vos invest[...] est donc autorisé de prend[...] la Section Opérations de l'[...] Force Aérienne, seul organi[...] en la matière.

En espérant par la présent[...] convaincre de la bonne vo[...] fense Nationale vis-à-vis de[...] recherche, je vous prie d'ag[...] sieur, l'assurance de ma c[...] tinguée.

Dans les semaines qui allaie[...] la répétition des témoigna[...] trême localisation, on eut l'[...] des veilles répétées, des nu[...] avec un matériel appropr[...] week-end fut ainsi mis sur [...] mars 1990. Il s'agissait [...] équipes de volontaires com[...] fixes en des endroits parti[...] dégagés, et de les relier [...] mobiles munies de télép[...] Une liaison permanente ét[...] entre tous ces postes et le[...] BEPS à Bruxelles.

Le vendredi 23 mars, lors d[...] lévisée, le Ministre de la D[...] affirmait : "*Je viens d'auto[...] rienne à mettre toutes les [...] nous disposons à la disp[...] BEPS*". Il ajoutait aussi q[...] BEPS, le phénomène ne m[...] hostilité, le problème ress[...] compétence des ministère[...] cations et de l'Intérieur q[...] Défense.

C'était là une reconnais[...] pour nous. Il fallait à tout [...] circonstances pour faire c[...] cher la balance vers une c[...] ment efficace. Deux [...] déclaration du ministre Co[...] en compagnie de Léon B[...] au débat télévisé "Contre[...] RTL (dimanche 25 mars [...] vions le LColonel De Bro[...] toutes les déclarations pr[...] l'ouverture qui était main[...]

sol (voir aussi INFORES-
90, pages 7 et 8).

e fin de non-recevoir, il ne
t répondu à notre sollicita-
mois de janvier, quelques
visite, la SOBEPS introdui-
e officielle au ministre de la
e, M. Guy Coëme. Après
nes d'examen, cette de-
ement satisfaite. Par l'inter-
chef de cabinet, M. André
e nous autorisait à recevoir
pour quelques cas seule-
tenu de cette lettre :

1 janvier 1990, relative aux
riens enregistrés ces der-
ELGIQUE, a retenu la meil-
Monsieur le Ministre.

e de vous préciser que la
est prête à collaborer à vos
rches, dans toute la mesure
tés, comme cela fut d'ail-
précédemment.

e est plus précisément dis-
ournir les renseignements
ez obtenir sur les positions
d'avions civils et militaires
otre espace aérien. Toute-
e travail que suppose une
st telle que seul un nombre
pourra être entrepris. L'E-
rce Aérienne a suggéré de
en à cinq cas précis qu'il
a de définir.

ne les vols hélicoptères ef-
adre de l'exercice REFOR-
és consultées ont précisé
sont déroulés de jour uni-
s n'ont pas eu lieu dans la
ni de VERVIERS.

fondie menée par la Force
à l'apparition de certains
iculiers, à révélé que ceux-
e certainement imputables
météorologiques. Néan-
r de la Force Aérienne a
ions nécessaires afin de
éviter toute ambiguïté à cet
égard.

Afin de compléter vos investigations, il vous est donc autorisé de prendre contact avec la Section Opérations de l'Etat-Major de la Force Aérienne, seul organisme compétent en la matière.

En espérant par la présente avoir pu vous convaincre de la bonne volonté de la Défense Nationale vis-à-vis de vos travaux de recherche, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Dans les semaines qui allaient suivre, devant la répétition des témoignages et leur extrême localisation, on eut l'idée d'organiser des veilles répétées, des nuits d'observation avec un matériel approprié. Un premier week-end fut ainsi mis sur pied du 16 au 19 mars 1990. Il s'agissait de répartir des équipes de volontaires comme observateurs fixes en des endroits particulièrement bien dégagés, et de les relier par des équipes mobiles munies de téléphones portables. Une liaison permanente était ainsi possible entre tous ces postes et le siège de la SOBEPS à Bruxelles.

Le vendredi 23 mars, lors d'une interview télévisée, le Ministre de la Défense Nationale affirmait : "*Je viens d'autoriser la Force Aérienne à mettre toutes les informations dont nous disposons à la disposition de la SOBEPS*". Il ajoutait aussi que, selon la SOBEPS, le phénomène ne manifestant aucune hostilité, le problème ressortait autant de la compétence des ministères des Communications et de l'Intérieur que de celui de la Défense.

C'était là une reconnaissance inattendue pour nous. Il fallait à tout prix tirer parti des circonstances pour faire définitivement pencher la balance vers une collaboration réellement efficace. Deux jours après la déclaration du ministre Coëme, j'étais invité, en compagnie de Léon Brenig, à participer au débat télévisé "Contrepoint" sur la chaîne RTL (dimanche 25 mars). Nous y retrouvions le LColonel De Brouwer qui confirma toutes les déclarations précédentes. Devant l'ouverture qui était maintenue, j'invitais publiquement l'Armée de l'Air à s'engager plus avant et de nous aider, concrètement, par du prêt de matériel.

C'est dans la nuit du 30 au 31 mars 1990 *qu'un événement imprévu allait précipiter* l'engagement des militaires. Cette nuit-là, on le sait, plusieurs gendarmes de la brigade de Wavre purent observer un "ballet" de phénomènes lumineux dans le ciel de la région de Ramillies - Jodoigne. Ils prévinrent aussitôt Glons, et cette fois les radars "réagissaient". Il y avait donc bien dans cette région des échos non identifiés au comportement "bizarre". Deux chasseurs F-16 furent envoyés sur place, guidés en partie par les gendarmes. On le sait aujourd'hui (voir INFORESPACE n° 79, pages 31 à 35), plusieurs contacts furent établis entre un radar F-16 et une hypothétique cible qui reste toujours à identifier.

Dès le lendemain de cet épisode, un communiqué officiel du Ministère de la Défense Nationale annonçait l'intervention des deux avions en précisant cependant que les pilotes "*étaient revenus bredouilles*" (sic). La même nuit (le 31 mars, vers 02 h 00), un habitant de Bruxelles, M. Marcel Alfarano, pouvait filmer dans de bonnes conditions le passage à relativement basse altitude de ce qui semblerait être le fameux "triangle" composé de trois feux blancs et d'un phare central rouge. C'était la première fois qu'on disposait d'un document vidéo de bonne qualité et qui correspondait au "portrait-robot" des OVNI signalés les mois précédents. Cette accumulation de faits ne pouvait pas rester sans suite; il devenait même urgent d'organiser quelque chose de mieux structuré, de mettre en place une veille avec du matériel scientifique et un véritable équipement d'intervention. En quelques heures, plusieurs réunions importantes se tinrent à la SOBEPS. Puis, le lundi 2 avril, nous recevions dans nos locaux le Lt-Col. De Brouwer pour lui expliquer quel était notre projet : disposer d'hélicoptères ou d'avions équipés de caméras infra-rouge. Le mercredi 4 avril suivant, une réunion interministérielle acceptait la proposition de la SOBEPS. Le colonel De Brouwer fut chargé de nous aider matériellement à organiser un nouveau week-end de "chasse scientifique à l'OVNI".

Baptisée "IDENTIFICATION OVNI", cette

opération fut prévue pour le week-end de pâques, à la mi-avril. Le 11 avril, une réunion préparatoire à cette opération était organisée à l'Etat-Major de la Force Aérienne Tactique. Participaient à cette réunion préparatoire : le général Terasson, le Lieutenant-Colonel De Brouwer, une dizaine d'officiers supérieurs de la Force Aérienne, le lieutenant-colonel Billlen, commandant le CRC de Glons, le commandant Dumonceau, un représentant du ministère des Communications, M. L. Clerebaut, secrétaire général de la SOBEPS, ainsi que M. L. Brenig, de l'ULB, représentant les scientifiques.

(...) Suite aux nombreux phénomènes observés ces derniers mois dans l'espace aérien belge, aux multiples témoignages recueillis et à l'existence possible d'OVNI dans cet espace, un week-end d'observation est organisé par la Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux (SOBEPS) les 13, 14, 15, 16 et 17 avril 1990. Les Forces Armées belges sont chargées d'apporter le support nécessaire au bon déroulement de ces activités au départ de l'aérodrome de Liège - Bierset.

Un Hawker Siddeley (HS 748) du 15 W Tpt Aé et un Islander de la Sch Lt Avn seront mis en stand-by à Bierset pendant la période comprise entre le 13 avril à 17 h 00 et le 17 avril à 02 h 00, pour être éventuellement utilisés à des fins d'observation (...).

En cas d'une observation visuelle provenant d'un témoin au sol, une confirmation par la Gendarmerie locale ou par une équipe mobile de la SOBEPS sera obligatoire pour pouvoir mettre en oeuvre les moyens aériens en prévenant le CRC Glons. Ce dernier est seul habilité pour autoriser les décollages du HS 748 et de l'Islander. Il préviendra aussitôt l'ADNC et le TCC/RP de Semmerzake (Traffic Center Control / Reporting Post). Les F-16 ne pourront décoller que s'il existe un contact radar (scramble) et uniquement si Glons estime nécessaire de procéder à une identification supplémentaire.

(...) A bord des avions en stand-by, l'équipement suivant est prévu : lunettes de nuit, OIP HNV (Holographic Night Vision), télescope monoculaire, caméra thermique (FLIR) TI-CN II (...). La SOBEPS est autorisée de mettre à bord un nombre limité de membres pour faire des observations (...)."

L'opération commença effectivement au début de la soirée du vendredi 13 avril 1990. Lors de la conférence de presse inaugurant le week-end, le Lt-Col. De Brouwer rappela qu'il s'agissait bien d'une opération SOBEPS, avec l'appui de la Force Aérienne.

Cette opération a déjà fait l'objet d'un article dans INFORESPACE (voir n° 78, pages 5 à 7). Même si les résultats sont minces, des liens de confiance étroits se sont noués réciproquement entre les militaires et les principaux dirigeants de la SOBEPS. Ils ont sans aucun doute permis les derniers développements en matière de collaboration.

Avant d'aborder ce point, il convient d'abord de préciser que l'intervention directe de l'Armée de l'Air dans un projet lié aux phénomènes OVNI constitue bien une "première" mondiale. La couverture médiatique de l'événement en fut d'ailleurs la preuve. Mais cette prise de position courageuse ne fut naturellement pas du goût de tout le monde. Lors de la séance du 26 avril 1990, le député Daems allait interpeller le ministre Guy Coëme sur ce problème. Le Moniteur Belge, dans les Annales parlementaires de la Chambre des Représentants de Belgique (n° 45, page 2096), donne le compte rendu précis de cet épisode.

Question de M. Daems au Ministre de la Défense Nationale sur "les OVNI en Belgique - Quid des mesures prises par la Défense Nationale".

M. le Président: - La Parole est à M. Daems pour qu'il pose sa question.

M. Daems : - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, cela peut en principe passer pour une plaisanterie sur des choses qui ne paraissent pas sérieuses, mais il se fait que depuis six mois en Wallonie, Brabant wallon et une partie du Limbourg, des centaines de personnes ont observé des objets volants non identifiés. J'ai personnellement très peu d'intérêt pour cela, cependant, étant donné qu'à plusieurs reprises des F-16 ont décollé pour chercher après ces objets, cela est

différent, surtout dans la
sorte de psychose collec
En effet, maintenant tout
né par cela, chacun essay
vous recevez beaucoup d
lement cela est une très r
l'armée.

Premièrement, avec que
vous occupé de ces O
mois ?

Deuxièmement, il paraît
port de la Force Aérienn
aujourd'hui - qui expose
ces OVNI paraissent être

Troisièmement, Monsieu
qu'il est temps que l'arm
avions et le matériel po
OVNI qui, de toute mani

M. le Président : - La pa

M. Coëme, Ministre de l
- Monsieur le Président,
je constater que le PV
cette affaire une quest
(Protestations sur les ba
cule !

M. Verhofstadt : - C'est

M. Coëme, Ministre de
- Je répondrai simplem
déjà le 21 décembre de
éléments de réponse à r
sens qui m'avait interr
écarté alors toute une s

Je dois bien constater q
les mois qui ont suivi,
même des scientifiques
entendre, voire à affir
aérien servait à des ess
tendûment secrets de l'

C'est une constatation.

Il est vrai que pendar
mois, en Wallonie plu
observations ont été f
quelles je ne peux évi
noncer ici; ce n'est
compétence.

nombre *limité de membres*
bservations (...)."

ımença effectivement au dé-
ə du vendredi 13 avril 1990.
érence de presse inaugurant
Lt-Col. De Brouwer rappela
bien d'une opération SO-
pui de la Force Aérienne.

a déjà fait l'objet d'un article
ᴾACE (voir n° 78, pages 5 à
; résultats sont minces, des
ce étroits se sont noués réci-
:re les militaires et les princi-
de la SOBEPS. Ils ont sans
rmis les derniers développe-
e de collaboration.

ce point, il convient d'abord
l'intervention directe de l'Ar-
ns un projet lié aux phéno-
onstitue bien une "première"
ouverture médiatique de l'é-
it d'ailleurs la preuve. Mais
osition courageuse ne fut na-
du goût de tout le monde.
:e du 26 avril 1990, le député
nterpeller le ministre Guy
roblème. Le Moniteur Belge,
ıles parlementaires de la
Représentants de Belgique
96), donne le compte rendu
sode.

Daems au Ministre de la Dé-
sur "les OVNI en Belgique -
res prises par la Défense

: - La Parole est à M. Daems
a question.

nsieur le Président, Monsieur
collègues, cela peut en prin-
r une plaisanterie sur des
aissent pas sérieuses, mais il
s six mois en Wallonie, Bra-
ne partie du Limbourg, des
onnes ont observé des objets
tifiés. J'ai personnellement
pour cela, cependant, étant
urs reprises des F-16 ont dé-
ier après ces objets, cela est

différent, surtout dans la perspective où une sorte de psychose collective pourrait naître. En effet, maintenant tout le monde est concerné par cela, chacun essayant d'en observer, et vous recevez beaucoup de témoignages. Finalement cela est une très mauvaise affaire pour l'armée.

Premièrement, avec quels moyens vous êtes-vous occupé de ces OVNI pendant ces six mois ?

Deuxièmement, il paraît qu'il existe un rapport de la Force Aérienne - que vous remettez aujourd'hui - qui expose très largement ce que ces OVNI paraissent être.

Troisièmement, Monsieur le Ministre, je crois qu'il est temps que l'armée arrête d'utiliser les avions et le matériel pour chercher après ces OVNI qui, de toute manière, n'existent pas.

M. le Président : - La parole est à M. Coëme.

M. Coëme, Ministre de la Défense Nationale : - Monsieur le Président, chers collègues, dois-je constater que le PVV envisage de faire de cette affaire une question communautaire ? (*Protestations sur les bancs du PVV*) C'est ridicule !

M. Verhofstadt : - C'est une affaire de sous !...

M. Coëme, Ministre de la Défense Nationale : - Je répondrai simplement à M. Daems que déjà le 21 décembre dernier, j'ai apporté des éléments de réponse à notre collègue M. Janssens qui m'avait interrogé à ce propos et j'ai écarté alors toute une série d'hypothèses.

Je dois bien constater que dans les semaines et les mois qui ont suivi, l'opinion publique et même des scientifiques ont continué à laisser entendre, voire à affirmer, que notre espace aérien servait à des essais pour des avions prétendûment secrets de l'OTAN.

C'est une constatation.

Il est vrai que pendant des semaines et des mois, en Wallonie plus particulièrement, des observations ont été faites, sur la nature desquelles je ne peux évidemment pas me prononcer ici; ce n'est ni ma mission, ni ma compétence.

Toujours est-il qu'après avoir accepté d'envoyer deux F-16 au mois de décembre de l'année dernière - et j'ai fait rapport à ce sujet à la Chambre - dans la région du Limbourg, un certain nombre de phénomènes ont été constatés. Mais ils n'avaient strictement rien à voir avec des OVNI puisqu'il s'agissait de rayons laser provenant d'un dancing situé en Campine.

Depuis lors, un certain nombre de relevés ont été effectués. Sans doute, comme vous, suis-je convaincu qu'il s'agit sans doute d'un effet de masse qui se répète et qu'en réalité, il n'y a pas grand-chose à observer. Mais des personnes parfaitement respectables - je pense à des gendarmes et à des officiers de l'armée belge - ont constaté un certain nombre de phénomènes non expliqués. A la demande de la SOBEPS, c'est-à-dire de la société qui observe les phénomènes non identifiés, j'ai accepté que la Défense nationale participe à une mission d'observation pendant le week-end pascal.

Durant ce week-end, nous avons donc mis en action un HS et un Brittan Norman, l'un de la Force aérienne, l'autre de la Force terrestre.

Je puis vous dire que dans l'état actuel de nos informations, rien d'anormal n'a été identifié, sauf que, à une occasion au moins, des traces ont été observées en même temps sur les radars situés à terre et sur ceux des avions.

Il reste donc un phénomène non expliqué. Il va de soi, Monsieur le Président, chers collègues, que ce n'est pas pour des raisons de sécurité que la Défense nationale a accepté de participer à cette mission d'observation. Elle avait d'ailleurs été précédée d'une réunion de concertation - en vue d'assurer toute la coordination nécessaire - entre trois ministères : ceux des Communications, de l'Intérieur et de la Défense nationale. J'insiste sur ce point : il s'agit simplement d'une participation de mon département à une opération pour tenter de faire la clarté dans un domaine où, trop facilement, et avec le même sourire que le vôtre, Messieurs, certains tentent de faire croire que la Défense nationale bénéficierait de crédits de recherche trop élevés, alors que la recherche civile est, elle, singulièrement démunie de ce type de moyens.

Je puis vous dire qu'à l'avenir mon département ne compte pas participer à des re-

cherches complémentaires sauf si des départements bien plus concernés par cette matière devaient en faire la demande.

M. le Président : - La parole à M. Daems.

M. Daems : - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, avec étonnement, je constate que le Ministre de la Défense Nationale a utilisé un tas d'argent, pas pour des motifs de sécurité, mais pour Dieu sait quelles raisons - peut-être pour mettre en fuite des fantômes. C'est la réalité. En outre, Monsieur le Ministre, vous avez organisé une réunion de concertation au sujet des OVNI entre trois ministères ! Je commence à me demander où on veut véritablement aller en Belgique. Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Ministre, je me permets pourtant de me dire que - financièrement du moins - "ils volent".

M. le Président : - L'incident est clos.

Le rapport dont il est question dans cette intervention est probablement celui concernant l'affaire de la nuit du 30 au 31 mars (interception radar des F-16). Ce document nous fut promis pendant plusieurs semaines avant de nous être finalement envoyé en juin 1990. Le document, rédigé en Néerlandais, fut immédiatement traduit (un peu trop rapidement peut-être) en français dans les bureaux de la SOBEPS. Le 7 juin, nous envoyions un communiqué de presse reprenant l'essentiel des informations contenues dans ce document. Nous n'avions pas reçu officiellement l'autorisation d'une telle diffusion, mais nous n'en avions pas non plus reçu d'interdiction formelle.

A partir de ce moment-là, tous les contacts que nous avons pu avoir avec la Force Aérienne, et plus particulièrement avec le colonel De Brouwer, visaient à pouvoir examiner la fameuse bande vidéo d'enregistrement radar, avec les indications précises des paramètres signalés lors des fameux contacts avec une cible non identifiée.

En juillet, il y avait la surprise de l'interview du colonel De Brouwer par Paris-Match. Jean-Pierre Petit avait parlé de ce document à Marie-Thérèse De Brosses, et le mardi 26 juin, ils débarquaient tous les deux à la SOBEPS afin d'y préparer un article sur le sujet. Pour alimenter l'interview, Lucien Clerebaut décida de contacter le colonel De Brouwer. A la surprise de tous, celui-ci décidait de recevoir la journaliste de Paris-Match le lendemain, et, au cours de l'entrevue, lui présenta la fameuse bande vidéo. Le jeudi suivant (28 juin), c'était au tour des responsables de la SOBEPS de visionner in extenso le fameux document. Le colonel De Brouwer avait pris là un risque. Pour aller plus loin, il nous fallait à nouveau interroger le ministre de la Défense Nationale. Le 12 juillet, nous lui envoyions le document suivant :

Monsieur le Ministre,

Depuis le début des observations OVNI en Belgique nous avons entretenu les meilleurs rapports avec vos services, ainsi que plus particulièrement avec le colonel De Brouwer, dont nous louons le courage et l'ouverture d'esprit.

Il y a quelques semaines, vous avez eu l'amabilité de nous permettre l'accès à divers paramètres et informations techniques liés à des enregistrements radars. Aujourd'hui nous nous permettons de reprendre contact avec vous pour une demande du même type.

Afin de poursuivre l'analyse scientifique des événements de la nuit du 30 au 31 mars dernier, la SOBEPS, en collaboration avec l'Université de Bruxelles (M. L. Brenig), souhaiterait pouvoir travailler sur l'enregistrement vidéo du radar F-16, avec l'aide des radaristes. Ces travaux (exclusivement scientifiques) se feraient dans les locaux de la Force Aérienne (nous ne demandons donc pas que les documents nous soient communiqués), et dans le respect de la discrétion quant à certains paramètres secrets.

Dans l'intérêt de la recherche scientifique sérieuse qui a commencé sur ce délicat sujet, nous osons espérer que vous continuerez à nous apporter votre soutien efficace. Nous vous remercions donc par avance, et nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Pour la SOBEPS,

Michel Bougard,
Président.

Le 27 juillet suivant, l
nistre, M. André Bas
ci :

Monsieur le Préside

Votre lettre du 12 jui
servations OVNI da
mars, a retenu la me
sieur le Ministre.

Il m'est agréable de
Major de la Force
vous fournir les ren
après clôture de l'é
ment par un spécial

En vue de régler
tions, il vous est
contact avec la Sou
l'Etat-Major de la F
Reine Elisabeth -
BRUXELLES.

Veuillez agréer, Mo
surance de ma c
guée.

Cette lettre ouvrait
tion entre un conse
BEPS, le professe
l'Université de Lou
Force Aérienne. Da
des progrès consid
nous publierons pr
tout à fait originaux

Ici aussi, pour la
une collaboration i
tre des hommes d
d'avancer à pas d
hension du phéno
vraiment le début d

rer un article sur le sujet.
terview, Lucien Clerebaut
ter le colonel De Brouwer.
ous, celui-ci décidait de re-
te de Paris-Match le lende-
de l'entrevue, lui présenta
vidéo. Le jeudi suivant (28
ur des responsables de la
nner in extenso le fameux
onel De Brouwer avait pris
aller plus loin, il nous fallait
oger le ministre de la Dé-
Le 12 juillet, nous lui en-
ent suivant :

tre,

des observations OVNI en
ons entretenu les meilleurs
s services, ainsi que plus
avec le colonel De Brou-
uons le courage et l'ouver-

emaines, vous avez eu l'a-
permettre l'accès à divers
ormations techniques liés à
nents radars. Aujourd'hui
ettons de reprendre contact
une demande du même

e l'analyse scientifique des
a nuit du 30 au 31 mars der-
en collaboration avec l'Uni-
uxelles (M. L. Brenig),
voir travailler sur l'enregis-
radar F-16, avec l'aide des
s travaux (exclusivement
feraient dans les locaux de
ne (nous ne demandons
es documents nous soient
et dans le respect de la dis-
ertains paramètres secrets.

e la recherche scientifique
ommencé sur ce délicat su-
espérer que vous continue-
orter votre soutien efficace.
rcions donc par avance, et
s de croire, Monsieur le Mi-
ance de nos sentiments les
x.

Pour la SOBEPS,

Michel Bougard,
Président.

Lucien Clerebaut,
Secrétaire Général.

Le 27 juillet suivant, le chef de cabinet du Ministre, M. André Bastien, nous répondait ceci :

Monsieur le Président,

Votre lettre du 12 juillet 1990, relative aux observations OVNI dans la nuit du 30 au 31 mars, a retenu la meilleure attention de Monsieur le Ministre.

Il m'est agréable de vous informer que l'Etat-Major de la Force Aérienne est autorisé à vous fournir les renseignements demandés, après clôture de l'étude effectuée actuellement par un spécialiste radar de la Force.

En vue de régler cet échange d'informations, il vous est demandé de prendre contact avec la Sous-Section Opérations de l'Etat-Major de la Force Aérienne - Quartier Reine Elisabeth - Rue d'Evere à 1140 BRUXELLES.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Cette lettre ouvrait officiellement la collaboration entre un conseiller scientifique de la SOBEPS, le professeur Auguste Meessen de l'Université de Louvain, et les experts de la Force Aérienne. Dans les mois qui ont suivi, des progrès considérables furent réalisés, et nous publierons prochainement les résultats tout à fait originaux de ces recherches.

Ici aussi, pour la première fois au monde, une collaboration intelligente et efficace entre des hommes de bonne volonté a permis d'avancer à pas de géant dans la compréhension du phénomène OVNI. Et si c'était vraiment le début de l'ufologie ?...

Michel BOUGARD

APPEL A LA COLLABORATION.

Etant actuellement en pleine recrudescence quotidienne du phénomène OVNI, la SOBEPS, malgré ses 45 enquêteurs, est en manque d'effectifs. Aussi lançons-nous un appel à tous ceux qui pourraient nous apporter leur appui par leur temps libre et , par là même, être plus proches des événements.

Veuillez téléphoner ou écrire le plus rapidement possible pour proposer votre candidature en nous communiquant vos coordonnées en incluant surtout votre numéro de téléphone (privé, ou travail).

Pour rappel : notre siège se trouve au 74 de l'Avenue Paul Janson, à 1070 BRUXELLES (Anderlecht), et notre répondeur automatique enregistrera votre message au numéro 02/524.28.48.

LA SOBEPS A UN URGENT BESOIN DE DACTYLOS.

Si vous pouvez nous consacrer quelques heures par semaine, prenez contact avec notre secrétariat qui d'avance vous remercie déjà.

L'OVNI DE BASECLES : UN COMPLEMENT D'INFORMATION

Voici quelques données importantes au sujet de l'intéressante observation faite le jeudi 21 décembre 1989 à Basècles (Hainaut) vers 07 h 45, par deux témoins principaux, M. Sauvages et M. André, qui se trouvaient à environ 50 m l'un de l'autre. Cette observation est déjà parue dans INFORESPACE n° 79 de novembre 1990 et dans "Lumières Dans La Nuit". Un premier complément d'enquête avait déjà été envoyé à la SOBEPS en octobre 1990.

Nous avons pu nous rendre à nouveau sur le terrain, munis d'une carte détaillée (1/25000 - Institut Géographique National) que nous avons encore fait agrandir par photocopie. Les deux témoins ont confirmé en tous points leurs affirmations d'il y a un an, leurs souvenirs restant très précis. C'est la preuve, sans doute, que cette observation les a marqués profondément.

Vu que les deux témoins principaux (il y en eut cinq au total) avaient deux axes différents de vision, il a été possible de trouver avec assez bien de précision la distance à laquelle se trouvait l'OVNI (à l'intersection des deux axes). Nous avons effectué diverses mesures sur différentes cartes (ou agrandissements) pour pouvoir obtenir des chiffres aussi fiables que possible, des données ultérieures en dépendant. Soulignons encore que les axes de vision des deux témoins sont déterminés avec précision, les repères fixes étant nombreux (vérifiés sur le terrain et sur carte) ! Les chiffres trouvés ensuite par triangulation sont donc, selon nous, fiables. Nous les avons fait suivre de deux autres chiffres, le premier exprimant une distance minimale, le second donnant une distance maximale.

1. Distance témoins - objet : 375 m (350 m au minimum, 420 m au maximum). A partir de ces chiffres, voici les autres données obtenues par triangulation.

2. Altitude de l'objet : 46 m (43 m et 52 m) pour M. Sauvages, et **50 m** (47 m et 57 m) pour M. André. A noter la grande concordance des évaluations des deux témoins, qui étaient séparés au moment des faits.

3. Largeur de l'objet à sa base (sur base du témoignage de M. André qui vit le mieux l'objet) **: 50 m** (47 m et 56 m).

4. Hauteur de l'objet (d'après M. André) **: 55 m** (51 m et 62 m). A signaler que pour M. André, l'objet était incliné à la fois vers l'avant, et vers un côté, ce qui voudrait dire que les dimensions réelles de l'objet étaient encore un peu plus importantes que les chiffres ci-dessus !

5. Diamètre des trois feux blancs (selon M. André) **: 16 m** (14 m et 18 m) pour chacun d'entre eux.

Les deux témoins interrogés n'ont jamais fait preuve de contradictions au sujet de leur observation insolite du 21 décembre 1989. Ils n'ont pas donnés de détails supplémentaires, et se sont montrés toujours aussi collaborants.